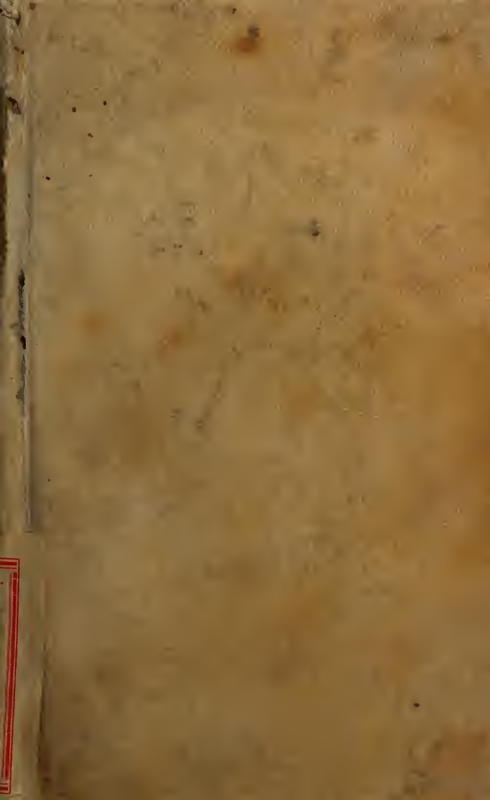


# PRÉSENCE
## CORPORELLE
## *DE L'HOMME.*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

# PRÉSENCE CORPORELLE *DE L'HOMME* EN PLUSIEURS LIEUX,

## *PROUVÉE POSSIBLE*

*Par les principes de la bonne Philoſophie :*

## LETTRES,

Où, relevant le défi d'un Journaliſte Hollandois, on diſſipe toute ombre de contradiction entre les merveilles du Dogme Catholique de l'Euchariſtie & les notions de la ſaine Philoſophie.

*Par l'Auteur des* LETTRES *A UN* AMERICAIN.

---

*Poſteritas intellectum gratuletur, quod antè vetuſtas non intellectum gratulabatur.* Vinc. Lyr.

---



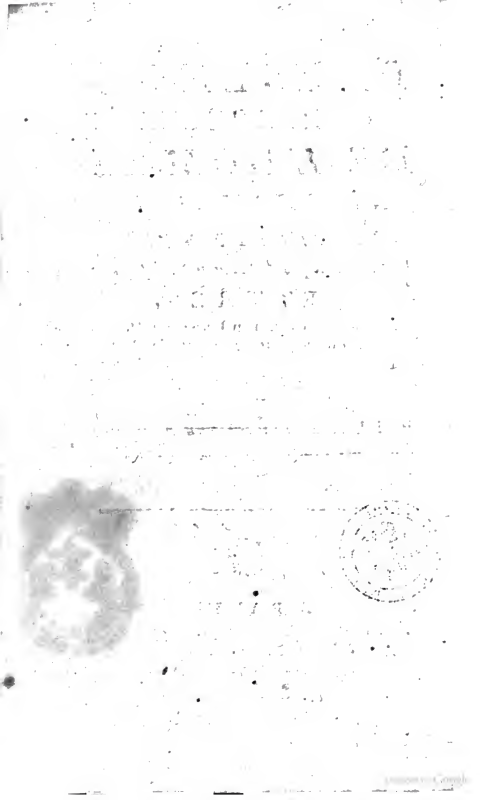


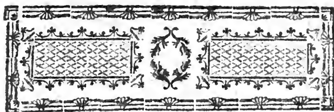

A PARIS,

Chez ROZET, Libraire, rue S. Séverin, au coin de la rue Zacharie, à la Roſe d'or.

M. DCC. LXIV.

*Avec Approbation & Privilége du Roi.*





# AVERTISSEMENT.



'Impreſſion de cet Ouvrage a été retardée par la mort de l'Auteur, (Monſieur l'Abbé LE LARGE DE LIGNAC,) déja connu par pluſieurs autres & ſur-tout par ſes *Lettres à un Américain*. Il donne dans celui-ci, une nouvelle preuve de ſon zèle pour la Religion, & nous ſouhaiterions bien pouvoir y joindre un Tableau fidèle de ſes vertus : mais ſa vie ne nous eſt pas aſſez particuliérement connue. Nous ſavons néanmoins ( & n'eſt-ce pas aſſés pour ſa gloire ? Ne ſeroit-il

pas à désirer qu'on pût faire le même éloge de tous nos Auteurs ?) nous savons qu'il a vécu en pratiquant les devoirs de sa Religion, & qu'il est mort en écrivant pour la défendre. On verra dans cet Ouvrage, qu'il travailloit à un plus considérable, pour confondre les ennemis de la Révélation, & détromper les adversaires de l'Eglise Catholique ; c'est spécialement à l'instruction de ces derniers que peut servir l'Ouvrage que nous donnons aujourd'hui au Public, & que l'Auteur a divisé en six Lettres adressées à un Journaliste Hollandois. L'on y trouvera un systême qui peut-être paroîtra extraordinaire. Les Esprits-forts de notre siécle ne l'approuveront pas sans

doute, parce qu'ils ne veulent que rire de nos Myſtères ; mais qu'ils examinent s'il ne s'accorde pas mieux avec la raiſon & les Loix de la véritable Phyſique, que toutes ces ſubtiles productions de la nouvelle Philoſophie, qui ſont ſi fort de leur goût. C'eſt une nouvelle découverte dans la Phyſique & la Métaphyſique. Ne voudroient-ils pas la connoître ? ou en combattroient-ils la vérité, parce qu'en l'admettant il faudroit dans un point eſſentiel de notre Religion, ceſſer de nous attribuer cette prétendue imbécillité, qui nous laiſſe croire des choſes impoſſibles & contradictoires ?

Si quelque perſonne zèlée pour la Religion, étoit tentée de blâ-

mer qu'on eût fait un ſyſtême Philoſophique ſur un Myſtère, qu'il ne faudroit dans la louable ſimplicité de la foi, que croire & adorer ; qu'elle faſſe attention aux motifs qui ont déterminé l'Auteur, & aux précautions qu'il a ſagement priſes, & on a lieu de croire qu'elle accordera des éloges à ſon entrepriſe.

Ce n'eſt point la foi du Myſtère de l'Euchariſtie, ou la réalité du prodige qu'il ſoumet à un examen Philoſophique, mais la maniére dont Dieu peut opérer ce même prodige ſelon des Loix, qui ne ſoient point au-deſſus de notre raiſon. Il n'entreprend que de prouver aux Réformés qu'il n'eſt ni impoſſible ni contradictoire, qu'un

même corps soit en même-temps en plusieurs lieux. C'est détruire un des principaux prétextes, qui empêchent les Calvinistes de penser sur l'Eucharistie comme les Catholiques. Cependant comme ce n'est pas sur des preuves Philosophiques, que doit être fondée la foi d'un Chrétien, M. l'Abbé DE LIGNAC commence par en donner de théologiques; mais comme il a lieu de craindre qu'on n'examine point assez ces dernieres preuves, il em ploie sa premiere Lettre à montrer aux Prétendus Réformés, l'obligation où est chaque particulier de leur Communion, d'examiner scrupuleusement les dogmes de sa Religion, à moins qu'il ne veuille s'en tenir toujours à une foi provision-

nelle, ou plutôt à une véritable incertitude, & ne pouvoir jamais se rendre à soi-même ce consolant témoignage, que ce qu'on croit est sûrement ce qu'on doit croire.

Dans sa seconde Lettre, notre Auteur met sous les yeux le tableau de la tradition, & ce n'est qu'après avoir fait parler presque tous les Écrivains & tous les Peres des premiers siécles de l'Eglise, qu'il hazarde ses propres idées. Par cette sage précaution, il prépare l'esprit de ses Lecteurs à rejetter son systême, s'il ne leur paroissoit pas s'accorder avec la Foi des Apôtres & de leurs Disciples. Nous osons assurer que ce systême ne peut nuire à la vérité; & nous espérons qu'après l'avoir lû avec une sérieuse

réflexion, les Réformés, ou ces esprits qui cherchent à subtiliser sur ce qu'il ne faudroit que croire, n'auront plus à opposer une prétendue impossibilité, dès qu'il s'agira du Sacrement de l'Eucharistie.

Dans sa troisiéme Lettre, l'Auteur expose & corrige à quelques égards, un sentiment déja connu de M. Nieuwentit, sur la Résurrection.

Dans sa quatriéme Lettre, il adapte ce même sentiment à son sujet; mais avec des changemens & des additions qui n'anoncent pas un Métaphysicien moins profond & moins éclairé que M. Nieuwentit.

Ces deux Lettres (la troisiéme

& la quatriéme font remplies d'exactes obſervations Phyſiques, & d'excellents raiſonnemens Métaphyſiques, non ſeulement ſur ce qui vient directement à l'objet de l'Auteur; mais encore par occaſion ſur d'autres points intéreſſans, comme ſur les Polypes & divers inſectes, contre l'exiſtence & la prétendue opération des Molécules organiques vivantes, &c. Tout enfin eſt digne de la curioſité du Lecteur. Si tout ne paroît pas d'abord avoir la clarté qu'on déſireroit, que l'on faſſe attention, que l'eſprit ne ſaiſit pas aiſément les idées nouvelles qu'on lui préſente. Pour entrer toujours dans le ſens de notre Auteur, il faut ſe prêter avec une application par-

ticuliere à ses suppositions, & le suivre dans ses raisonnemens quelquefois abstraits. Par ce moyen on le* trouvera assurément beaucoup plus clair qu'on ne l'eût espéré, & l'on n'appercevra guères dans son systême d'autre obscurité, que celle dont on ne peut absolument dégager les sujets Métaphysiques, qui ne sont point susceptibles de démonstration.

Un autre Ouvrage cité par notre Auteur, qu'il avoit composé sous le titre de l'*Analise des Sensations*, & qui n'est pas encore imprimé, eût prêté de nouvelles lumiéres à son systême. Ils devoient servir tous deux à l'exécution d'un Ouvrage plus important encore, dont ils auroient été comme l'introduc-

tion ou les préliminaires. Cet Ouvrage important étoit l'exécution du plan de M. Pasqual, que l'Auteur avoit commencé à déveloper, & auquel il travailloit depuis longtemps, ainsi qu'il l'annonce lui-même dans sa derniére Lettre à un Américain. Le Libraire fera de nouveaux efforts pour se procurer ces Ouvrages, qui doivent être entiérement achevés, & les mettre au jour, si le Public semble les désirer, & qu'il approuve les soins qu'il a pris pour lui donner celui-ci.

Nous croyons qu'on doit voir avec plaisir les écrits d'un Métaphysicien, qui n'emploie sa plume qu'à la défense de sa Religion. Il est tant de prétendus Philosophes, qui par les subtilités d'une tortueuse

Métaphyfique, nous éloignent de la vérité, qu'on doit être bien aife d'y être conduit fans détours par la même voie. On admire le génie créateur de ces Philofophes, & c'eft fans doute tout ce qu'ils attendent de nous. Prétendroient-ils à notre amour? Eh peut-on aimer des perfonnes qui abufent du facré nom de la Vérité, pour tromper les efprits, &, trop fouven, corrompre les cœurs? Pour toucher par fes écrits les belles ames, il faut fe montrer fidéle à fes devoirs, dont le premier eft fans doute le refpect & l'amour de la Religion. Avec quelle complaifance donc ne verra-t-on pas cette refpectueufe circonfpection, & ces fages détours dont ufe notre

Auteur dans ses Lettres cinquiéme & sixiéme, pour faire l'application de son systême au redoutable Mystère de nos Autels. C'est un esprit hardi, s'il ne s'agit que de pénétrer les secrets de la nature, & sonder les profonds abysmes de la Métaphysique; timide dès qu'il faut parler de ce qu'il doit adorer. Louable timidité! Bel exemple pour les Philosophes de nos jours!

Tant de respect pour les choses saintes, annonce des vertus dont le détail seroit sans doute bien agréable & bien édifiant; mais nous sommes réduits à ne pouvoir mettre ici de l'histoire de notre Auteur, que de ces choses qui ne sont intéressantes, que parce qu'el-

les regardent un homme vertueux & un religieux Ecrivain.

JOSEPH-ADRIEN LE LARGE DE LIGNAC, étoit de Poitiers, fils de *Pierre-Honoré le Large de Lignac*, & de Dame *Charlote d'Herbouville*; il fit ses premieres études à Paris; sa Réthorique & sa Philosophie à Poitiers : il étudia la Théologie dans le Séminaire de la même Ville. En 1732, étant déja Prêtre, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Il enseigna la Théologie au Séminaire de Mâcon, & ensuite au Collége du Mans. Il fut Supérieur à Nantes. Nous ignorons en quel temps il quitta cette Congrégation.

En 1752, il fit un voyage en Italie, & l'on peut voir dans sa

derniere Lettre à un Américain ; une idée curieuse quoiqu'abrégée des objets intéressans qu'il s'étoit proposés dans ce vo a e, dont l'étude particuliere des Phénomènes du Vesuve, étoit le princ pal. Il auroit été à désirer que l'Auteur eut pû donner une relation de ce voyage, qui ne pouvoit être que très-intéressante par les observations savantes qu'il avoit faites sur plusieurs points de l'Histoire Naturelle, & sur différentes choses relatives à la Religion & aux Mœurs. Il en avoit le dessein ; mais la grande application qu'il apportoit à son Ouvrage sur M. Pasqual l'en a détourné, & sa mort nous en a entiérement privé. Il eut de grandes liaisons à Rome avec les Car-

dinaux d'Argenvilliers, d'Yorck & Passionei. Ce dernier sur-tout qui l'avoit obligé à prendre un appartement dans son Palais, l'honoroit d'une intime confiance, & d'une amitié très-vive. Le défunt Pape, dont la mémoire sera toujours chere aux gens de Lettres, l'accueillit avec cette bonté & cette familiarité qui lui étoient ordinaires envers les Savans. Il daigna l'entretenir plusieurs fois, & l'encouragea dans ses travaux utiles à la Religion & à l'étendue de nos connoissances. A son retour à Turin, le Cardinal des Lances lui témoigna pareillement des bontés singulieres, l'entretint fréquemment, & fut toujours depuis en commerce de Lettres avec lui, ainsi que le Cardinal

Paſſionei. Il eſt mort à Paris au mois de Juin 1762, après avoir ſatisfait aux devoirs de la Religion, dont il avoit ſi bien défendu les Myſtères.

*Voici les ouvrages qu'on connoît de lui.*

Mémoires pour l'Hiſtoire des Araignées, 1748. *in*-12.

Lettres à un Américain, ſur l'Hiſtoire Naturelle de M. de Buffon, & ſur le Traité des Animaux de M. l'Abbé de Condillac. 9 *vol. in*-12.

Perſonne n'ignore le ſuccès prodigieux de ces Lettres. Elles ſont imprimées chez *Duchêne Libraire, rue Saint Jacques*, & on en trouvera auſſi des exemplaires chez Rozet *Libraire, rue Saint Séverin*, qui débite le préſent Ouvrage.

Témoignage du Sens intime. 2 *vol.* *in*-12.

Elémens de Métaphysique, tirés de l'expérience. 2 *vol.* *in*-12.

Examen sérieux & comique du livre de l'Esprit. 2 *vol.* *in*-8°.



# APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé *Présence Corporelle de l'Homme en plusieurs lieux, prouvée possible par les principes de la saine Philosophie.* L'hypothèse qui y est modestement présentée, m'a parû ingénieuse, & accompagnée de réflexions utiles. A Paris ce 14 Mai 1762;

DUPUY.

# PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: à nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Notre amé BENOIST ROZET, Libraire s, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un ouvrage qui a pour titre: *Présence Corporelle de l'Homme en plusieurs lieux, prouvée possible par les principes de la bonne Philosophie*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires: A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes d'imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs-Libraires, & autres Personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre

obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui auroit droit de lui, & de tous dépens, dommages& intérêts; à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; Que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel desd. Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant de les exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique; un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur BERRYER; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir led. Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'éxécution d'icelles tous Actes, requis & nécessaires, sans demander autre permission; & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir.

DONNÉ à Paris, le neuviéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent soixante-deux, & de notre Régne le quarante-septiéme. Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

*Registré sur le Registre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Imprimeurs-Libraires de Paris, N°. 449. fol. 306. conformément au Reglement de 1723. A Paris ce 22 Juin 1762.*

BAUCHE, *Adjoint.*

PRÉSENCE



# PRÉSENCE CORPORELLE
# *DE L'HOMME*
## EN PLUSIEURS LIEUX,
## *PROUVÉE POSSIBLE*,
*Par les principes de la bonne Philosophie.*

## LETTRES,

Où, relevant le défi d'un Journaliste Hollandois, * on dissipe toute ombre de contradiction entre les merveilles du Dogme Catholique de l'Eucharistie & les notions de la saine Philosophie.

* *Le célèbre Boullier.*

---

### PREMIERE LETTRE.

*On expose le défi, & l'on balance les motifs de l'accepter ou de le refuser.*

25 JANVIER 1761.



JE n'ai sçû, Monsieur, qu'au mois de Février de l'année derniere, que je vous devois des remercîmens pour la maniére obligeante dont vous rendites compte de mes Lettres à un

Américain en 1754. Le procédé étoit d'autant plus noble, & d'autant plus flateur, que mon ouvrage avoit été oublié universellement dans tous les Journaux. Agréez je vous supplie le tribut de ma vive reconnoissance. Il vous est dû, & tôt ou tard il faut s'acquitter de ses dettes.

Vous prétendez, Monsieur, qu'il me reste de plus à remplir un engagement que j'ai contracté avec le Public, à l'occasion d'un dénouement proposé par Mr. Néedham, touchant le Dogme de la Transsubstantiation. Étoit-il bien formel, cet engagement? Souffrez que je vous remette sous les yeux le texte même dont vous vous autorisez; il est extrait de la douziéme Lettre à un Américain; & vous jugerez s'il est tourné de maniere à me lier vis-à-vis du Public.

» Il est, disois-je, plus facile qu'on
» ne pense de tirer, même des notions
Pp. 75. 76. » du corps humain, certains principes
» qui démontreroient que le dogme de
» la Transsubstantiation n'est point un
» dogme stupide, comme ose l'avancer
» un savant, dont je plaindrai toujours
» la défection malheureuse. Une hypo-
» thèse qui expliqueroit physiquement

» tout ce qui paroît dans la Transsub-
» stantiation de plus incompatible avec
» la notion des Corps, pourroit bien
» ne pas rendre le plan sur lequel le
» Tout-Puissant a formé l'Eucharistie;
» mais elle ne démontrera pas moins
» l'inconséquence des raisons dont s'est
» appuyé ce Savant infortuné. ( Le P.
» Courrayer. ) Par cette hypothèse on
» ne présenteroit pas d'une main sacri-
» lége le flambeau au mystére; on ne
» prétendroit pas même l'expliquer;
» mais on prouveroit que si l'homme
» peut lier les connoissances qu'il a de
» la nature avec le dogme révélé, l'Au-
» teur Souverain de la Physique a dans
» la partie immense de la Physique &
» de la Métaphysique, qu'il ne lui a pas
» plû de nous révéler, bien d'autres
» moyens d'effectuer ce qu'il prononce.
» C'en est assez pour justifier la créance
» de l'Eglise contre les imputations du
» nouveau traducteur de Frà Paolo, &
» pour conserver la simplicité de la foi.
» *Je pourrai dans la suite, si l'occasion*
» *s'en présente*, vous développer l'hypo-
» thèse dont je viens de vous parler.

Vous ne voyez pas certainement, Monsieur, dans ce texte, l'engagement

formel que vous me pressez de remplir. Il est conditionel, il n'est adressé qu'à mon ami ; & même la maniére dont je me suis énoncé me ménage la liberté de me refuser aux circonstances qui pourroient se présenter.

Cependant, vous me pressez, Monsieur, avec les termes les plus vifs. » Ce n'est plus simplement, dites-» vous, avec son correspondant d'A-» mérique, c'est avec le Public qu'il a » pris des engagemens, en le mettant » en possession de ces Lettres. On ne » le quittera pas aisément des magnifi-» ques espérances qu'il donne, espé-» rances d'autant plus flateuses, qu'on » ne les auroit jamais attendues d'un » homme aussi versé que lui dans la » bonne maniére de philosopher. En » effet, une hypothèse qui expliqueroit » physiquement tout ce qui paroît dans » la Transsubstantiation d'incompatible » avec la notion des Corps, sera le » plus curieux des phénomenes. C'est » un présent digne de la plus vive im-» patience du Public. Que l'Anonyme » ne la laisse donc pas languir. Plus l'en-» treprise est difficile, plus tous ceux » qui s'y sont engagés jusqu'ici, y ont

» misérablement échoué, & plus il y
» aura pour lui de gloire à la mettre
» a fin. »

Votre semonce, Monsieur, est également polie & flateuse. Cependant je vous avouerai ingénuement que la gloire d'avoir fourni une carriére, où de grands esprits se sont perdus, ne me flatteroit qu'autant que je me serois rendu utile; qu'autant que le Public profiteroit de mes travaux. Je regarde comme très-honorable le défi que vous me présentez, c'est une preuve que vous me jugez digne d'entrer en lice avec vous, Monsieur. Cet honneur me donnera-t-il le droit de récriminer, & de vous provoquer à mon tour sur les principes de votre réforme, qui me paroissent plus incompatibles avec l'Evangile, que le dogme de l'Eucharistie ne vous paroît contradictoire avec la notion du corps humain; je le présume de votre équité. Vous me permettez donc dans le cours du petit commerce que je lie avec vous, de saisir toutes les occasions de vous mettre sur la défensive, vous, Monsieur, & votre Eglise. Les loix d'un combat, joignent toujours la défense à l'attaque. Ce n'est pas assez pour un cham-

pion de parer des coups, il faut qu'il en porte. Ne regardez-donc pas, Monſieur, comme des digreſſions les licences que je prendrai à cet égard; car, je vous en avertis, je ne m'en épargnerai pas. Y auroit-il quelqu'utilité à répondre à votre défi ? Rendrois-je quelque ſervice à mon Egliſe ? En rendrois-je aux Proteſtans ? C'eſt une diſcuſſion préliminaire que vous voudrez bien me permettre de traiter ſous vos yeux. C'eſt l'objet de la premiere Lettre que j'ai l'honneur de vous adreſſer.

De notre côté, la tâche que vous me propoſez, fût-elle bien remplie, me paroît aſſez inutile. Nous n'avons pas beſoin de ſçavoir le *quomodo* d'un objet de la révélation, pour le recevoir. Je dis plus même; ce ſeroit altérer, ou perdre la Foi parmi nous, que d'appuyer en partie, ou en total la créance d'un dogme catholique. ſur la maniere dont on en conçoit la poſſibilité. Je l'ai dit ailleurs; Dieu nous propoſe ſes myſtéres, comme le Géomètre apprend à des gens de pratique des théorêmes, pour aſſurer leurs opérations en leur épargnant la démonſtration qu'ils ſont incapables de ſaiſir. Nous ſommes des pra-

ticiens très-ſtupides aux yeux du Créateur. Cette ſeule maxime répond à tous les ſophiſmes que les incrédules oppoſent aux dogmes du Chriſtianiſme. Vous même, Monſieur, vous n'en employeriez pas d'autres, pour défendre les Myſtères que vos auteurs ont retenus des inſtructions qu'ils avoient reçues dans notre Égliſe, qui fut leur mere ; comme elle eſt la nôtre.

De votre côté, Monſieur, ou chacun eſt pour lui-même revêtu de l'infaillibilité que les Catholiques reconnoiſſent dans le corps des Paſteurs, & qui vous paroît un fanatiſme de leur part ; chez vous, où chaque particulier ſe croit chargé, comme un arbitre ſouverain, de choiſir dans les Livres ſacrés, les textes qui lui paroiſſent clairs, pour fixer ſes dogmes & ſe faire un ſymbole ; il ſembleroit que, ſi toute contradiction étoit évanouie entre le plus réel des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & les notions du corps perſonel à l'homme, pluſieurs d'entre vous ſe croiroient obligés de prendre à la lettre les paroles de l'Homme-Dieu, comme elles ont été entendues de toute l'Egliſe ancienne. Mais on a beau apprendre au

Peuple à ſecouer le joug de toute autorité ; il en ſent la néceſſité, & il la fait réſider dans ceux-là même qui lui apprennent à ne reconnoître d'infaillibité que dans ſon propre diſcernement. Ainſi, dans l'exacte vérité, le commun des Proteſtans adopte la doctrine de ſon Egliſe par l'effet naturel de l'éducation, ils liſent l'Écriture comme on leur a appris à la lire. On leur a dit que ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, ne pouvant ſignifier l'impoſſible, doivent être entendues, comme ſi J. C. eût dit : prenez ceci pour mon Corps ; en recevant ce pain vous recevrez non réellement, mais ſpirituellement mon Corps, fût-il à pluſieurs millons de lieues de vous. Le Luthérien a appris à lire autrement ce Texte ſi court, *ceci eſt mon Corps*. Il lit : dans ceci eſt mon Corps, pourvû que vous le mettiez dans la bouche. Il eſt clair que dans ces deux Communions ſi différentes en ce point, le fond du Myſtère Euchariſtique, eſt l'interprétation contradictoire des Auteurs qui les ont fondées. Et cela eſt ſi vrai, que ſi l'on demande pourquoi tous les Calviniſtes excluent de l'Euchariſtie la préſence réelle du Corps du Seigneur, &

pourquoi tous les Luthériens s'y renferment, on n'en peut rendre d'autre raison, sinon que les premiers ont tous appris à lire comme Calvin; & tous les Luthériens comme Luther. La diversité d'opinion dans ces deux Communions, doit donc être rapportée uniquement à la différence d'Éducation. Et malheureusement les effets de la pure crédulité naturelle à l'égard des opinions religieuses, ont toute la fermeté du don de Dieu que nous appellons la Foi.

Cependant, quelle confiance ne pourrois-je pas prendre dans la constitution essentielle à la réforme. Un Protestant ne peut, comme un Catholique, se faire un point de conscience de soumettre au doute méthodique, la Doctrine que son Eglise lui a enseignée. En se donnant toute liberté à cet égard, il agiroit conséquemment aux principes de votre réforme. Vos Eglises ne sont que les nourrices des Enfans régénérés, & acquis par le Baptême à l'ancienne Eglise. Elles conviennent qu'elles ne donnent aux Enfans qu'une éducation provisionnelle, jusqu'à-ce qu'ils soient en état de se fixer par eux-mêmes. Elles n'ont pas plus d'autorité sur eux, que

nos Nourrices ne doivent s'en arroger sur les Enfans de condition qu'on leur confie. Votre *Bossuet*, je parle de votre éloquent Saurin, a reconnu publiquement & de bonne foi cette vérité ; il veut qu'on ne fixe les Enfans que sur le Dogme de l'existence de Dieu, & qu'on leur apprenne le Cathéchisme de son Eglise, comme des articles dont ils doivent meubler leur mémoire, jusqu'à-ce qu'ils soient assez instruits ; jusqu'à-ce que leur raisonnement soit assez formé, pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté des dogmes qu'on leur a enseignés. Maxime légitime & forcée dans la réforme; maxime qui prouve que votre Eglise est stérile, qu'elle ne donne point d'Enfans au Pere Céleste; point de co-héritiers à J. C. point de Chrétiens en un mot. Car appelleriez-vous, Monsieur, appelleriez-vous des Chrétiens des Enfans de quatorze ans, qui ne croiroient pas en J. C. qui n'auroient point de foi en la médiation, qui suspendroient leur jugement sur la divinité des Ecritures.

Un des vôtres, M.r Jean-Jacques Rousseau, recommande la pratique de cette maxime dans le roman bizarre & interessant qu'il vient de nous donner.

Sa nouvelle Eloïse ſupprime le Cathéchiſme dans l'éducation de ſes Enfans. Elle ne leur dit pas un mot de J. C. & prend toute ſorte de précautions pour empêcher qu'on ne leur en parle. C'eſt outrer la maxime, me direz-vous, Monſieur ; & moi je penſe que c'eſt en faire l'uſage le plus religieux qu'on en puiſſe tirer. Car n'eſt-ce pas inſulter le Sauveur du Monde, que de le propoſer aux Enfans, comme une Divinité équivoque ? La nouvelle Eloïſe, cette Philoſophe prophane, va bien plus loin. Elle leur donne en mourant un ſingulier exemple de déſintéreſſement ſur les mérites du Médiateur. Elle croiroit dans ce moment critique donner un mauvais exemple à ſes Enfans, ſi elle prononçoit devant eux ce nom, *ſans lequel il n'eſt point de ſalut*. Elle ſe confie orgueilleuſement dans ſes œuvres, & prévient avec une audace intrépide le jugement du Très-Haut. Cette femme vertueuſe, corrompue dans ſa jeuneſſe au point de propoſer à ſon ſéducteur le moyen honteux de forcer l'autorité paternelle, meurt ſans remords & ſans donner aucun ſigne de confiance que ſes ſouillures ayent été purifiées par le

ſang de l'Agneau. Elle rejette le Miniſtère ſtérile de ſon Paſteur; & ſon Paſteur n'oſe hazarder devant elle un mot de l'Evêque de nos Ames. Oh! Dieu! ſi c'eſt bien pour la mort de Socrate, eſt-ce bien remplir les dernieres obligations du Chriſtianiſme?

Permettez-moi, Monſieur, de vous épancher mon cœur; & de vous communiquer toute l'horreur dont j'ai été frappé à la lecture de cette mort romaneſque. Au reſte, je ne vous impute point, Monſieur, ni à votre Egliſe des excès ſemblables à ceux que le Philoſophe de Genêve, propoſe pour le modele d'une mort héroïque: Car en ſuppoſant, ce qui paroît conſtant dans le roman, que Julie, comme les autres femmes Proteſtantes, n'a jamais diſcuté les dogmes dont elle a été imbue dans ſon enfance, & qu'elle s'en eſt tenue toute ſa vie à la foi proviſionnelle qui eſt parmi vous, celle des ſimples, & des perſonnes non lettrées, elle eût dû en ſe conformant à l'eſprit de la réforme, implorer au moins conditionnellement la miſéricorde de Dieu; elle eût dû addreſſer à J. C. cette Priere: Si vous êtes le Fils de Dieu, & le Médiateur

des Hommes, imputez-moi les mérites de votre Passion, afin que j'obtienne le pardon du crime que j'ai commis en violant les Loix de la pudeur, en me révoltant contre l'autorité paternelle, en substituant l'ignominie à la sainteté de l'union conjugale.

Elle étoit très-certaine d'avoir employé criminellement une partie du tems d'épreuve que la Providence lui avoit destiné, pour mériter l'éternelle félicité. Elle ignoroit parfaitement, si l'immobilité du bien être dans l'Eternité n'est pas attachée à la fidélité constante & non interrompue, dans l'observance exacte de la Loi durant cette vie; elle ignoroit si, détourner à des usages contraires à cette Loi, quelque portion de ce tems d'épreuve, ce n'est pas mépriser une si grande récompense, ce n'est pas y renoncer; elle ignoroit encore si la Souveraine Justice veut pardonner un tel mépris, & accorder au repentir ce qui n'est dû qu'à titre de grace à l'innocence constante. Enfin elle ne pouvoit apprendre que de la révélation à quel titre le repentir sincére pouvoit être élevé au mérite de l'innocence. Ainsi, quoique dans les principes de son Eglise, elle

n'adoptât la révélation que provisionnellement ; elle devoit en conséquence de ces mêmes principes, la considérer comme son unique ressource au terrible passage du Tems à l'Eternité.

Mais M. Rousseau n'a pû ouvrir ces grandes vues à son Héroïne, parce qu'il ne connoît pas quel est l'usage du tems dans cette vie. S'il eût été fixé sur ce point essentiel, se fût-il tant intrigué pour faire une très-foible réponse à la dissertation de son Saint Preux, en faveur du suicide ? s'en seroit-il tenu à lui insinuer que la perte d'une maîtresse ne vaut pas la peine de se tuer. N'eût-il pas posé le vrai principe de l'impiété du suicide, en soutenant qu'abréger par son propre fait, le tems d'épreuve destiné à nous faire mériter un bonheur éternellement inaltérable ; c'est décider que le prix proposé ne vaut pas la course, ou qu'on a assez fait pour mériter un bonheur qui seroit une grace, fût-il acquis par un million d'années d'innocence constante : c'est enfin usurper sur la Souveraineté de Dieu, en fixant soi-même l'époque pour se mettre en possession du bonheur éternel. C'est ordonner au

Souverain Juge de se contenter de ce que nous avons fait. Et du côté d'un Pécheur exécrable, tel qu'étoit Saint Preux qui avoit violé tous les droits de l'hospitalité, de l'amitié, de la confiance ; qui avoit tourné les soins de l'éducation en moyens de séduction ; qu'étoit-ce que disposer de sa vie ; si ce n'est ordonner au Créateur de fixer le tems de sa pénitence sur les bornes que lui (Saint Preux) y voudroit prescrire ?

J'ai dû cette espèce de digression au zèle que j'ai pour l'honneur des Eglises Protestantes ; tandis que vos Ministres autorisent par leur silence ceux qui penseroient que Jean-Jacques Rousseau n'a fait que mettre en action les principes des Réformés, sur les dispositions qu'on doit avoir à la mort.

Revenons à mon sujet. Cette liberté que laissent vos Églises à tous les Chrétiens, de soumetre à un examen rigoureux les dogmes qu'on leur a appris dans l'enfance, ne me reléve point le courage. Elle ne me fait point espérer qu'en Hollande, & même en France, les Protestans se détermineront à examiner mon systême sans préoccupation : la raison de ma défiance est, qu'ils sont

dans l'usage constant de ne faire aucun essai de cette même liberté, dont ils font tant de cas. En bonne foi, qui du Peuple, qui de vos Négocians, tenans chez-vous, & y méritans le rang de la Noblesse, s'est mis dans les dispositions qu'exige le doute méthodique de Descartes, pour examiner la vérité ou le faux des instructions qu'il a reçues dans son bas âge.

Saurin eut beau tonner; il n'engagea aucune de ses ouailles à suspendre son jugement sur les points qui vous séparent d'avec nous; ni à réduire la créance des dogmes que vous appellez fondamentaux à une foi provisionnelle. Elles continuerent à compter absolument sur le sçavoir & sur la bonne foi de leurs Ministres, qui s'avouoient faillibles & sujets à l'erreur, comme nous nous reposons sur l'infaillibilité des promesses faites à l'Eglise. L'horreur qu'on leur a inspiré pour l'ancienne Religion, a poussé dans leur esprit d'aussi profondes racines, que les hystoires des revenans & des loups garoux en laissent dans l'esprit des enfans parmi le Peuple. D'après cette horreur, ils ont refusé constamment de vérifier l'idolâtrie & les autres

imputations odieuses qu'on fait à l'Eglise Catholique. Il leur eût suffit de lire attentivement l'Exposition de la foi Catholique de Monsieur Bossuet pour se désabuser. Qui a pris ce sage parti parmi vos compatriotes ? A plus forte raison, qui d'entre vous voudra bien s'occuper des principes que vous me demandez, Monsieur, avec tant d'instance.

Le ton même des déclamations éloquantes de Saurin, a dispensé ses Auditeurs de tout examen. C'est une tournure d'éloquence très-adroite & très-efficace. Ils ont cru qu'ils pouvoient se reposer entiérement sur les lumieres d'un Prédicateur, qui sembloit si certain de la vérité des principes de la Réforme, qu'il invitoit tous les Réformés à les approfondir sans partialité. Ils en ont conclu qu'il étoit bien sûr de son fait. Flatté de la souveraineté qu'il leur donnoit sur leur foi ; ils se sont contentés que leur droit fût reconnu, & par un retour de générosité ils n'en ont fait aucun usage. Pénétrant les vûes de ce Ministre, & s'y prêtant de tout leur cœur, ils ont conçû la plus grande indignation contre l'Eglise Catholique, qui abuse selon eux de la raison de ses enfans, en leur appre-

nant qu'ils sont enfans de Dieu, cohéritiers de J. C. appellés à orner le Ciel durant l'éternité avant qu'ils puissent vérifier les titresdeleur mere. Et ils faisoient contraster cette conduite qu'ils appelloient une injuste domination, avec la modestie des Eglises Protestantes, qui, disoient-ils, ne dominent point sur les consciences.

Ne soyez point tenté de faire valoir ce même contraste, je vous en supplie, Monsieur. Ce n'est pas le lieu d'en dévoiler le faux, mais je vous promets de vous prouver invinciblement dans un ouvrage que j'annonce depuis long-tems, si néanmoins mes supérieurs me l'ordonnent; de vous prouver, dis-je, que vos Eglises se sont dépouillées du droit d'enseigner toute vérité donné par J. C. à ses Apôtres & à ses successeurs; qu'en conséquence elles sont injustes; puisquelles mettent les enfans de Dieu hors d'état de conserver au Pere Céleste les prémices de leur liberté & de leur amour par J. C. qu'au contraire, l'éducation Catholique loin d'être l'abus de la raison, en est la ressource nécessaire, & caractérise la Société que le Sauveur a formée, à qui il a confié le dépôt sacré de

la révélation ; & où la créance de la révélation puiſſe être ferme, utile & eſſentiellement différente des effets de la crédulité naturelle aux enfans. Vous me trouverez encore ici bien avantageux. C'eſt la bonté de ma cauſe qui me fait parler ſi affirmativement.

L'Egliſe ancienne conſerve ſeule à l'Evangile le caractere que notre divin Maître lui avoit donné. Il eſt encore chez elle l'Evangile des pauvres & des ſimples ; & il y eſt reçu par les Sçavans de la même maniére qu'il eſt embraſſé par le Peuple. Frappé de cette ſublime prérogative, je ſerois plus flaté ſi je pouvois concourir à éclairer les ſimples parmi vous, que ſi je réuſſiſſois à remplir la curioſité des Sçavans. Mais oſerois-je me promettre quelque fruit de la part de ceux des vôtres qui n'ont nulle étude. Mon ſyſtême exige des préliminaires philoſophiques très-délicats, & qui ne ſont pas faits pour le Peuple. Il faut découvrir comment le corps humain, malgré les variations auxquelles il eſt ſujet, conſtitue la même perſonne identique dans tous les âges de la vie ; comment chacun de nous ſe ſent quant à l'ame & quant au corps, ce qu'il étoit à l'âge

avec les notions naturelles du Corps humain, je vous répéterois ce que je disois dans la Lettre que j'ai déja citée. « Quoique nos Mystéres ne soient Ib. p. 73.
» pas contraires dans la vérité, ni à la
» Physique, ni à la Métaphysique, ils
» ne sont pas liés au peu de connois-
» sance que nous avons dans ce monde
» par rapport à ces deux sciences. Nous
» sommes bien certains qu'il nous man-
» que bien des principes de Physique
» & de Métaphysique. C'en est assez,
» pour nous persuader que les lumiéres
» naturelles nous manquent pour expli-
» quer les Mystères. Il suffit que Dieu
» même nous les ait transmis par les
» Écritures, & par la tradition, pour
» que nous les croyons, sans sçavoir
» comment les concilier avec nos con-
» noissances naturelles. C'est une folie
» de rejetter un fait qu'on nous annonce
» de la part de Dieu, sur ce qu'on ne
» le croit pas possible.

Le désir sincére que j'ai de vous obliger, Monsieur, me fait voir sous une autre face les motifs qui semblent me faire une Loi du silence. L'inutilité de mon systéme pour les Catholiques ne doit pas m'arrêter. S'il ne peut servir de base

à leur foi, s'il ne peut la rendre plus vive, du moins il peut contribuer à la conſoler. Acueilleroient-ils froidement des moyens de repouſſer les injures des ennemis de notre foi ; des moyens propres à réprimer les mouvemens de doute qui peuvent s'élever dans l'âme du fidèle malgré lui. Ils ſçavent qu'un Diſciple héſitant ſur la Réſurrection du Sauveur, fut rappellé aux preuves naturelles de l'exiſtence des Corps, & que la conviction naturelle de Saint Thomas, ſans mériter le don de la foi, fut néanmoins l'occaſion ſur laquelle il plût à ſon Maître de lui donner ce don ineſtimable, qui met le ſçavant le plus éclairé au rang des enfans, & qui fait également le mérite, & de ceux qui ont vû, & de ceux qui n'ont pas vû opérer les Myſtères de notre Rédemption.

C'étoient mes eſpérances à l'égard du P. Courrayer, lorſque je travaillois au Mémoire auquel je faiſois alluſion dans le texte duquel vous vous autoriſez, pour me défier. J'étois occupé de lui ſeul. J'avois une voie pour lui faire parvenir mon eſſai ; elle m'a manqué depuis. Quelle eut été ma ſatisfaction, s'il ſe fût rendu aux vœux de ſa

ſçavante Congrégation, où il eut retrouvé une retraite ſi douce & ſi décente! Je crois que toute l'Égliſe eût partagé ma conſolation.

Les raiſons qui me font déſeſpérer de me rendre utile aux Proteſtans ſont purement humaines, & elles n'auroient de valeur qu'autant que je me défierois de la puiſſance de la grace du Médiateur, A l'égard de vous-même, Monſieur, dont la conquête flatteroit également & la charité, & l'amour propre, n'ai-je pas quelques motifs d'eſpoir? Préſumerois-je d'un bon eſprit, comme le vôtre; d'un homme verſé dans toutes les connoiſſances; qui donne tant de preuves de génie, & d'attachement ſincère à la révélation, qu'il ne lie pas les intérêts de ſon ſalut, avec la curioſité, ou que cette curioſité ait d'autre principe que ces mêmes intérêts. Je ne peux me le perſuader. Vous mépriſez certainement ce préjugé de honte qu'on attache communément au changement de Religion. Suis-je honteux d'avoir paſſé du Cartéſianiſme au Newtonianiſme? Ya-t-il le moindre indice de médiocrité de génie dans celui qui abandonne pour de juſtes raiſons une opinion adoptée ſans examen & par

une docilité puérile. Mais si leplus grand des intérêts exige ce changement, y a-t-il à balancer ? Dans votre Communion en particulier, où les objets de la foi ne sont proposés au temps de l'institution Chrétienne, que comme des opinions que l'on doit examiner dans la suite, y auroit-il le moindre deshonneur, à rejetter celles qu'on jugeroit erronnées après les avoir approfondies ? N'y a-t-il pas au contraire une obligation étroite de le faire ? Un esprit de la trempe du vôtre est-il fait pour être asservi à toute autre autorité qu'à celle de Dieu ? Doit-il s'aveugler pour se laisser conduire en laisse à la suite de Calvin, de Beze, ou de Mélanchton? Non, Monsieur, vous n'êtes pas capable de trouver de l'humiliation à reconnoître la vérité.

Vous me direz peut-être, Monsieur, que mon systême ne faisant pas, selon moi-même, le fond du Mystère de l'Eucharistie, il vous laisseroit encore dans l'incertitude. De quoi ? Du fond du Mistère ? J'en conviens. De la possibilité du Mystère ? C'est ce que je ne puis avouer. Or, qui a obligé les Auteurs de votre réforme à réduire au sens figuré les paroles de l'Institution de l'Eucharistie ? Qui fit

fit dire à Bèze en préſence de toute la Cour de France, que le Corps du Seigneur eſt auſſi loin du Pain Euchariſtique que la Terre l'eſt du Ciel ? N'eſt-ce pas l'impoſſibilité de concevoir que J. C. fût corporellement préſent au Ciel, & à divers lieux de la Terre en même tems. Mais ſi cette poſſibilité eſt prouvée, vous n'avez donc plus les motifs qui engagerent Calvin, & ſes coopérateurs à interpréter dans le ſens figuré les paroles de l'inſtitution du Sacrement de la Cène, comme vous l'appellez. Et ſi vous vous obſtinez à retenir ce ſens figuré, vous luttez en même-tems, & contre les principes de la réforme, & contre les principes de la droite raiſon. Ce que je vais vous prouver par deux raiſonnemens qui me paroiſſent inconteſtables : Et que je vous ſupplie de vous rappeller après l'expoſition de mon ſyſtême.

*Premier raiſonnement.*

Par le principe diſtinctif de votre réforme, les enſeignemens que vous avez reçûs de votre Égliſe dans votre jeuneſſe ne ſont que des opinions proviſionnelles, que vous devez ſoumettre à un rigoureux

examen pour les admettre ou les rejetter suivant que vous les trouverez conformes ou contraires à la parole de Dieu. Un point de cet enseignement est l'impossibilité qu'un corps humain soit en même-tems en plusieurs lieux à la fois ; dans le Ciel & sur la Terre. Et en conséquence de cette impossibilité supposée absolue, & non simplement en apparence, ou relativement à la foiblesse de nos lumiéres, on vous a enseigné que les paroles de l'institution de l'Eucharistie doivent être prises uniquement dans un sens figuré : Donc cette impossibilité ne subsistant plus l'esprit de votre réforme vous oblige à rejetter cet enseignement, & à entendre les paroles de l'institution de l'Eucharistie dans le sens réel.

*Second raisonnement.*

Dieu doit être cru sur sa parole, soit que nous concevions, soit que nous ne concevions pas la possibilité du dogme qu'il annonce. Cette vérité est du ressort du bons sens. Donc à plus forte raison la parole de Dieu doit être prise à la lettre, si ce qu'il nous ordonne de croire nous est prouvé possible, Car la parole de Dieu opére efficacement

par elle-même. Il a dit que la lumiére fût, & la lumiére exista. Or il est certain que celui qui opére par le vouloir en présentant du pain à ses Disciples leur dit : *Ceci est mon Corps*. Donc s'il est démontré possible que le Corps du Seigneur fut à la place du Pain, il y est effectivement en vertu de la parole du Sauveur ; ou si nous refusons de le croire, c'est sans aucun prétexte raisonnable.

Ce que Dieu dit est de fait, parce qu'il le dit ; & il est déraisonnable d'argumenter contre un fait. Qu'auriez-vous dit, Monsieur, de l'Apôtre Saint Thomas, s'il n'eût pas voulu faire l'épreuve que son divin Maître lui proposoit ; ou si l'ayant faite, il eût croisé pour ainsi dire, les principes naturels de la certitude de fait physique auxquels il étoit rappellé. Qu'auriez-vous pensé de cet Apôtre s'il se fût prévalu de motifs spéculatifs de doute, pris de l'impossibilité qu'un corps humain eût pû pénétrer les murs ou les portes d'un Sallon bien fermé ? » Il appelle impossible, » auriez-vous dit, « ce qu'il ne comprend pas : & il » argumente de cette impossibilité prétendue contre un fait.

Ces deux raisonnemens renouvellent

ma confiance,& semblent non-seulement me permettre, mais même m'obliger d'accepter le défi que vous me présentez.

Quant au peu d'espoir d'étendre autant que je le désirerois les fruits de ce systême, à cause de la difficulté de le rendre intelligible aux personnes peu versées dans les connoissances Philosophiques; je crois que cette difficulté m'a plus imposé qu'elle ne le devoit. Parmi nos freres séparés en France, en Hollande & ailleurs, il y a un grand nombre de personnes aux quelles les recherches en matiére de Philosophie sont très-familieres, & qui sont très-en état de comprendre & de juger mon systême.

A la vérité je désirerois de tout mon cœur me mettre à la portée du simple Peuple, de cette portion privilégiée de l'humanité à laquelle l'Evangile est spécialement adressé, à laquelle les riches les grands & les esprits sublimes doivent ce don inapréciable. Mais est-il possible de remplir ce désir? Il est si aisé de saisir une difficulté, tout le monde en est capable. Mais lorsqu'elle est sérieuse le grand nombre des hommes auroit presqu'autant de peine à en étudier la solution qu'à la trouver d'eux-mêmes. Cependant

j'ai tout lieu de présumer que vos Ministres, en traitant du dogme de la résurrection des morts ont eu souvent l'occasion d'expliquer un système de Nieuwentit, pour repousser les mauvaises plaisanteries que les impies osent faire contre cet article du symbole. Un grand nombre de leurs Auditeurs est donc déja prévenu des préliminaires de mon système. Préliminaires auxquels j'étois parvenu, en approfondissant le sens de l'existence & de l'appropriation de notre corps, & ne pensant nullement qu'ils eussent trait ni à la résurrection des morts, ni au Mystère de l'Eucharistie.

N'importe, je conviens que les personnes peu instruites, peu exercées dans l'art de raisonner, seront hors d'état de profiter de mes vues. Que dirai-je à ceux-là ? » Vous n'êtes pas dans la société con-
» venable à votre simplicité naturelle.
» Vous n'y pouvez être Chrétiens que
» par provision, vous n'y pouvez adorer
» Jesus-Christ. Le culte dû au Créateur
» ne devant être hazardé sur aucun dégré
» de probabilité.

» Convenez de bonne foi que vous
» êtes des enfans de la plus noble extrac-
» tion qui prenez votre nourrice pour

» votre mere. Votre incapacité ſentie &
» reconnue vous rappelle à notre Égliſe.
» C'eſt la ſeule qui s'annonce comme
» ayant cette autorité propre à ſuppléer
» à ce qui vous manque du côté du rai-
» ſonnement & de l'érudition; la ſeule
» qui vous diſpenſe de diſcuſſions impra-
» ticables pour vous; la ſeule où la foi ait
» le même principe chez le ſavant, &
» & chez l'ignorant; la ſeule qui donnant
» des enfans au Pere céleſte & des co-héri-
» tiers à Jéſus-Chriſt a le droit de les
» élever dans la parfaite perſuaſion de la
» nobleſſe de leur origine divine, & de
» leur deſtination auguſte; la ſeule qui
» mette ſes enfans dans les termes d'offrir
» à Dieu les prémices de leur liberté &
» de leur amour, au nom de celui ſans le-
» quel il eſt impoſſible de plaire à Dieu;
» la ſeule où les enfans, les ſimples, les
» pauvres, ſoient en pleine poſſeſſion de
» l'Evangile, le croient comme leur propre
» exiſtence, & puiſſent adorer leur Ré-
» dempteur en eſprit & en vérité; la ſeu-
» le qui n'ait beſoin ni de preuves ni de
» raiſonnement pour ſe faire reconnoître
» aux enfans dont elle eſt mere, nour-
» rice & *inſtitutrice*. La ſeule où à quel-
» qu'âge que l'homme meure, il puiſſe

» unir le Sacrifice de sa mort, avec le
» Sacrifice de la Croix par une foi ferme
» & inébranlable.

Ce que je dis aux simples n'est point un hors d'œuvre dans une Lettre que j'ai l'honneur d'écrire à un Sçavant. Je suis en droit de l'adresser aux meilleurs esprits de la Hollande, & à vous-même, Monsieur, dont j'ai conçu une si haute opinion, & je ne croirois pas vous insulter. Tous les hommes ont commencé par l'imbécillité & l'ignorance. Un âge de simplicité a succédé à cet état de foiblesse, & a comme filé avec les progrès lents de la liberté. Cet âge est celui où la mémoire est exercée, où les semences d'érudition sont jettées, où le raisonnement commence à se former. Ce n'est guéres qu'à vingt ans (encore est-ce bien-tôt pour le grand nombre) qu'un jeune homme a acquis assez de connoissances, & a formé son jugement autant qu'il est nécessaire, pour prendre sur lui avec quelque confiance, le choix de la voie qui conduit au Ciel. Encore faut-il supposer qu'il a commercé avec les morts & les vivans autant qu'il faut pour appliquer sûrement les loix de la critique, & se mettre dans le cas de ne pou-

voir refuser l'authenticité à nos Livres Saints.

Voilà donc vingt ans de votre vie, souffrez, Monsieur, que j'adresse la parole à vous même, vingt ans de soustraits au tems d'épreuve destinée par le Créateur à vous acquérir des droits sur le Ciel ; vingt ans des plus belles années où vous avez toujours été en risque de mourir sans avoir rien fait qui puisse être compté pour méritoire aux yeux de J. C. le souverain Juge; vingt ans de vrai Théisme ; vingt ans néanmoins acquis à Jésus-Christ en vertu de votre Baptême, & que vous lui avez injustement dérobés. A la vérité ces vingt ans, vous les avez employés à vous rendre capable de vérifier la Divinité de Jésus-Christ ; mais vous n'avez pu l'adorer pendant ce long intervalle, sans hazarder en connoissance de cause, le culte qui n'est dû qu'à Dieu ; voilà, Monsieur, les obligations que vous avez à la réforme.

J'aime à croire que depuis cet époque heureuse qui décide de la suite de la vie, vous vous êtes prouvé la vérité de la Religion Chrétienne, & la Divinité de Jésus-Christ ; que vous avez adopté avec une fermeté pleine & irrévocable

les principaux Myſtères qu'il a plu à vos réformateurs de ſauver des débris de la foi dont ils avoient ſappé l'édifice par les fondemens. Vous avez commencé à croire. Mais comment ? Avez-vous cru autrement que vous ne croyez les faits hiſtoriques de l'ordre profane, & que vous avez éprouvés par le ſecours d'une ſage critique ? Devez-vous autre choſe au Créateur, par rapport à l'acquiſition de la Religion, que les ſecours naturels dont tout ſçavant doit ſe confeſſer redevable à la Divine Providence ? Pouvez-vous vous rendre témoignage que vous croyez en Jéſus-Chriſt par Jéſus-Chriſt, je veux dire par une impreſſion ſurnaturelle, par un don purement gratuit du Très-Haut. Vos études vous ont-elles fait parvenir à la ſimplicité des enfans que le Seigneur a commandée ſi expreſſément à ſes Diſciples, & ſans laquelle il leur annonce qu'on ne peut lui appartenir? Vous êtes au point où Saurin vous vouloit ; malgré cela tout habile homme, tout convaincu que vous êtes de l'authenticité & de la divinité des Livres Saints, vous n'êtes pas encore Chrétien.

Cependant, Monſieur, quand je me trouve contraint de vous dire des véri-

tés si dures, & qui coutent à mon cœur; ce n'est qu'après vous avoir mis dans la position la plus favorable, où je puisse supposer les Sçavans de la réforme. Combien y en a-t-il qui n'ont jamais dirigé leurs études vers la Religion? Qui par rapport à elle demeurent toute la vie dans la situation où sont les simples parmi vous. C'est-à-dire qu'ils vivent & meurent dans une foi provisionnelle au Médiateur; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent adorer le Fils de Dieu, sans être sourdement convaincus de hazarder les honneurs suprêmes dûs uniquement au Créateur. Auriez-vous jamais soupçonné, Monsieur, qu'on vous démontreroit dans votre réforme un principe subsistant d'Idolâtrie; que vous ne pouvez désavouer. C'est bien autre chose que celui que vous nous reprochez, & que nous repoussons comme une calomnie atroce. Si ce défaut énorme de votre Communion vous a échappé, n'êtes vous pas convaincu au Tribunal de votre propre raison de n'avoir pas apporté tout le soin, toute la sévérité dont vous étiez capable & qu'exige une matiére si grave & si intéressante pour votre salut, dans l'examen des principes avoués de votre ré-

forme, si jamais vous avez pensé à les discuter.

A cette occasion je m'attends à un second défi de votre part. Sûrement vous serez tenté, Monsieur, de récriminer contre l'autorité dont l'Église Catholique se prévaut sur les enfans & sur les simples. Vous exigerez que je prouve aux Théistes que la foi des simples, & même des Sçavans parmi nous *n'est pas la vertu des sots.* J'ose vous annoncer que mes réponses sont prêtes, & qu'il ne manque que l'ordre & la correction à un Ouvrage que je laisse reposer depuis trente ans. Il est intitulé: *La nécessité & la réalité de la Révélation, & son usage concentré pour le salut dans la seule Communion Catholique.* J'eus l'honneur d'en présenter le Précis au feu Pape, par les bons offices du C. d'Argenvilliers, Je n'oserois dire comment il fut accueilli, & dans quels termes ce Pontife si justement estimé parmi vous, & dont les vertus personnelles étoient si propres à vous faire revenir de vos préventions contre le Souverain Pontificat; dans quels termes, dis-je, il m'en recommanda l'exécution, en m'enjoignant expressément de retourner à Paris; le lieu unique, disoit-il, où je pour-

rois trouver les ressources, les conseils & les secours dont j'avois besoin pour bien remplir un si grand objet. Mais il n'est plus; & je n'ai point l'honneur d'être connu de son digne Successeur.

J'ai quelque confiance que vous ne me jugerez pas tout-à-fait incapable de remplir ce projet qui n'est que celui de M. Pascal. Je voudrois bien n'avoir point l'humiliante présomption, que mes Supérieurs ne pensent pas si obligeamment sur mon compte. C'est l'effet tout naturel que doit produire le parallèle de M. Pascal avec moi: Parallèle auquel mon projet engage immanquablement. Ils ont raison. On ne peut attendre de moi ni la beauté du stile, ni la sublimité des idées de ce grand homme. Je terminerai sûrement son Ouvrage en le remaniant. Mais j'espere lui laisser sa force & sa consistence & ne lui faire perdre que l'éclat du poli. Je suppléerai même des vües que les objections des nouveauxincrédu les m'ont ouvertes, & qui ne sont pas venues dans l'esprit de mon modéle & de mon maître. J'ai fini contre les Déistes, il est tems de venir aux secours des Théistes, qui, disent-ils ne demandent pas mieux

que d'être convaincus. J'éprouverai leur bonne foi.

J'ai balancé les différens motifs qui m'interdisoient, ou qui me permettoient la publication du systême que vous désirez, Monsieur, & je l'ai fait comme si j'eusse été en conversation avec vous. Il me semble que je les concilierai tout opposés qu'ils sont; & que j'accorderai parfaitement mon profond respect, pour un Mystère que j'adore, & qu'il ne m'est pas permis de sonder, avec le vrai plaisir que je ressens à satisfaire une curiosité très-juste de votre part & qui peut vous être utile, pourvu que je me restraigne à cette question purement Philosophique: *Le même homme par un Miracle de la Puissance de Dieu peut-il être rendu corporellement présent en divers lieux très-distans les uns des autres, & sous toutes les conditions que l'Église Romaine & les Peres Grecs & Latins reconnoissent être le fond du Mystère de l'Eucharistie?* Je remets au premier ordinaire à vous prouver que je sens toute l'étendue du défi que vous m'avez présenté.

J'ai l'honneur d'être

## SECONDE LETTRE.

*Objet du défi de l'Auteur Protestant, exposé dans la Tradition des Peres de l'Église.*

LEs termes de votre défi, Monsieur, & de l'engagement que j'ai pris selon vous avec le Public, ne dépendent ni de vous, ni de moi; mais de la Foi Catholique dans tous les tems. Ce n'est donc pas moi qui dois regler les conditions sous lesquelles je serai censé avoir rempli vos désirs & mes promesses; c'est la Tradition entiere. Je dois la mettre sous vos yeux, & sous les miens. Sous les votres afin que vous puissiez juger si j'ai bien rempli ces promesses que vous appellez magnifiques; sous les miens afin que dans mon systême je ne me permette rien qui ne soit dans l'exacte analogie de la Foi de l'Église. Je ne voudrois pas vous donner lieu de soupçonner ma bonne foi. Et pour éviter tout soupçon à cet égard, je prends le parti de vous exposer la chaîne de la Tradition que le célébre Abbé du Guet nous a fournie dans un Traité Dogmatique sur l'Eucha-

riſtie, imprimé à Paris chez Etienne en 1727. Vous n'aurez pas lieu de m'accuſer de n'avoir extrait des Peres, que les paſſages que je pouvois ajuſter à mon ſyſtême. Je devois préférer cet ouvrage à tout autre, parce qu'il fut composé pour réfuter un ſyſtême ſingulier, où l'on prétendoit que le Pain étant changé en Chair, & uni hypoſtatiquement avec l'Ame & la Divinité de Jéſus-Chriſt, appartenoit à Jéſus-Chriſt dans le Ciel & le rendoit préſent ſur la terre. L'Abbé du Guet traite ce ſyſtême avec la plus grande ſévérité; & je lui applaudis. Il accable l'Auteur du ſyſtême du poids immenſe de toute la Tradition. Et en général il ne paroît pas bien diſpoſé à l'égard de ceux qui feroient des ſyſtêmes ſur l'Auguſte Sacrement de l'Autel. Voilà les motifs de mon choix. Au reſte je ne prendrai des textes employés par M. du Guet, que ceux qui me paroîtront les plus formels, & je terminerai cette Tradition au premier, qui a oſé innover en cette matiére, à Berenger.

Toute la controverſe entre les Proteſtans & les Catholiques touchant l'Euchariſtie, ſe réduit à ſçavoir ſi les paroles de la Conſécration doivent être priſes dans

un ſens littéral, ou dans un ſens ſpirituel & figuré. L'Égliſe Romaine ne les interprête point. Elle ſoutient que les premiers Diſciples des Apôtres reçurent également de leurs Maîtres, & la formule Euchariſtique, & le ſens de cette formule; & que de génération en génération, la vraie idée de l'Euchariſtie eſt parvenue j'uſqu'à nous, comme le Symbole Apoſtolique. Ainſi la premiere queſtion qu'un Proteſtant doit décider quand il vient à examiner, comme il y eſt obligé, la Doctrine de ſa Communion ſur l'Euchariſtie, eſt de ſçavoir ſi la formule du Sacrement doit être entendue comme elle l'a été dans les quinze premiers ſiécles de l'Égliſe, où comme Calvin l'a interprêtée dans le ſeiziéme. Il ne faut pas être extrêmement verſé dans la critique pour réſoudre une ſemblable queſtion.

M. du Guet rapporte d'abord le témoignage de Saint Ignace, Martyr, (1) qui avoit été contemporain de l'Apôtre Saint Jean, puiſqu'il fut Évêque plus de trente ans avant la mort du Diſciple bien aimé. Ce Saint s'éléve contre des Hérétiques de ſon tems qui ſoutenoient que le Sauveur n'a ſouffert qu'en apparence, & il dit de ces Hérétiques: »Ils s'abſtiennent

» de l'Euchariſtie, & ils n'aſſiſtent pas
» à la Priere qui la conſacre ; parce qu'ils
» ne confeſſent pas que l'Euchariſtie eſt
» la Chair de notre Sauveur J. C. qui a
» ſouffert pour nos péchés, & que le
» Pere a reſſuſcité par ſa bonté. Ceux
» donc qui contrediſent ce don de Dieu
» ſe privent de la vie par leurs diſputes.
Ces Hérétiques » s'abſtenoient de
» l'Euchariſtie » c'eſt l'obſervation de
» M. du Guet » parce qu'ils étoient per-
» ſuadés que dans le ſentiment de l'É-
» gliſe, l'Euchariſtie étoit la Chair
» même qui avoit ſouffert, & qui étoit
» réſſuſcitée ; & qu'ils auroient atteſté la
» vérité de cette Chair, & ſa réalité en
» participant à l'Euchariſtie. » J'ajoûte
que ſi Saint Ignace eût penſé comme
Calvin ; il eût dit tout ſimplement que
ces Hérétiques avoient horreur de l'Euchariſtie, parce qu'elle repréſente la
Chair qui a ſouffert & qui eſt réſſuſcitée.

Le témoignage de Saint Juſtin (2) mérite une attention particuliere ; il dreſſoit l'Apologie de la Religion Chrétienne, & en expoſant la Doctrine de l'Euchariſtie devant un Empereur Payen, il devoit employer tous les ménagemens que la Foi lui permettoit, de peur de révolter la

raiſon, en préſentant la révélation. Si la foi des fideles de ſon temps étoit bornée à la créance de Calvin, il étoit bien ſimple de dire qu'en participant à un même Pain conſacré par la priere, les fideles croyoient participer ſpirituellement à la Chair & au Sang de Jéſus-Chriſt, quoique le Corps du Sauveur fût dans le Ciel. C'eſt ainſi qu'un Hollandois expoſeroit ce Sacrement à un Empereur Chinois; mais employeroit-il cette formule?»
» De la même maniere que J. C. notre » Sauveur, qui a été fait homme par » la parole de Dieu, s'eſt revêtu de chair » & de ſang pour notre ſalut, ainſi nous » avons appris que cette nourriture & ce » breuvage, (qui par le changement » qu'ils reçoivent dans notre corps, » nourriſſent notre chair & notre » ſang,) étant devenus Euchariſtie, » par les Prieres & les paroles dont » il eſt lui-même l'auteur, ſont la » Chair & le Sang de ce même Jéſus » Incarné. » Un de vos Miniſtres qui s'exprimeroit ainſi, devant ſon auditoire ne le ſcandaliſeroit-il pas? Et pourroit-on lui paſſer le parallele de l'opération de la toute-puiſſance de Dieu dans l'Incarnation, avec le changement de

nom du Pain, & la participation aux mérites de J. C. par la foi dans l'usage de ce Pain. Je parle ici conformément à votre façon de penser, Monsieur.

C'étoit un profond secret dans l'Eglise pour le dehors, que la Doctrine de l'Eucharistie. Preuve que ce Mystére étoit d'une nature propre à révolter la raison dans les Payens. Eût-il fallu tant de précautions pour leur annoncer que J.C. ayant béni du Pain & du Vin, l'avoit donné à ses Disciples, comme un symbole de l'union qui devoit subsister entre eux; comme un moyen de contracter avec lui par la foi, une union spirituelle, mais réelle, semblable à celle dont on parle à son ami, quand on lui écrit ces mots: *je vous embrasse de tout mon cœur*. C'eût été donner lieu de mal penser des assemblées des Chrétiens, que de voiler une pratique si simple, si analogue au commerce que les Idolâtres croyoient entretenir avec les mânes de leurs parens par les Sacrifices. Mais l'Église, qui suivant le précepte de l'Apôtre, s'abstient de toute apparence de mal, a consenti d'essuyer mille calomnies atroces, plûtôt que de publier son auguste secret. Ce secret étoit donc en quelque sorte plus absurde aux yeux

des Payens, que l'Incarnation, & que la mort ignominieuse de l'Homme-Dieu; puisque les Chrétiens publioient sur les toits ces deux Mystéres : & cachoient soigneusement celui de l'Eucharistie, ne le confiant même au Cathécumène qu'après s'être assurés qu'il croyoit fermement en l'Homme-Dieu; à la parole duquel l'incompréhensible à notre foible raison est effectué.

L'Église maintint l'usage de cette précaution long-tems au-delà de l'heureuse révolution que les Empereurs devenus Chrétiens firent dans le monde, où il n'étoit plus permis d'insulter au Christianisme. Et l'on discerne encore les discours que les Peres prononçoient dans l'assemblée, lorsque les Payens y étoient admis, par la maniere précautionnée dont ils s'expliquoient sur l'Eucharistie. Ils ne parloient ouvertement de ce grand Mystére que lorsqu'ils étoient assurés que l'assemblée n'étoit formée que de Chrétiens.

*V. St. Chrisost. Hom. 84 in Joan.*

*S. Aug. in Psal. 35.*

Les calomnies que les Hérétiques répendoient contre les Chrétiens, obligérent Saint Justin à déclarer à l'Empereur, non seulement en quoi consistoit le Sacrifice qu'on déroboit aux yeux des Payens; mais même le fond du Mystére; & sur

tout ce que c'étoit que le Sang qu'on y buvoit. Car l'Église croyoit devoir la vérité à cet Empereur. Et J. C. lui en avoit fait une loi, en répondant à Pilate revêtu de l'autorité des Césars, dans les choses que ce Gouverneur ne pouvoit apprendre que de la Vérité suprême. Mais étoit-il nécessaire que Saint Justin présentât l'Eucharistie d'une maniére qui avoit fait perdre plusieurs Disciples au Seigneur; & comme un effet de la toute puissance égal à celui de l'Incarnation, s'il eût crû que le Pain & le Vin Eucharistiques n'ètoient réellement que du Pain & du Vin ?

J'ai dit plus haut, que Saint Justin devoit employer tous les ménagemens que la foi lui permettoit ; mais il falloit mettre une restriction à ce devoir. J'aurois dû ajouter ; pourvû qu'il ne blessât pas la sincérité Chrétienne, ni l'obligation de rendre nettement la vérité à son Souverain. Tout persuadé qu'étoit le premier Apologiste des Chrétiens de la présence réelle du Corps de notre Seigneur dans le Sacrement ; ne pouvoit-il pas dissimuler le fond du mystére, de peur de l'exposer à la raillerie d'un Prince infidéle ? Au lieu d'énoncer le fond même

du Mystére, ne pouvoit-il pas se contenter d'en expliquer les effets réels & spituels? Dire qu'en recevant le pain & le vin consacrés par la Priére, on réserroit les liens de la charité avec J. C. on étoit comblé de graces abondantes, on participoit plus efficacement au mérite du Sang de J. C. répandu pour nous; & que cette participation à ce Sang précieux avoit fourni le prétexte de décrier les Chrétiens, comme s'ils buvoient du Sang humain. Il eut parlé comme les Réformés de votre Communion; & n'eut point donné lieu à l'Empereur de dire, comme sans doute Antonin le dit; les Chrétiens se lavent du soupçon de boire le Sang humain; en avouant la profession du dogme le plus absurde & le plus stupide.

*Tr. dog. de l'Eucharistie, p. 17.* J'ajoûte à ces réflexions, qui m'ont paru importantes, les observations de l'Abbé du Guet sur le texte dont il s'agit. » Le Saint joint dans son discours deux » comparaisons qui le rendent un peu ob- » scur quand elles ne sont pas démêlées: il » compare prémierement l'Incarnation de » Jesus-Christ qui fut annoncée à la Ste. » Vierge par la parole de l'Ange, & qui » suivit immédiatement la réponse & le » consentement de Marie, avec la pré-

» ſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſ-
» tie, qui eſt l'effet de la parole de J. C.
» & des Priéres dont il eſt l'auteur.

» Il compare enſuite le changement
» naturel du pain & du vin en notre
» chair & en notre ſang, lorſque nous
» nous en nourriſſons, avec le change-
» ment ſurnaturel du pain & du vin en
» la Chair & au Sang de ce même Jeſus-
» Chriſt qui s'eſt incarné. Et par cette
» double comparaiſon, il prouve ces trois
» vérités importantes. 1°. Que l'efficace
» de la parole de Dieu n'eſt pas moins
» réelle dans l'Euchariſtie, qu'elle l'avoit
» été dans l'Incarnation de Jeſus-Chriſt.
» 2°. Que le changement du pain & du
» vin en ſa Chair & en ſon Sang, eſt
» auſſi réel que le changement de l'un
» & de l'autre, en notre chair & en notre
» ſ ng, lorſque nous nous en nourriſſons.
» 3°. Que la chair de Jeſus-Chriſt dans
» l'Euchariſtie, eſt celle-là même qu'il
» a priſe dans le ſein de Marie lorſqu'il
» s'eſt incarné. *Didicimus illius Jeſu in-*
» *carnati carnem & ſanguinem eſſe;* puiſ-
» que c'eſt cette Chair qui eſt rendue
» préſente par ſa parole: & que c'eſt en
» cette Chair que le pain & le vin ſont
» changés,

A Saint Justin, M. l'Abbé du Guet fait succéder Saint Irénée le dernier des hommes apostoliques, ou des Evêques qui avoient véçu avec les Disciples des Apôtres, & le premier Docteur de l'Eglise Gallicane : Saint Irenée réfute les Valentiniens qui retenoient l'Eucharistie, & nioient la réalité du corps du Sauveur, sous prétexte que le Créateur de ce monde visible n'étoit pas le pere du Sauveur : ils nioient encore la Mort & la Résurrection du Sauveur, & n'attendoient pas la Résurrection commune des Morts. Vous ne voulez pas, leur disoit-il, que le Verbe se soit approprié un corps comme le nôtre, parce que selon vous le Créateur de ce monde visible n'est pas le Pere de Notre Seigneur, & qu'en prenant un corps, Jesus eût usurpé le bien d'autrui. Comment donc pensez-vous qu'il s'approprie le pain & le vin dans l'Eucharistie ? Est-ce que ces alimens ne sont pas extraits du bled & du raisin, c'est-à-dire, de choses appartenantes à la création ? Pourquoi donc ne rejettez-vous pas l'Eucharistie, comme supposant l'usurpation du bien d'autrui, du bien de celui dont vous faites le Créateur, & que vous ne voulez pas reconnoître pour le Pere de

Notre

notre Sauveur? Changez donc de ſentiment, ou ceſſez d'offrir comme nous les Saints Myſtéres. Quant à nous, notre ſentiment ſur la réalité du Corps que Jeſus-Chriſt a pris dans le ſein de Marie, qui eſt mort, qui eſt reſſuſcité, & dont il pouvoit diſpoſer comme de ſa créature, comme de ſon ouvrage, notre ſentiment, dis-je, s'accorde avec l'Euchariſtie; & l'appropriation réelle de la ſubſtance du Pain & du Vin au Verbe incarné dans l'Euchariſtie, confirme la vérité de l'Incarnation. Enfin ce Pere établit encore ſur la vérité de l'Euchariſtie, le dogme de la Réſurrection des Morts. Telle eſt en précis la maniére dont Saint Irenée réfute les Valentiniens. Voulez-vous bien, Monſieur, que je faſſe parler le Saint Docteur.

» Jeſus-Chriſt prit le pain qui eſt fait
» d'une créature, il rendit graces en di-
» ſant: CECI EST MON CORPS: & ayant
» pris de même le Calice où étoit le Vin,
» dont il étoit auſſi le Créateur ſelon no-
» tre foi, il déclara hautement qu'il étoit
» SON SANG: Et il établit ainſi le nou-
» veau Sacrifice de la nouvelle Allian-
» ce, que l'Egliſe a reçu des Apôtres, &
» qu'elle offre dans tout le monde, com-

» me le Prophète Malachie l'avoit prédit. . . . L'Ancien Peuple (qui est le Juif) ne sacrifiant plus nulle part, & un autre Sacrifice qui est très-pur, étant devenu universel dans toute la terre (3).

Voilà l'exposition du Mystère & du Sacrifice que les Valentiniens même n'osoient rejetter. Le Sacrifice pur dont parle Malachie, est celui de la Mort du Sauveur, & ce Sacrifice est rendu universel par toute la terre : c'est la réalité substituée aux victimes purement symboliques des Juifs.

Il somme ensuite les Valentiniens de répondre à cette question : » Comment sera-t-il constant pour eux que ce Pain sur lequel on a rendu graces, est le Corps de leur Seigneur, & que le Calice contient son Sang, s'ils ne disent pas qu'il est le Fils, le Verbe du Fabricateur du monde ? Comment disent-ils encore que notre chair doit éternellement être assujettie à la corruption, & n'est pas susceptible d'une vie éternelle, elle qui est nourrie du Corps & du Sang du Seigneur (4).

L'Eucharistie prouve donc que le Verbe est le Fabricateur du monde, & com-

ment le prouveroit-elle, si elle ne renfermoit une aussi grande merveille que celle de la création ? Si le Pain & le Vin ne sont pas transsubstanciés au Corps & au Sang de Jesus-Christ par la vertu de la parole du Sauveur, comme le monde n'existe que par la vertu de la Parole de Dieu : & si le Pain & le Vin dans l'Eucharistie ne changent point de nature, comment seroit-il prouvé que leur usage pour nourrir nos corps, assure l'immortalité à ces mêmes corps ? Je vous en fais le juge, Monsieur.

Le Saint Docteur attaque ensuite la doctrine de ses adversaires sur l'Incarnation. » Il les appelle de sots raisonneurs, » *vani*, eux qui veulent que Dieu soit » venu dans un empire étranger, comme » s'il étoit capable d'ambitionner ce qui » ne lui appartient pas, & qu'il ait pré- » tendu réconcilier l'homme qui étoit » l'ouvrage du Créateur, avec un autre » Dieu qui n'avoit donné à l'homme ni » l'être, ni la vie. Son avénement dans » le monde seroit donc une usurpation » injuste, puisque ni le monde, ni l'hom- » me ne lui appartiennent point, & il ne » seroit pas vrai qu'il nous eût rachetés » par son Sang, s'il ne s'étoit pas vérita-

» blement fait homme, pour rendre à
» l'homme l'image & la ressemblance de
» Dieu, sans envahir frauduleusement
» le bien d'autrui, mais en usant équita-
» blement & avec bonté des choses qui
» lui appartenoient (5).

Il étend ensuite le même reproche de vains raisonneurs, à leur pensée sur l'Eucharistie. Vains raisonneurs, continue-t-il, que ces hommes » qui renversent &
» qui méprisent la sage économie de
» Dieu, qui nient que la chair puisse être
» sauvée, qui méprisent sa régénération
» & son renouvellement, & qui la croyent
» incapable de devenir un jour incorrup-
» tible. Ainsi selon leurs erreurs, ni le
» Seigneur ne nous a rachetés de son
» Sang, ni le Calice de l'Eucharistie n'est
» la communication de son Sang, ni le
» Pain que nous rompons n'est la com-
» munication de son Corps; car le sang
» ne vient que des veines, des chairs &
» du reste de la substance dont l'homme
» est formé, par laquelle substance le
» Verbe de Dieu vraiment fait (homme)
» nous a rachetés de son Sang (6). »

Cet argument étoit pressant pour les Valentiniens: ils ne croyoient point que le Verbe se fût uni à un vrai corps hu-

main, formé d'artères, de veines, &c. & fourni de sang. Or dans l'Euchariſtie même le ſang ne peut être que dans des veines. Et vous voulez, (car c'eſt le ſens de ſon argument,) que J. C. ne ſe ſoit point incarné, & qu'il n'ait du ſang humain que dans l'Euchariſtie. Quelle folie! Il faut pourtant que vous en veniez-là : le Calice contient un Sang propre au Verbe ſelon vous: *Sanguis non eſt niſi à venis & carnibus, & à reliquâ quæ eſt ſecundùm hominem ſubſtantia.* Vous voulez que le Verbe s'incarne dans l'Euchariſtie, & vous ne voulez pas qu'il ſe ſoit incarné pour vivre & mourir dans ce monde, & pour nous racheter par ſon Sang.

Pour établir enſuite la réſurrection de nos corps: (car, vous l'avez dû obſerver, Monſieur, ce Pere fait toujours aller de front ces trois Myſtères, l'Incarnation, l'Euchariſtie, l'Incorruptibilité de nos corps après la réſurrection:) il obſerve que nos corps ſont nourris même par l'Euchariſtie. » Lors donc que le Calice mêlé » (de vin & d'eau) & le Pain (fait de » farine & d'eau), ont reçu la parole de » Dieu, *Percipit verbum Dei*, cela de» vient l'Euchariſtie du Corps & du Sang » du Chriſt : *fit Euchariſtia.* La ſubſtan-

» ce de notre chair en est augmentée &
» réparée. (7)

Et c'est ce qu'il exprime encore plus disertement dans un des fragmens que nous avons de lui : J. C. dit-il, a confessé que le Calice où l'on a mis une liqueur créée est son Sang ; donc il accroît notre propre sang, & que ce Pain formé ci-devant de substances créées, est son Corps duquel il augmente nos corps.

Sur ces principes, il demande comment les Valentiniens nient que notre chair soit incapable du don de Dieu ?
» D'où résulte la Vie éternelle ? Cette
» chair qui est nourrie du Sang & du
» Corps du Christ, & est un de ses mem-
» bres, comme l'Apôtre nous l'enseigne
» dans l'Epître aux Ephésiens, où il dit
» en termes exprès, que nous sommes
» les membres de son Corps, la chair de
» sa chair & les os de ses os. Et il ne dit
» pas cela à un homme spirituel & invi-
» sible : car un esprit n'a ni os, ni chair,
» mais il parle de cette organisation du
» corps humain fait de nerfs, de chair
» & d'os : & c'est de ce corps réel, (du
» nôtre) qu'il parle, lequel est nourri
» du Calice qui est son Sang, & du Pain
» qui est son Corps. » (8)

Que de choses révoltantes aux yeux d'un Protestant dans ce texte assez court! & à qui ne vient-il pas dans l'esprit à cette occasion, cette parole insolente des Juifs : *Comment peut-il nous donner sa chair à manger.* Mais le Juif disoit dans son cœur, je ne croirai point ce qu'il annonce, à moins qu'il ne m'explique comment s'opére la merveillequ'il débite. Et le Fidéle dit au contraire ; je crois ce qu'il me dit sans le comprendre, & sans exiger qu'il me l'explique, parce qu'il opére par l'influence toute puissante de sa parole, & sans moyens.

Cependant ces paradoxes révoltans sont clairement énoncés dans l'Evangile. Quand le Sauveur dit à ses Disciples prenez, mangez, buvez : ces paroles ne sont point des tropes, n'expriment point des figures ; elles prescrivent évidemment l'action nécessaire pour donner de la nourriture à nos corps. Et de quoi nous invite-t-il à nous nourrir ? De ce qu'il dit être son Corps & son Sang. C'est pour cela même répondent vos Ministres qu'il faut prendre les paroles du Sauveur dans un sens figuré : car on ne peut pas croire que la Chair & le Sang de J. C. passent dans notre chair

& dans notre ſang, pour en augmenter ou en réparer le volume. Mais ce qu'ils ne peuvent croire, il eſt évident que St. Irénée le croyoit, & qu'il penſoit que c'eſt du Sang contenu dans les veines du Sauveur que notre ſang eſt nourri. Ce qu'ils ne peuvent croire, eſt ce que ne purent croire pluſieurs Diſciples du Sauveur, lorſqu'il leur annonçoit ce Sacrement avant de l'inſtituer, & ce qui leur fit perdre la Foi! Et vos Miniſtres ne tremblent pas?

C'eſt ce qui autoriſe St. Irénée à affirmer que quand J. C. nous annonce que par le Sacrement de l'Euchariſtie il eſt en nous, & nous en lui: le Sauveur veut nous faire entendre que nous ſommes la chair de ſa chair, & les os de ſes os; & que l'union que nous contractons avec lui eſt également corporelle ſpirituelle; eſt entre ſon Corps & le nôtre, comme entre ſon Ame & la nôtre.

Calvin même, le pere de votre Égliſe n'a oſé rejetter entiérement toute idée d'union entre nous & le Corps même du Sauveur. Car il ſoutenoit qu'en participant à la Cène, on s'uniſſoit réellement, quoique par la foi, au Corps du Sauveur.

N'entendoit-il point dans un tems où les idées philoſophiques de l'union de l'ame & du corps n'étoient pas fort nettes, que nôtre ame pour laquelle il n'eſt local, ni diſtance, s'uniſſoit par la foi dans l'Euchariſtie au Corps de J. C. réſidant dans le Ciel, comme elle eſt unie à ſon propre Corps: C'étoit du moins conſerver une partie de la dignité au Sacrement de la Sainte Cène. Il eſt vrai qu'une pareille expoſition du Myſtére, ne ſeroit pas de miſe dans nôtre ſiécle; & qu'elle ſuppoſeroit que nos ames ſeroient unies hipoſtatiquement, du moins durant quelqu'inſtans, avec le Verbe; idée intolérable. Mais elle étoit trop ſubtile pour être ſaiſie par la multitude. Auſſi eſt-elle abandonnée par le corps des Calviniſtes. Ils ont conſervé la formule de la créance de Calvin, en n'y attachant aucun ſens, & réduiſant l'union Euchariſtique aux ſeuls liens de la foi & de la charité, à une union purement morale. Je ſoupçonne néanmoins que l'Égliſe Anglicane, qui ne ſe pique pas de l'avoir pour maître, a conſervé le fond de ſa penſée en ce point.

Quand je fais ſortir toute l'énergie de la doctrine de Sainte Irénée ſur l'Eu-

charistie ; vous vous appercevez, Monsieur, que je grossis prodigieusement mes engagemens, & que j'expose la foi de l'ancienne Eglise, de maniére à la rendre moins flexible, & moins propre à entrer dans un systême physique.

Je ne dois pas dissimuler, Monsieur, une objectionqu'on pourroit me proposer sur la doctrine de Saint Irénée, pour tâcher de la ramener à la créance de votre réforme. « Saint Irénée, pourroit-on me » dire, avoit à combattre les Valenti- » niens qui prétendoient que J. C. ve- » nant en ce monde, n'avoit pas pris un » véritable corps ; parce qu'ils pensoient » que les corps n'avoient point étécréés » par son pere : Mais comme ils rete- » noient l'Eucharistie, ils prêtoient le » flanc aux attaques de Saint Irénée. Car » il pouvoit leur dire : Puisque de votre » aveu le Verbe a pris le Pain & le Vin » dont nos corps se nourrissent, pour » la confection de l'Eucharistie ; quoi- » que ces alimens, ainsi que nos corps » ne lui appartinssent point ; mais fus- » sent les Créatures d'un autre Dieu ; » il auroit pû de la même maniére usur- » per une portion de matiére pour s'en » faire un Corps dans le sein de la Sainte

» Vierge : ou plûtôt, vous ne pouvez
» donner au Verbe le titre d'usurpateur.
» Ainsi, puisqu'il dispose du pain & du
» vin dans l'Eucharistie ; ce pain ce vin
» sont ses Créatures, aussi - bien que
» toute la matiére ; & il s'est pû revêtir
» d'un corps en venant au monde, en
» n'usant que des propres effets de la
» volonté. Voilà, insistera-t-on, le plan
» de la controverse, entre Saint Irénée
» & les Valentiniens. Quant à la Doc-
» trine qui n'entre que subsidiairement
» dans la querelle, il est évident que
» la créance des Catholiques sur l'Eu-
» charistie est incompatible avec les prin-
» cipaux dogmes des Valentiniens. Pre-
» miérement, ces Hérétiques ne pouvoient
» croire que J. C. s'incarnât dans le pain;
» puisqu'ils ne pouvoient penser qu'il se
» fût incarné dans le sein de la Vierge.
» Secondement, ils ne pouvoient croire
» que le pain & le vin sont transsubstan-
» ciés dans le Corps & le Sang du Sau-
» veur, puisqu'ils ne lui reconnoissoient
» aucun corps. Toute leur créance sur
» ce point étoit donc réduite à penser
» que J. C. avoit pris le pain & le vin,
» pour représenter par la maniere dont
» ils sont transsubstantiés à nos corps en

» les nourrissant, la maniére intime » dont le Verbe s'unit à nos ames. Mais » la Doctrine des Valentiniens sur l'Eu- » charistie, étoit conforme à celle de » l'Église, selon Saint Irénée; & c'est » celle des Protestans d'aujourd'hui. » Donc l'Église & Saint Irenée pensoient » sur l'Eucharistie, ce que les Églises » réformées en pensent. »

Je me flatte, Monsieur, que vous ne m'accuserez pas d'affoiblir la difficulté. Elle vous paroît présentée avec tout l'avantage possible; mais elle disparoît, quand on entend bien la Doctrine des Valentiniens. Ces hérétiques ne croyoient pas que le Verbe eût pris un corps comme le nôtre; mais un simulacre de nos corps, formé de la matiére des Cieux, incorruptible selon eux, & la créature du Pere de N. S. au lieu que nos corps étoient l'ouvrage d'un autre Dieu. Ce phantôme céleste n'avoit pû être soumis aux nécessités humaines, il n'avoit pû souffrir, ni mourir, ni ressusciter qu'en apparence. Ils pouvoient donc croire, & ils croyoient effectivement (le témoignage de Saint Irénée nous en est garand) que le phantôme du Verbe se reproduisoit dans l'Eucharistie, en s'emparant de la substance du pain & du vin, en la transf-

formant en matiére céleste. Ils avoient pris l'idée de la nature de ce Phantôme, de la Philosophie de leur temps, qui donnoit à la substance spirituelle, une sorte d'étui, formé de matiére étherée qu'ils appelloient l'ame, *anima*, qui étoit indestructible de sa nature par la mort, & hors de prise, meme à l'activité du feu le plus violent. Et Tertullien a adopté depuis cette erreur philosophique, laquelle comme nous verrons dans la suite a un fondement très-réel.

Cette Doctrine donnoit prise à Saint Irénée. « Vous pensez comme nous, » leur disoit-il, que J. C. est à la place » du pain & du vin; & que ces substances par l'efficace de la parole du » Verbe ont changé de nature, pour » être adaptées au corps céleste du Sauveur. » Comment supposez-vous, qu'il s'est emparé d'un pain formé de grains créés par un autre dieu, du vin formé du jus de la vigne produite par un autre dieu. Le Verbe est-il donc envieux du bien d'autrui? Est-il donc un usurpateur?

Mais, ajoûtoit ce Pere, vous croyez de plus que le vin est changé en Sang, pour être adopté par le phantôme uni au

Verbe ; le sang est dans des veines, il appartient aux chairs, & donne la vie à la substance dont un corps humain est composé : ce prétendu phantôme est donc un corps composé de veines, de chairs & de nerfs, comme le nôtre. De plus ce Pain Eucharistique, il nous est ordonné de le manger ; ce Calice, il nous est ordonné de le boire, c'est-à-dire de nous nourrir de l'un & de l'autre. Nous sommes nourris de la Chair céleste de ce Corps qui ne doit pas mourir. Comment donc refusez-vous l'incorruptibilité à notre chair, laquelle est selon vous nourrie d'une chair & d'un sang incorruptible? Notre sentiment sur l'Incarnation s'accorde parfaitement avec l'Eucharistie, & l'Eucharistie confirme ce même sentiment. *Nostra autem consonans est sententia Eucharistiæ. Et Eucharistia rursùs confirmat sententiam nostram.* Que les Hérétiques abjurent donc leur fausse Doctrine touchant l'Incarnation, ou qu'ils s'abstiennent d'offrir l'Eucharistie au Pere Céleste. *Ergo aut sententiam mutent, aut abstineant offerendo quæ prædicta sunt.* (9)

Vous refusez-vous, Monsieur, à l'exposition que nous venons de faire de la Doctrine des Valentiniens ; supposez-

vous qu'ils croyent que le Pain & le Vin ne changent point de nature; mais que ce sont simplement des signes extérieurs que J.C. a choisis pour nous représenter la maniere spirituelle & divine, dont le Verbe s'unit à nos ames, comme le pain & le vin s'unissent à notre corps; vous ne trouverez-pas ombre de raison dans les argumens de Saint Irénée. Quoi! Parce que le pain & le vin figurent l'union de nos ames avec le Verbe; il s'ensuit de cette dénomination extérieure, que le Verbe s'est approprié le bien d'autrui? Ne pouvoit-il donc donner à ces substances du pain & du vin, cette signification symbolique sans les ôter à leur maître, sans se les approprier, sans les dénaturer? M'approprié-je, disposé-je d'une horloge, parce que j'assure un ami que toutes les fois qu'elle sonnera telle heure, il doit penser à moi & que je penserai à lui? Parce qu'il a plu au Verbe d'appeller du Pain son Corps, sans changer rien à la nature de cet aliment, je croirois lorsque je m'en nourris, me nourrir de la Chair de J.C? Parce que l'incorporation de ce Pain, à ma substance, appartenant à un créateur étranger signifiera l'union de mon ame

avec le Verbe, il s'ensuivra que ma chair essentiellement corruptible doit devenir incorruptible? Ce Pain n'a point changé de nature pourquoi feroit-il que mon corps changeât la sienne? Notre Doctrine, pourroient ajoûter les Valentiniens, sur la Personne de J. C. ne tient en rien à l'Eucharistie.

La Doctrine de l'Incarnation phantastique du Verbe étoit commune à tous les Gnostiques, parmi lesquels vous ne refuserez pas, Monsieur, de ranger les Valentiniens. Le fait est constaté dans les ouvrages de Tertullien contre Marcion. Voici comme Tertullien réfute ce Gnostique. » J. C. ayant pris le Pain, » & le distribuant à ses Disciples, en » fit son Corps, en disant, ceci est mon » Corps, c'est-à-dire la figure de mon » Corps: or il n'en auroit pas été la figu- » re, s'il n'y eût pas eu un vrai corps » humain, dont il pouvoit (le pain) » recevoir la forme. Au reste une cho- » se vuide & vaine, telle qu'un phan- » tôme, ne peut contenir une figure, » (n'en peut-être le moule...) Et lors- » qu'en prenant le Calice, il scella par » son Sang l'alliance & le testament » qu'il établissoit, il ajoûta une nouvelle

» preuve de la réalité de ſon Corps. Car » le Sang ne peut faire partie que d'une » véritable Chair. » (10) Et par la ſeule allégation de l'Euchariſtie, ce Pere prétend avoir prouvé la vérité du Corps que J. C. a pris dans le ſein de Marie, contre le corps phantaſtique que Marcion ſubſtituoit à la vérité. (11) *Panis & Calicis ſacramento probavimus Corporis Dominici veritatem adverſus phantaſmata Marcionis.* Et dans un autre endroit il dit ces paroles remarquables. » Si, dans » l'eſprit de Marcion J. C. s'eſt fait un » Corps du Pain Euchariſtique, parce » que dans la vérité il ne s'étoit point » Incarné; il a donc dû donner ce Pain » (à la rage des Juifs) pour nous. Il étoit » de grande importance pour la vanité » du ſyſtême de Marcion, que le Pain » Euchariſtique fût crucifié.(12)» Enfin il confeſſe que notre chair eſt nourrie de celle de J. C. dans ce beau paſſage. » La » chair eſt lavée (dans le Baptême,) afin » que l'ame ſoit purifiée. La chair eſt » ointe afin que l'ame ſoit conſacrée. La » chair eſt marquée du ſigne & ſceau » de la Croix, afin que l'ame en reçoive » la protection & la force. La chair » reçoit l'impoſition des mains, qui lui

» ſert d'ombre & de voile, afin que
» l'ame ſoit éclairée par l'eſprit de Dieu.
» La chair eſt nourrie du Corps & du
» Sang de J. C. afin que l'ame ſoit rem-
» plie & engraiſſée de Dieu même. »
(13).

On voit la grande affinité de la Doctrine des Marcionites avec celle des Valentiniens dans la parfaite conformité qu'on obſerve, quand on veut s'en donner la peine, entre la maniere dont Tertulien attaque les premiers, avec les argumens de Saint Irénée contre les ſeconds. L'un & l'autre de ces Peres ſe ſervent de la Doctrine des Hérétiques ſur l'Euchariſtie : tous deux prétendent triompher par ce ſeul moyen. Tous deux prouvent que le Seigneur eſt revêtu d'un corps véritable puiſque le Calice contient ſon Sang ; tous deux ſe moquent de la tranſſubſtantiation du Pain dans un corps phantaſtique.

Le dernier de ces objets eſt bien marqué dans le premier paſſage que nous avons tiré de Tertullien. Aubertin, ſi je ne me trompe, & vos autres controverſiſtes donnoient artificieuſement un ſens forcé aux paroles de ce Pere. Et peut-être vous plaignez-vous, Monſieur,

de la maniere dont je les ai traduites. Mais, je vous en ſupplie, dépouillez-vous de tout préjugé, & jugez ſi j'ai traduit au hazard. Suppoſez d'abord que Tertullien ait eu en vüe la tranſſubſtantiation, telle que nous la reconnoiſſons dans l'Égliſe Romaine, & que Marcion eût penſé comme eux, à cette différence près, que celui-ci croyoit que le Pain étoit tranſſubſtantié en chair pour garnir le corps phantaſtique dont ils compoſoient l'humanité de Notre Sauveur. Y a-t-il rien de plus clair, & en même-tems de plus preſſant que le raiſonnement de Tertullien? *CECI EST MON CORPS. C'eſt-à-dire ce qui étoit Pain étant tranſſubſtantié & réparti ſur tout le Corps du Sauveur en prend la figure,* id eſt figura Corporis mei; *de la même maniere, quoique miraculeuſement, que la nourriture en garniſſant notre corps dans toutes ſes dimenſions en prend la figure : or le Pain tranſſubſtantié n'a pu prendre la figure interne & externe d'un corps humain, s'il n'eût été reparti & comme moulé dans un corps humain ; comme on ne peut jetter telle figure de bronze en fuſion, ſi l'on manque de moule.* Figura autem non fuiſſet niſi veritatis eſſet Corpus. *Mais vous, Marcion, qui croyez*

*que le Verbe s'est uni à un phantôme vuide & n'ayant pas même une superficie solide, comment imaginez-vous que le Pain transsubstantiéint, roduit dans ce vain simulacre; prenne la figure solide d'un corps humain. Un tel phantôme peut-il mouler votre pain même transsubstancié.* Cæterum vacuares quod est phantasmæ figuram capere non possit. *C'est comme si vous souteniez qu'en jettant en l'air du bronze en fusion, vous en feriez la figure de tel Héros. Comment assujettirez-vous le vin transsubstantié en sang, dans des vaisseaux phantastiques?*

Changeons, Monsieur, cette hypotèse pour faire valoir l'opposée qui est plus de votre goût. Supposons que ni Tertullien, ni Marcion n'avoient idée de la transsubstantiation, & que l'Orthodoxe & l'Hérétique eussent entendus ces paroles: CECI EST MON CORPS, comme les Disciples de Jean eussent interprêté le discours que le Précurseur leur eût adressé, en leur montrant un agneau, & leur disant: ceci est le Messie. Nous réduirons alors le raisonnement de Tertullien à celui-ci: le Pain ne peut pas être pris pour le Corps de J. C. si le Sauveur n'a pas réellement un corps comme le nôtre; car il faut qu'une figure réponde à un modéle.

Pourquoi cela, eût répliqué Marcion ? Le Pain ne peut-il être pris métaphoriquement pour le phantôme de matiere éthérée auquel nous soutenons que le Verbe s'est uni ? Mais, ferions-nous insister Tertullien; une chose vaine, telle qu'un phantôme n'est point susceptible d'une figure de Rhétorique? Pourquoi non, repliqueroit encoreMarcion? Ne donnons-nous pas le nom desobjets réels aux phantômes de la nuit ? Ne disons-nous pas Le Château de cristal que j'ai vû cette nuit étoit très-brillant. Un Architecte présente un projet de Palais, conforme au phantôme qu'il s'en est formé dans l'imagination ; n'est-il pas entendu de tout le monde, quand il dit, voilà mon idée ? En bonne foi, Monsieur, trouveriez-vous beaucoup de force dans l'argumentation de notre véhément Auteur Ecclésiastique ? Dailleurs seriez - vous bien content du Traducteur de ces paroles. *Vacua res, quod est phantasma, figuram capere non possit* ; s'il les rendoit ainsi : Une chose vuide, telle qu'est un phantôme ne peut être exprimée par une figure de Rhétorique.

Mais une bonne preuve que Marcion croyoit la réalité de la transsubstantia-

tion, est dans les paroles de Tertullien, que nous avons déja citées. » *Si propterea pane corpus sibi finxit, quia corporis carebat veritate; ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis ut panis crucifigeretur.* Si le Sauveur du monde s'est fait un corps avec du pain, parce qu'il ne s'étoit point incarné, donc il a dû donner pour nous ce pain dont il s'étoit fait un corps humain; & dans le vrai il étoit important pour le vain systême de Marcion, que ce même pain fût crucifié. Cette réflexion paroît obscure; pour l'éclaircir il faut se rappeller que Marcion niant la réalité de l'Incarnation dans le sein de Marie, prétendoit que J. C. n'avoit été crucifié qu'en apparence. Mais J. C. s'étant fait un vrai corps dans l'Eucharistie la veille de sa Passion, de l'aveu de Marcion même, le Sauveur pouvoit donc être crucifié dans le corps réel qu'il s'étoit fait. Marcion n'étoit donc pas forcé de dire que la Passion n'étoit qu'une scène d'illusions; & le vuide du systême de cet hérétique étoit rempli en quelque sorte; *faciebat ad vanitatem Marcionis*, si le corps fait du pain dans l'Eucharistie eut été substitué au fantôme, pour être

réellement crucifié; *si panis crucifigatur*, Marcion eut reconnu une vraie réalité dans le Mystere de la Rédemption.

Supposez encore, Monsieur, que je m'égare dans mes pensées, que Marcion & Tertullien n'ont reconnu que du pain & du vin dans l'Eucharistie, les paroles que nous venons de citer n'eussent porté le sens que d'une plaisanterie tout-à-fait ridicule. Du pain crucifié pour le salut du Genre Humain, eût dit Marcion; les souffrances, la mort, la résurrection d'un morceau de pain, seroient des illusions, plus ridicules, plus vuides encore que le fantôme que nous supposons étendu sur la Croix.

Comme Saint Irénée & Tertullien ont prouvé par la réalité du Corps du Seigneur dans l'Eucharistie, la vérité de l'incarnation, de la mort, de la passion, de la résurrection du Sauveur, Saint Hilaire a employé le même mystere pour prouver aux Ariens l'union naturelle du Pere & du Verbe. Pour éluder l'énergie de ces paroles du Sauveur, Mon Pere & moi sommes une même chose; les ennemis de la Divinité de J. C. comparoient ce passage à celui où le Sauveur demandoit à son

Pere que les Fidéles fussent un tous ensemble. Comme vous, mon Pere, êtes en moi & moi en vous; qu'ils soient de même un en nous. Or, reprenoient les Ariens, l'union des Fidéles entr'eux & avec le Pere Céleste, n'est que morale, est une simple union de volonté, n'est point une union naturelle; donc l'union entre le Pere & le Verbe n'est que morale & de volonté.

Saint Hilaire soutient contr'eux que l'union entre les Fidéles & le Sauveur, est une union de nature, par le Sacrement de l'Eucharistie, & que cette union de nature peut être comparée à celle du Pere & du Fils. Si Jésus-Christ dit-il » a véritablement pris notre » chair, & si l'homme qui est né de » Marie est véritablement le Christ, & si » nous recevons véritablement sa chair » dans le Sacrement, & si par la parti- » cipation réelle à cette chair nous » sommes un avec le Pere, parce que » le Pere est dans l'Homme-Dieu, & » l'Homme-Dieu en nous, comment » peut-on dire que ce n'est qu'une union » de volonté, puisque la propriété na- » turelle de ce Sacrement est elle-même » le Sacrement d'une parfaite unité (14).

Il

» Il n'y a pas le moindre lieu, ajou-
» toit-il, de douter de la vérité du Corps
» & du Sang du Seigneur. . . . . Quand
» nous avons mangé l'un & bu l'autre,
» l'effet de ces fonctions saintes est que
» que nous soyons en J. C. & J. C. en
» nous. N'est-ce pas la vérité? Qu'il
» échoit de le nier à ceux qui nient
» que J. C. est le véritable Dieu? (15).

Ce grand Docteur sentoit bien que cette vérité étoit révoltante à la raison humaine, mais il en réprimoit les saillies, en nous avertissant *qu'il ne faut pas parler des choses de Dieu* d'après *la façon de sentir, propre à l'homme & au siecle.* (16) Il convient que ce qu'il a dit de notre union naturelle avec J. C. dans le Sacrement, seroit une sottise & une impiété, s'il ne l'avoit pas appris de lui (17); & il n'affirme qu'avec plus de confiance que J. C. a pris réellement la chair de notre corps; que cet homme qui est né de Marie est véritablement le Christ; & que de notre côté nous recevons véritablement la chair de son Corps, sous le Sacrement, *sub mysterio*, & que par là nous sommes un avec lui.

Il lie comme vous voyez, Monsieur, la réalité de la chair de J. C. dans

l'Euchariſtie, avec la vérité de l'Incarnation, avec la vérité de l'union éternelle, naturelle & néceſſaire entre le Pere & le Fils; & il inſinue clairement que la chair de J. C. dans le Sacrement, eſt née de la Vierge Marie. Ce dernier caractere de l'Euchariſtie augmente prodigieuſement le poids de l'engagement que j'ai pris avec vous.

Saint Ambroiſe, en nous conſignant cette même vérité, compare les effets de la Toute-Puiſſance dans l'Incarnation avec la confection de l'Euchariſtie, en vertu de la parole du Seigneur, » éta» blie ſous la vérité du Myſtere (de l'Eu» chariſtie) ſur l'exemple de l'Incarna» tion. Eſt-ce ſelon l'ordre naturel, dit » ce Pere, que J. C. eſt né de Marie? » Il eſt évident que c'eſt par miracle » qu'une Vierge a engendré; & ce que » nous faiſons en célébrant l'Euchariſ» tie, eſt le corps né de la Vierge. Pour» quoi cherchez-vous l'ordre de la » nature dans ce Corps de J. C. que la » parole du Prêtre produit, puiſque c'eſt » un effet hors des loix de la nature, » qu'une Vierge l'ait enfanté ce même » Corps. C'eſt certainement la chair du » Chriſt qui a été crucifiée, qui a été

» ensevelie. C'est donc réellement le » Sacrement de sa chair ... Après la » consécration on appelle le sang, & » vous dites, amen, *c'est la vérité*. Ce » que la bouche prononce, que l'esprit » le confesse intérieurement. (18) Voila encore une condition de notre problême très-clairement exprimée. La chair de J. C. dans les Saints Mysteres est celle qui a été crucifiée ; & ce même Pere nous dit ailleurs que le sang contenu dans le Calice est celui qui sortit de la plaie du côté. » C'est, dit-il, d'après ce Corps » incorruptible, mais après qu'il eut ex- » piré, que tous les hommes ont reçu le » principe de la vie. L'eau & le sang » sont sortis de son côté ; l'eau nous a » purifiés, & le sang nous a rachetés. » Buvons donc le prix de notre rédemp- » tion (19).

Et comment de si grandes merveilles ? Par une transformation des symboles, opérée par la Toute-Puissance. » Vous » me direz peut-être, je vois autre chose ; » comment me dites vous que je recevrai » le Corps du Christ ? Prouvons que les » symboles ne sont plus ce que la nature » a formé, mais ce que la bénédiction a » consacré. Prouvons que l'efficace de

» la bénédiction est plus forte que celle
» de la nature. Le Saint Docteur rapporte les miracles de la transformation de la Verge d'Aaron, le fer d'une hache qu'Elisée fit surnager sur l'eau. Il poursuit. » Dans ces miracles nous voyons
» que la grace surpasse la nature en vertu, & cependant nous ne faisons mention ici que de la bénédiction attachée
» à la parole de deux Prophêtes. Or si
» la bénédiction d'un homme a eu tant
» de force qu'elle a changé la nature,
» que dirons-nous de la Consécration
» divine, où les paroles de N. S. même
» opérent; car ce Sacrement que vous
» recevez est opéré par la parole du
» Christ. Vous avez entendu dire de
» toutes les œuvres de Dieu : il a dit, &
» elles ont été faites. Quoi donc, la parole du Christ a pu faire de rien ce qui
» n'étoit pas, & elle ne pourra pas changer les choses qui sont en ce qu'elles
» n'étoient pas? Car il n'y a pas moins de
» puissance de donner un nouvel être à
» ce qui n'étoit pas, que de changer la
» nature de ce qui étoit (20).

Ce même recours que Saint Ambroise avoit à la Toute-Puissance pour expliquer le changement des symboles au

Corps & au Sang du Seigneur, Saint Cyrille de Jérusalem l'indique aux Cathécuménes, qu'il instruisoit dans un ouvrage fait exprès pour eux. » Quand J. C. » a dit & prononcé du pain, *CECI EST* » *MON CORPS*, qui oseroit hésiter; & » lorsque lui-même a dit si affirmative- » ment, ce Calice est mon Sang, qui » jamais pourroit en douter, & dire » que ce n'est pas son Sang? Il changea » autrefois l'eau en vin, liqueur qui a » quelqu'affinité avec le sang, à Cana » de Galilée; & vous le croirez peu di- » gne de créance, lorsqu'il a changé le vin » en son Sang. Appellé à des noces char- » nelles, il fit ce grand miracle, & nous » ne serons pas encore plus portés à con- » fesser qu'il a donné son Corps & son Sang » aux enfans spirituels de son lit nuptial? » C'est pourquoi, prenons ces choses (l'Eu- » charistie) avec toute sorte de persua- » sion, comme le Corps & le Sang du » Christ; car dans la figure (extérieure) » du pain, ce Corps vous est donné, & » le Sang dans la figure du vin; ensorte » que lorsque vous avez pris le Corps & » le Sang du Christ, le Corps de J. C. & » le vôtre, son Sang & le vôtre ne font » qu'un, *concorporeus & consanguis ipsi*

» *efficiaris* ; car ainsi nous devenons
» Christiféres, son Corps & son Sang
» étant distribués dans nos membres.
» Ainsi selon Saint Pierre nous sommes
» rendus consorts de la Nature Divine...
» C'est pourquoi ne regardez pas le pain
» & le vin, dans l'Eucharistie, comme
» des élémens nuds & communs » (tels
qu'étoient les Pains de Proposition dans
l'ancienne Loi) » : car se sont le Corps &
» le Sang du Christ, comme il l'a affir-
» mé lui-même ; car quoi que vos sens
» vous suggérent que c'est encore du pain
» & du vin, que la foi vous rende fer-
» mement certain du contraire ; ne ju-
» gez pas de la chose par le goût, mais
» soyez certains par la foi, & sans le
» moindre doute, que vous avez été
» honorés du don du Corps & du Sang
» de J. C. (21).

Toute cette doctrine eût-elle pû passer, Monsieur, dans les Cathéchismes de la réforme ?

St. Grégoire de Nisse, expose en quoi consiste le miracle de la Toute-Puissance dans l'Eucharistie. après avoir rapporté la comparaison du Pain & du Vin que J. C. changeoit en sa Substance, par l'usage ordinaire des alimens lorsqu'il

étoit sur la terre; il s'explique ainsi: » C'est sur cet exemple que je crois » que le Pain qui a été sanctifié par la pa- » role de Dieu, est maintenant changé » au Corps du Verbe de Dieu.... Car » de même que le pain dont J. C. se » nourrissoit étoit changé en la substan- » ce réelle de son Corps, de même dans » l'Eucharistie, le Pain sanctifié par la » parole de Dieu & la Priére, non en » ce sens que par les loix ordinaires de » la digestion & de la nutrition, le pain » devienne partie du Corps du Seigneur, » mais parce que tout aussi-tôt, & en » vertu de la parole divine, il est chan- » gé, conformement à ce que le Verbe » a dit: CECI EST MON CORPS. (22)

Voilà le précis de la Théologie des Grecs sur l'Eucharistie: vous la verrez un peu plus étendue dans les extraits de S. Jean de Damas. Mais il faut obser- ver que S. Gregoire de Nisse expose ici la doctrine de la Transsubstantiation dé- finie à Trente, & qu'il suppose visible- ment l'unité du Corps de J. C. dans tous les différens lieux où l'Eucharistie est dis- tribuée: & cette unité est encore une nou- velle condition du problême dont j'en-

treprens la ſolution : car il avoit ainſi préparé le diſcours que nous venons de traduire : » Il faut conſidérer comment » il a pû ſe faire que ce même corps qui » eſt diſtribué à tant de milliers de Fidé- » les ſur toute la terre & en tout tems, » demeure tout entier dans lui-même, » & demeure encore tout entier dans » chaque Fidéle qui le reçoit en parti- » culier. » (23) Et il réſout cette difficulté en ſoutenant que par tout le pain & le vin ſont tranſſubſtantiés au Corps de J. C. comme la nourriture que le Sauveur prenoit ſur la terre étoit tranſſubſtantiée en ſon corps alors mortel. Ainſi, Monſieur, la même difficulté qui vous empêche de confeſſer la préſence réelle du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie n'étoit pas inconnue aux Sts. Peres, & ces témoins de la doctrine prêchée par les Apôtres, n'abandonnoient pas pour cette difficulté le ſens litteral des paroles par leſquelles le Tout-Puiſſant a inſtitué & produit la Sainte Euchariſtie.

S. Chryſoſtôme inſiſte auſſi très-fortement ſur l'unité du Corps de J. C. dans le Ciel & dans l'Euchariſtie. Par les SS. Myſtères il ſe mêle lui même dans chacun des Fidéles, » Vous perſuadant par

» là qu'il a réellement pris votre chair«
» dans ſon Incarnation. (24)

» Et ce n'eſt pas ſeulement par la
» charité, » ajoute ce Pere ailleurs, mais
» dans la réalité que nous faiſons un mê-
» me corps avec J.C. puiſque notre chair
» eſt mêlée avec la ſienne. (25)

» Tous tant que nous ſommes qui
» participons à ſon Corps, & qui gou-
» tons ſon Sang, penſons que nous gou-
» tons celui qui eſt aſſis au plus haut des
» Cieux, & que les Anges adorent.(26)

Il va plus loin le S. Docteur, il veut que nous mangions, & que nous touchions le même corps que les Mages adorerent dans la crêche. » Les Mages
» dit-il, ont révéré ce corps couché dans
» une crêche...Vous le voyez ſur la terre,
» & non-ſeulement vous le voyez, mais
» encore vous le touchez, mais encore
» vous le mangez, & l'ayant reçu vous
vous en retournez à votre maiſon. (27)

Il revient dans un autre diſcours à la même penſée » Cette Table (l'Autel)
» tient la place de la crêche; car ici on
» met le Corps du Seigneur. Les Mages
» n'ont pas adoré autre choſe : & à vous,
» nous vous permettons de le prendre,
» ſi vous en approchez avec une conſ-
» cience pure. » (28)

Dans un autre endroit St. Chryſoſtôme explique ces paroles de St. Paul : *Le Calice de bénédiction que nous beniſſons, n'eſt-il pas le Sang de J. C.* » Combien » ces paroles ſont-elles pleines de foi & » capables de nous donner de la frayeur? » Car voici ce qu'il dit : ce qui eſt dans » le Calice eſt le Sang même qui coula » du côté de J. C. lorſqu'il fut ouvert » par la lance, & c'eſt de ce Sang même » dont nous ſommes rendus partici- » pans (29).

Et ſur ces autres paroles du grand Apôtre : *Unus panis, unum corpus, multi ſumus.* S. Chryſoſtôme nous fait voir que la réalité corporelle de J. C. dans l'Euchariſtie, a auſſi par rapport à nous des effets corporels ; » Que dis-je, com- » munication avec le Corps de J. C. » nous ſommes ce Corps même du Sau- » veur. Car qu'eſt le pain ? Le Corps de » J. C. Que deviennent ceux qui le pre- » nent ? Le Corps du Chriſt ; non plu- » ſieurs corps, mais un même corps. . . » Car ce n'eſt pas d'un autre corps que » vous êtes nourri, tandis que celui-ci » eſt encore nourri d'un autre corps, » mais tous ſont nourris du même, & » c'eſt pour cela que l'Apôtre ajoute :

» tous participent du même pain ( 30 ).

Saint Chryſoſtôme établit encore par un autre moyen, mais tout auſſi fortement l'unité du Corps du Seigneur dans le Ciel & dans ce Sacrement : c'eſt parlà qu'il explique, comme à fait depuis le Concile de Trente, l'identité du Sacrifice qui, ſuivant la Prophêtie de Malachie, a été ſubſtituée aux hoſties de l'ancienne Loi par toute la terre ; l'identité, dis-je, de l'oblation de J. C. ſur nos Autels, avec le Sacrifice de la Croix. C'eſt en expliquant ce ſublime chapitre de l'Epître aux Hébreux, ( le dixiéme ) où l'Apôtre montre aux Juifs que la multitude de leurs victimes en prouvoit l'inſuffiſance pour la rémiſſion des pechés : au lieu qu'une ſeule oblation de J. C. a aboli le peché. » Notre Hoſtie » eſt une, diſoit notre Saint Docteur, » celles des Juifs ſont en grand nom» bre; & parce qu'elles ſont multipliées, » c'eſt une preuve qu'elles ſont invali» des. Car qu'eſt-il beſoin de pluſieurs, » quand une ſuffit. Les Sacrifices qu'on » offroit chez les Juifs étoient l'accuſa» tion & non l'abolition des péchés ; » l'aveu de l'infirmité, & non l'indice » d'aucune vertu. Car parce que la pre-

» miére n'a rien valu, on en offroit une » autre : & parce que celle-ci étoit en- » core infructueuse, on avoit recours » à une troisiéme. Ce qu'on offroit re- » prochoit le péché ; & parce qu'il se » bornoit toujours à ce reproche, son » imbécilité étoit manifestée. Mais le » Sacrifice de J. C. n'a été offert qu'une » fois (31). »

Le Saint Docteur se fait ensuite l'objection qu'on nous a tant répétée, Monsieur, du côté de la réforme : Qu'est-ce » donc ? Est-ce que nous n'offrons pas » tous les jours ? Nous sacrifions à » la vérité J. C. mais nous rappellons » à notre mémoire sa mort, & l'Hostie est » une & non plusieurs. Comment est-elle » une ; & non plusieurs ? C'est que nous » offrons toujours le même Sauveur, non » aujourd'hui l'un & demain un autre. » C'est pourquoi c'est un même Sacrifice. » Parce qu'on offre en plusieurs lieux, y » a-t-il donc plusieurs Christs ? Non cer- » tainement, c'est le même Christ partout, » qui est ici tout entier, & là tout en- » tier. *Qui & hic est plenus, & illic ple- » nus*. Un corps unique ; *unum corpus*. » Donc puisqu'on offre en plusieurs lieux » un seul corps, & non plusieurs, le

» Sacrifice est unique. Notre Pontife est » celui qui offrit cette Hostie par laquelle » nous sommes purifiés ; & nous offrons » aujourd'hui cette même Hostie, qui » fut offerte sur la Croix, & qui ne peut » être épuisée, » *quæ non potest consumi.* » Nous n'offrons point une autre Hostie, » (comme les Prêtres de la loi ancienne;) » mais nous faisons toujours la même, » *eamdem facimus*, ou plûtôt nous fai- » sons mémoire de l'Hostie, ou du Sa- » crifice. « (32)

Et pour prouver par l'unité du Sacrificateur, que le Sacrifice de l'Hostie unique est aussi un avec le Sacrifice de la Croix, Saint Chrisostôme observe que le Sacrificateur est J. C. même. » J. C. » dit-il, est présent à nos Mysteres, & » il continue de faire sur la table de nos » Autels, ce qu'il fit sur celle de la » premiere Cêne ; car ce n'est pas l'hom- » me qui fait que le pain & le vin, *pro-* » *posita*, deviennent le Corps & le Sang » du Christ ; mais c'est ce Christ même » qui a été crucifié pour nous. Les pa- » roles sont prononcées par la bouche » du Prêtre, mais l'oblation est consa- » crée par la vertu & la grace de Dieu. Il » dit CECI EST MON CORPS. Par ces pa-

» roles mêmes les choses offertes sont
» consacrées. Cette parole a été pronon-
» cée une fois par J. C., & jusqu'à son
» événement elle assure l'effet du Sacre-
» ment (33).

Dans la seconde Homelie au peuple d'Antioche, Saint Chrisostôme compare le don d'Elie à Elisée, & il en fait sentir l'énorme différence qui est si flatteuse pour nous. » Elie laissa, observe le Saint
» Docteur, son manteau à son Disciple;
» mais le Fils de Dieu montant au Ciel
» nous a laissé sa Chair. Elie se dépouilla
» de ce qu'il donnoit, mais J. C. nous
» laissa sa Chair, & la retint en mon-
» tant au Ciel. *Christus autem & nobis*
» *reliquit, & ipsam habens ascendit* (34).
» O miracle! ô bénignité de Dieu! se ré-
» crie le St. Docteur dans un de ses Ou-
» vrages; celui qui est assis avec le Pere
» au haut des Cieux, dans ce même mo-
„ ment est touché par les mains de tout
„ le monde, & il se donne lui-même à
„ tous ceux qui veulent le recevoir. (35).

Que de choses j'aurois à vous dire sur tous ces textes de Saint Jean Chrisostôme. J'espere que vous vous les direz vous-même, Monsieur, & beaucoup mieux que je ne pourrois vous les

expliquer. Mais obſervez que ce Saint & tous les autres Peres, à l'exception de Saint Cyrille, ne parlent pas *ex profeſſo* de l'Euchariſtie, & qu'ils ſuppoſent viſiblement que ce qu'ils diſent de ce grand myſtere eſt connu de tous leurs auditeurs; ils font plutôt alluſion à l'Euchariſtie qu'ils ne l'expliquent; ils la trouvent pour ainſi dire ſur leur chemin, & ils en parlent conformément à tout ce que le monde en penſoit. Voudriez-vous ſuppoſer que ce grand Saint à innové ſur cet article; que ſouverainement haï de ſes Collégues & de la Cour, il a débité une doctrine incroyable à votre avis, & toute nouvelle pour les Fidéles de ſon tems. Quel prétexte il eût fourni à ſes ennemis, (qui le dépoſérent deux fois injuſtement) de décrier une doctrine ſi extraordinaire, & de le dépoſer juſtement dans le fond & dans la forme?

Saint Gaudence, Evêque de Breſſe, qui fut envoyé à Conſtantinople pour le rétabliſſement de Saint Chryſoſtôme, ne penſoit pas différemment de lui ſur cet article ſi intéreſſant. Peſez, Monſieur, les termes précieux de ce texte. „ Dans „ l'ombre de la Pâque légale on n'offroit „ pas un ſeul Agneau, mais pluſieurs;

„ car on en immoloit un pour chaque „ maison, car un seul ne pouvoit pas „ suffire pour tous, parce que ce n'étoit „ que la figure & non la propriété de la „ Passion du Seigneur; car la figure n'est „ pas la vérité, mais l'imitation de la vé-„ rité... Donc dans la Loi de la vérité dans „ laquelle nous vivons, un seul est mort „ pour tous, & le même par toutes les „ Eglises, sous les symboles du pain & „ du vin étant immolé, fortifie & vivi-„ fie ceux qui croyent ce mystere, & „ consacre les Prêtres même qui le con-„ sacrent. *Reficit immolatus, vivificat* „ *creditus, consecrantes consecrat conse-* „ *cratus* (36).

L'unité du Corps de J. C. dans les Saints Mysteres, est encore rendue très-énergiquement, quoique très-laconiquement, par un mot de Saint Isidore de Peluse, lequel pour prouver la divinité du Saint Esprit, rapportoit la merveille que la troisieme personne de la Sainte Trinité opere dans l'Eucharistie, & qui égale l'efficace même propre à la création, & il exprime ainsi ce miracle: „ Sur la table des Saints Mysteres J. C. „ a fait du pain commun le propre Corps „ de son Incarnation; *communem pa-*

„ *nem proprium incarnationis ipsius red-*
„ *dit* (37).

Saint Augustin est aussi précis sur l'unité du Corps de J.C. Sur le Pseaume 98, il veut expliquer comment le Prophéte nous ordonne d'adorer le marchepié de Dieu, qui est la terre. „ J'étois „ en peine, dit-il, comment je pouvois „ adorer la Terre, pour obéir au Pro- „ phéte qui m'ordonne d'adorer le „ marchepié de Dieu. Mais en appli- „ quant à J. C. l'ordre que me donne „ le Prophéte, je découvre comment je „ puis, sans être impie, adorer la terre. „ C'est de la terre que J. C. a pris la „ terre, parce que la chair est de la „ terre ; il a vécu dans cette chair par- „ mi les hommes, & il nous a donné „ cette même chair à manger pour notre „ salut. Or personne ne mange cette „ Chair sans l'avoir adorée auparavant. „ Nous avons donc trouvé comment on „ adore un tel marchepié de la Divi- „ nité ; & de façon que non-seulement „ nous ne péchons pas en l'adorant, „ mais que l'on pécheroit en ne l'ado- „ rant pas (38). «

Et sur le pseaume 33, en examinant ce qui est dit de David dans la version

des Septante du premier livre des Rois, qu'il étoit porté dans ses mains. „ Qui
„ peut comprendre que cela soit vérifié
„ dans un homme? Car qui est-ce qui
„ est porté dans ses mains ? Nous ne
„ voyons point comment cela peut être
„ pris à la lettre en parlant de David;
„ mais nous le voyons dans J. C. car le
„ Christ étoit porté dans ses propres
„ mains; Quand ordonnant à ses Disci-
„ ples de prendre son propre Corps, il
„ leur dit: CECI EST MON CORPS, car
„ il le portoit alors dans ses mains (39).

Il revient à la même explication dans une seconde exposition du même pseaume. „ Comment J. C. étoit-il porté dans
„ ses mains? Lorsque présentant son
„ Corps & son Sang, il prit dans ses
„ mains ce que les Fidéles connoissent,
„ il se portoit d'une certaine maniere,
„ quand il disoit: CECI EST MON CORPS
„ (40).

Ici Saint Augustin s'énonce avec quelque précaution, ce qui prouve, comme je l'ai observé ailleurs, qu'il y avoit dans l'assemblée, ou des Infidéles, ou des Néophites, qui n'avoient pas pris les dernieres leçons du Cathecuménat.

Nous nous nourrissons de la Croix,

dit ce Pere, dans un autre endroit, parce que nous mangeons son Corps (de J. C.) (41).

Et encore ailleurs, expliquant l'*Amen* que le peuple proféroit de son tems par acclamation, après les paroles de la consécration. Sur toute la terre est reçu le prix de notre rachat; & on répond *Amen. In toto orbe terrarum pretium nostrum accipitur. Amen respondetur* (42).

St. Cyrille d'Alexandrie est encore un témoin de la foi de l'Eglise, sur l'unité du Corps de J. C., en expliquant les paroles où le Sauveur annonce que celui qui le mangera aura la vie. „ Nous le „ mangeons, non pas que nous consu- „ mions la Divinité même; loin de nous „ une pareille impiété : mais cette Chair „ propre au Verbe, est rendue vivifian- „ te .... De même que le Corps du „ Verbe, qu'il s'est rendu propre est „ vivifiant par cette véritable union qui „ surpasse notre intelligence, & l'éner- „ gie de la parole : ainsi nous sommes „ aussi vivifiés, parce que nous jouissons „ de la participation de sa Sainte Chair „ & de son Sang (43).

Mais en quel sens ce Pere a-t-il pu dire que nous consumons la Chair du

Verbe ? Entendroit-il que le Corps unique du Sauveur, présent dans l'Eucharistie, étant digéré dans notre estomach, passe dans notre propre substance? Ce seroit encore une autre impiété. Mais il entendoit comme tous les Peres, qui, comme nous l'avons vû, annoncent aussi que nous sommes nourris de la Chair & du Sang de notre Seigneur; il entendoit comme eux que ce qui a été transsubstancié au Corps du Seigneur, par la consécration, en doit être détaché quand le Mystere est accompli en nous, & est transsubstancié en notre chair & en notre sang. Le sens du passage est suffisamment expliqué par un discours qui vient à la suite, où il exclud toute division du Corps du Seigneur; car l'incorporation de la nourriture à notre substance, est une suite de la division & de l'atténuation des parties de cette même nourriture. „ Nous sommes tous unis, „ par ce moyen, à J. C. & entre nous, „ nous ne faisons qu'un corps, *concor-„ porales hoc modo sumus*; car étant plu-„ sieurs en nombre, nous ne sommes „ qu'un pain & qu'un corps, nous qui „ participons d'un pain unique; car le „ Corps de J. C. qui est en nous, &

„ qui n'eſt diviſé en aucune maniere, „ nous lie dans l'unité parfaite entre „ nous (44).

Saint Léon nous annonce auſſi que le Corps que nous recevons eſt le même pour tous & eſt celui qui eſt né de la Sainte Vierge. » Dans l'Egliſe de Dieu, » ni les Sacerdoces ne ſeroient régu» liers, ni les Sacrifices véritables, ſi » le grand, le vrai Pontife ne nous re» connoiſſoit point; ſi le vrai ſang de » l'Agneau ſans tache ne nous purifioit » pas; lequel, quoiqu'établi à la droite » du Pere exécute le Sacrement de pro» pitiation dans la même chair qu'il a » pris d'une Vierge (45).

Il exhorte ainſi les Fidéles dans un autre diſcours : » Vous devez communi»quer à la Sainte Table de maniere, que »notre foi n'ait nulle ambiguitéſur la vé»rité du Corps & du Sang du Seigneur. »Car on prend par la bouche ce que »l'on croit par la foi. Et c'eſt envain »que l'*Amen* eſt proferé par ceux qui »diſputent contre ce qu'ils reçoivent(46).

On lit dans Alcuen un paſſage très-beau de Saint Eloi, où la Foi ſur l'Euchariſtie eſt très-bien développée, & l'unité du Corps de J. C. clairement énon-

cée. » Croyez avec vérité & avec certitu-
» de que de même que la chair que J. C.
» a pris dans le Sein de la Vierge est son
» vrai Corps qui a été mis à mort pour
» notre salut : de même le pain qu'il a
» donné à ses Disciples, & que les
» Prêtres consacrent tous les jours dans
» les Églises, est le vrai Corps du Christ;
» & cette chair qu'il a prise dans le sein
» de Marie, & ce pain ne sont pas deux
» corps, mais un seul; ensorte que quand
» ce pain est rompu & mangé, le Christ
» est immolé & est mangé ; & cependant
» il demeure un & entier (47).

Le témoignage de Saint Jean de Damas sur la Doctrine de l'Eucharistie est d'autant plus précieux qu'il a fixé la Théologie des Écoles Grecques. Il ne nous donne néanmoins que le développement d'un passage très lumineux de Grégoire le Théologien. Voici comment il l'explique : » Il est sans doute que ce
» corps uni à la Divinité est celui-là
» même qui est né de la Sainte Vierge :
» non que ce Corps qu'il a pris de la
» Vierge, descende maintenant du Ciel
» sur le Sacrifice; mais parce que le
» pain & le vin y sont changés au Corps
» & au Sang du Fils de Dieu. Que si

» vous voulez sçavoir comment cela » se fait, contentez-vous d'apprendre que c'est par le Saint Esprit, & de » la même maniere que par le Saint » Esprit le Seigneur s'est formé ce Corps » à lui-même, & pour lui-même (du » sang) de la Sainte Mere de Dieu. Car » nous ne pouvons connoître autre chose, sinon que le Verbe de Dieu est » véritablement Tout Puissant ; mais » la maniere dont il opere est si » cachée, que la raison humaine ne la » sçauroit pénétrer (48).

Au reste, ajoute-t-il, » il n'est pas » hors de propos de dire, qu'ainsi que » le pain qui sert de nourriture à l'homme, & le vin mêlé d'eau qui lui sert de » breuvage sont changés naturellement » en la substance de son corps, * ensorte » qu'ils deviennent un autre corps que » celui qu'ils étoient auparavant ; de » même le pain & le vin mêlés d'eau » sont changés au corps & au sang de » J. C. d'une maniere admirable par » l'invocation & par la venue du Saint » Esprit. Et ce ne sont pas deux corps » différens mais un seul. » (49)

* C'est la traduction de l'Abbé Duguet. La traduction latine signifie : *Et ces alimens n'en font pas un autre Corps humain différent de ce qu'il étoit auparavant.*

Voila, Monsieur, la transsubstantiation bien clairement énoncée. Le Corps de J. C. ne quitte pas le Ciel; il est néanmoins présent sur nos Autels, & le pain & le vin par la vertu Toute Puissante du Saint-Esprit sont incorporés & appropriés au Corps du Sauveur; de même que ce qui passe dans notre substance pour l'accroître, ou la réparer change dèslors de nature. Je me contente de vous citer les témoignages des premiers Peres de l'Église. Ils suffisent pour prouver que l'Église n'innova pas lorsqu'elle fit signer cette formule à Beranger en 1079 au Concile de Rome.

» Moi, Beranger, je crois de cœur, » & je confesse de bouche que le pain » & le vin qui sont mis sur l'Autel, » sont changés substantiellement par » le Mystère de l'Oraison sacrée, » & les paroles de notre Rédempteur, » en la vraie, propre & vivifiante Chair » & au Sang véritable, propre & vivifiant de notre Seigneur; & qu'après » la consécration, c'est le vrai Corps de » J. C. né de la Vierge Marie, & le » vrai Sang qui a coulé de son côté, non » seulement en signe & par la vertu du » Sacrement; mais par la propriété & » la vérité de leur substance. » (50)

Permettez

Permettez-moi, Monſieur, de vous adreſſer le diſcours que Lanfranc tenoit au ſujet de Berenger dans l'onziéme ſiécle. » Tous ceux qui ſe font honneur » d'être & de ſe dire Chrétiens, ſe glo- » rifient de recevoir dans ce Sacrement » la vraie Chair & le vrai Sang de J. C. » l'un & l'autre pris du ſein de la ſain- » te Vierge. Interrogez tous ceux qui » ont connoiſſance de la langue latine » & de nos lettres; interrogez les Grecs, » les Arméniens, & les Chrétiens de » quelque nation que ce ſoit. « J'ajoute de mon chef : Interrogez toute l'Antiquité, & les Hérétiques même anciens dont les erreurs étoient les plus antipatiques avec la créance de l'Egliſe Romaine, comme les Valentiniens, les Marcionites. » Tous comme d'une ſeule » bouche atteſteront qu'ils ont notre » même foi. Ainſi ſuppoſé que la foi de » l'Egliſe ſoit fauſſe maintenant, il faut » dire ou que l'Egliſe Catholique n'a » jamais exiſté, ou qu'elle eſt périe. « J'ajoute encore qu'elle eſt périe dès le ſecond ſiécle, avant la deſtruction prédite du culte des idoles : elle s'étoit fait un Dieu du pain même & du vin qui ſervent de nourriture à l'homme (51).

Je ne sçai comment une pareille idée s'est présentée à l'esprit de vos premiers Réformateurs, ni comment ils se sont persuadés qu'ils entendoient mieux au seiziéme siécle le sens de ces quatre mots, CECI EST MON CORPS, qu'ils n'ont été entendus durant quinze siécles, & par le peuple & par les hommes les plus célébres dans l'Eglise Romaine, dans l'Eglise Grecque, & dans les Communions schismatiques, par ceux-mêmes des saints Docteurs qui ont en quelque sorte reçu la doctrine Evangélique de la premiére main. Ils ont cru vos premiers Réformateurs ne faire schisme qu'avec l'Eglise Romaine de leur tems; & ils l'ont consommé, en se séparant de toutes les Eglises des quinze siécles qui ont précédé le leur.

Ces réfléxions qui peuvent vous être salutaires, ne sont pas néanmoins les conséquences que je prétendois tirer en vous exposant la foi de toutes les Eglises. Mon objet n'est point de vous prêcher, Monsieur. Je me suis proposé dans cette Lettre d'affermir ma foi, avant que de raisonner sur le plus redoutable de nos Mystères; & de vous mettre sous les yeux les conditions du problême que j'a-

vois à résoudre, non pas telles qu'il me plairoit de les choisir, mais telles que la doctrine des SS. Peres me les ont prescrites. Je les réduis à ces cinq chefs:

Premiérement, dans la foi de toute l'antiquité, le Corps de J. C. que nous recevons dans l'Eucharistie, est celui qui est né de la Vierge Marie, sous lequel le Verbe a habité parmi nous, qui a été crucifié, qui est mort, qui a été enseveli, qui est ressuscité, qui est monté aux cieux, qui est assis à la droite du Pere. Tout systême qui ne renferme pas cette condition, a dès-lors contre lui un argument invincible: j'en conviens avec l'Abbé Duguet.

Secondement, le pain & le vin sont transsubstanciés au Corps de J.C. comme les alimens étoient transsubstanciés au Corps du Sauveur, tandis qu'il vivoit parmi les hommes.

Troisiémement, dans tous les endroits de la terre, c'est le même corps de J. C. né de la Vierge Marie, &c. qui réside réellement dans la sainte Eucharistie, quoique la matiére qui y est transsubstanciée soit numériquement differente; le pain que l'on consacre actuellement à Paris, n'étant pas le même pain qu'on consacre

à Rome ou à Conſtantinople. Ainſi tandis que J. C. vivoit ſur la terre, ſon Corps nourri de viandes ſolides étoit le même qui avoit été nourri dans l'enfance du lait de ſa ſainte Mere.

La doctrine de la tranſſubſtanciation ſuppoſe ces deux choſes : une matiére tranſſubſtanciée, *propoſita tranſmutata ;* & un ſujet qui s'incorpore cette matiére tranſſubſtanciée:& ce ſujet dans l'Euchariſtie eſt le corps de J. C. né de Marie ; &c. Marc Evêque d'Ephèſe, (52) qui s'oppoſa ſi violemment à la réunion des Grecs au quinziéme ſiécle, appelle le *ſujet* de la tranſſubſtanciation, *le Corps original & primitif de J. C.* le prototype de ce Corps ſacré ; ce qui étant le même dans l'enfance & à la mort, conſtituoit le même Chriſt quant à l'ame & quant au corps. Vous me permettrez, Monſieur, pour donner plus de préciſion à mon diſcours, d'employer ce terme: *Re ipſâ tranſmutari jam dona in ipſum prototypum illud corpus.* Vous conviendrez, Monſieur, que ce terme exprime avec préciſion la doctrine de S. Gregoire de Niſſe, & de S. Jean de Damas.

L'Auteur du ſyſtême combattu par l'Abbé Duguet, faute de reconnoître le

prototype du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie, détruit toute idée de la tranſſubſtanciation, en s'efforçant de l'expliquer. Dans ſon ſyſtême le pain étoit inviſiblement changé en un corps humain ſur le modéle de celui du Sauveur, & uni hypoſtatiquement à la ſainte Ame du Seigneur. Il y avoit bien une vraie tranſmutation du pain, mais non le paſſage d'une ſubſtance changée dans une autre ſubſtance; & c'eſt ce que ſignifie le mot de tranſſubſtanciation : ce ſeul défaut ſuffit pour rejetter ſon ſyſtême. Car les Peres reconnoiſſent unanimement non-ſeulement le changement des dons, mais l'incorporation de ces dons changés dans le corps du Seigneur né de la Vierge Marie, &c.

Quatriémement, nous ſommes nourris de la chair de J. C. dans un ſens réel & phyſique.

Cinquiémement, dans un ſens encore réel & phyſique, par la perception de l'Euchariſtie nous ſommes en J. C. comme J. C. eſt en nous.

Voilà, Monſieur, les conditions que je dois remplir pour ſatisfaire à votre défi : elles révoltent la raiſon, j'en conviens; mais elles ont été renfermées

dans la foi des Fidéles de tous les tems, dans l'Eglise Latine, dans l'Eglise Grecque, chez les Jacobites, &c. Ce ne sont point des inductions tirées du raisonnement, ni d'aucun systême : vous en conviendrez. Donc elles n'ont été reçues universellement que sur la parole du Dieu homme.

---

## *TEXTES DES PERES.*

(1) S*Ancti Ign. Epist. sinc. ad Smyrn.* Ab Eucharistiâ & Oratione abstinent, eò quòd non confiteantur Eucharistiam carnem esse Servatoris nostri J. C. quæ pro peccatis nostris passa est, quam Pater suâ benignitate suscitavit. Qui ergo contradicunt huic dono Dei, altercantes moriuntur.

(2) *S. Just. Apol. 2. ad Antoninum Pium pro Christianis.* Quemadmodum per verbum Dei homo factus Jesus Salvator noster, & carnem & sanguinem, salutis nostræ causâ, habuit ; ita etiam didicimus cibum (ex quo sanguis & carnes nostræ per mutationem aluntur) per preces verbi quod ab ipso est, Eucharistiam factum, illius Incarnati Carnem & Sanguinem esse.

(3) *Iren. lib. 4°. adversf. hæresf. c. 32.* Eum qui ex creaturâ panis est, accepit, & gratias egit, dicens : Hoc EST CORPUS MEUM : & Calicem similiter, qui est ex eâ creaturâ (id est, ex creatione) quæ est secundùm nos, suum Sanguinem confessus est ; & novi Testamenti no-

vam docuit oblationem, quam Ecclesia ab Apostolis accipiens, in universo mundo offert Deo . . . Prior quidem Populus cessavit offerre Deo; omni autem loco sacrificium offertur Deo, & hoc purum.

(4) *Ibid. c.* 4°. Quomodò constabit eis, eum panem in quo gratiæ actæ sunt, Corpus esse Domini sui, & Calicem Sanguinis ejus, si non ipsum Fabricatoris mundi Filium dicant, id est, Verbum ejus? Quomodò rursùs dicunt carnem in corruptionem devenire, & non percipere vitam, quæ à Corpore Domini & Sanguine alitur?

(5) Vani autem sunt, qui in aliena dicunt Deum venisse, velut aliena concupiscentem, uti eum hominem, qui ab altero factus esset, exhiberet ei Deo qui neque fuisset, neque condidisset . . . . Non ergo justus adventus ejus, qui secundùm eos advenit in aliena: neque verè redemit nos Sanguine suo, si non verè homo factus est, restaurans suo plasmati. . . . imaginem & similitudinem Dei, non aliena in dolo deripiens, sed sua propria justè & benignè assumens.

(6) Vani autem omnimodò, qui universam dispositionem Dei contemnunt, & carnis salutem negant, & regenerationem ejus spernunt, dicentes non eam capacem esse incorruptibilitatis. Sic autem secundùm hæc nec Dominus Sanguine suo redemit nos, neque Calix Eucharistiæ communicatio Sanguinis ejus est; neque Panis quem frangimus, communicatio Corporis ejus est: sanguis enim non est nisi à venis & carnibus, & à reliquâ quæ est secundùm hominem substantiâ, quâ verè factum Verbum Dei sanguine suo redemit nos.

(7) Quando ergo & mixtus calix, & factus panis percipit verbum Dei, fit Euchariſtia Sanguinis & Corporis Chriſti, ex quibus augetur & conſiſtit carnis noſtræ ſubſtantia.

(8) *Iren. lib. 5°. adverſ. hæreſ. c. 2°.* Quomodò negant carnem capacem eſſe donationis Dei, quæ eſt vita æterna, quæ Sanguine & Corpore Chriſti nutritur, & eſt membrum ejus? Quemadmodùm & B. Apoſtolus ait in eâ quæ eſt ad Epheſios Epiſtolâ : Quoniam membra ſumus Corporis ejus, de carne ejus, & de oſſibus ejus ; non ſpirituali aliquo & inviſibili homini dicens hæc ( ſpiritus enim neque oſſa, neque carnes habet) ſed de eâ diſpoſitione quæ eſt ſecundùm verum hominem, quæ ex carnibus & nervis & oſſibus conſiſtit ; quæ de Calice qui eſt Sanguis ejus, nutritur ; & de pane qui eſt Corpus ejus, augetur.

(9) Noſtra autem conſonans eſt ſententia Euchariſtiæ, & Euchariſtia rursùs confirmat ſententiam noſtram. *Ibid. lib. 4°. c. 34.*

Ergo aut ſententiam mutent, aut abſtineant offerendo quæ prædicta ſunt.

(10) *Tert. lib. 5°. adv. Marci. c. 8.* Acceptum panem, & diſtributum Diſcipulis, Corpus illum ſuum fecit, Hoc est Corpus meum dicendo . . . id eſt figura Corporis mei. Figura autem non fuiſſet, niſi veritatis eſſet Corpus . . . . Cæterùm vacua res, quod eſt phantaſma, figuram capere non poſſit. Sic & in calicis mentione Teſtamentum conſtituens Sanguine ſuo obſignatum, ſubſtantiam Corporis confirmavit. Nullius enim Corporis Sanguis poteſt eſſe, niſi carnis . . . Ita conſiſtit probatio corporis de teſtimonio carnis, probatio carnis de teſtimonio ſanguinis.

(11) *Lib.* 5°. *adversùs Marcionem. c.* 8. Panis & Calicis Sacramento probavimus Corporis Dominici veritatem adversùs phantasma Marcionis.

(12) *Lib.* 4°. *c.* 4°. Si propterea Panem corpus sibi finxit, quia corporis carebat veritate ; ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis, ut panis crucifigeretur.

(13) *Tert. de resurr. carn. c.* 8. . . Caro abluitur, ut anima emaculetur. Caro ungitur, ut anima consecretur. Caro signatur, ut anima muniatur. Caro manuum impositione adumbratur, ut & anima spiritu illuminetur. Caro Corpore & Sanguine Christi vescitur, ut & anima de Deo saginetur.

(14) *Hil. lib.* 8°. *de Trinit.* Si verè carnem corporis nostri Christus assumpsit, & verè homo ille, qui ex Mariâ natus fuit, Christus est ; nosque verè sub mysterio, carnem corporis sui sumus ; & per hoc unum erimus, quia Pater in eo est, & ille in nobis : quomodò voluntatis unitas asseritur, cùm naturalis per Sacramentum proprietas perfectæ Sacramentum sit unitatis ?

(15) De veritate Carnis & Sanguinis non relictus est abigendi locus . . . Hæc accepta, atque hausta id officimur ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit. An-ne hoc veritas non est ? Contingat planè his verum non esse, qui Christum Jesum verum esse Deum negant.

(16) Non est humano aut sœculi sensu in rebus Dei loquendum.

(17) De naturali enim in nobis Christi uni-

tate quæ dicimus, nisi ab eo discimus, stultè atque impiè dicimus.

(18) *Ambr. lib. de mitiandis vel de Mysteriis.* Incarnationis exemplo, astruamus Mysterii veritatem. Numquid naturæ ordo præcessit, cùm Jesus Dominus ex Mariâ nasceretur? Liquet quòd præter naturæ ordinem Virgo generavit; & hoc quod conficimus, Corpus ex Virgine est. Quid hìc quæris naturæ ordinem in Christi Corpore, cùm præter naturam sit ipse Dominus Jesus partus ex Virgine? Vera utique Caro Christi, quæ crucifixa est, quæ sepulta est: verè ergo carnis illius Sacramentum est. . . . Post consecrationem sanguis nuncupatur; Et tu dicis, Amen, hoc est, Veritas est. Quod os loquitur, mens interna fateatur.

(19) *Lib. 10°, in Luc.* Ex illo incorrupto corpore, sed defuncto, omnium vita manabat. Aqua enim & sanguis exivit: illa, quæ diluat; iste qui redimat. Bibamus ergo pretium nostrum, & bibendo redimamur.

(20) *De myst. c.20.* Fortè dicas: Aliud video; quomodò tu mihi asseris quòd Christi Corpus accipiam? Probemus non hoc esse quod natura formavit, sed quod benedictio consecravit; majoremque vim esse benedictionis quàm naturæ; quia benedictione etiam natura ipsa mutatur . . . Advertimus igitur majoris esse virtutis gratiam, quàm naturam; & adhuc tamen Propheticæ benedictionis numeramus gratiam. Quòd si tantum valuit humana benedictio, ut naturam converteret: quid dicimus de ipsâ consecratione divinâ, ubi verba ipsa Domini salvatoris operantur? Nam Sa-

cramentum illud quod accipis, Christi sermone conficitur. De totius mundi operibus legisti : Quia ipse dixit, & facta sunt : Ipse mandavit, & creata sunt. Sermo ergo Christi, qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt, in id mutare quod non erant. Non enim minus est novas rebus dare, quàm mutare naturas. Sed quid argumentis utimur ? Suis utamur exemplis. ( Sequuntur verba quæ sub numero 18. transcripsimus. )

( 21 ) *Cyril. Jerof. Catechef. myftag.* 4. Cùm igitur ipse pronunciaverit & dixerit de pane, HOC EST CORPUS MEUM ; quis audebit deinceps ambigere ? Et cùm ipse asseveraverit & dixerit, HIC MEUS EST SANGUIS ; quis unquam dubitaverit, dicens non esse ejus Sanguinem. Aquam olim in vinum quod sanguini affine est, in Cana Galileæ transmutavit ; & cùm parùm dignum existimabimus, cui credamus, cum vinum in sanguinem transmutavit ? Ad nuptias corporales vocatus, stupendum hoc miraculum effecit ; & non eum multò magis filiis thalami nuptialis Corpus suum & Sanguinem fruenda donasse confitebimur ? Quare cum omni persuasione tanquam Corpus & Sanguinem Christi illa sumamus : nam in figurâ panis datur tibi Corpus, & in figurâ vini datur tibi Sanguis ; ut cùm sumpseris Corpus & Sanguinem Christi, concorporeus & consanguis ipsi efficiaris. Sic etenim Christiferi efficimur, distributo in membra nostra corpore ejus & sanguine. Sic juxta beatum Petrum divinæ simus consortes naturæ. . . Quamobrem ne tanquam nudis & communibus elementis, pani & vino Eucharifticis attende ;

ſunt enim Corpus & Sanguis Chriſti, ſecundùm Domini aſſeverationem : nam etiamſi illud tibi ſuggerat ſenſus, fides tamen te certum & firmum efficiat : ne judices rem ex guſtu ; ſed ex fide citra ullam dubitationem certus eſto te Corporis & Sanguinis Chriſti dono dignatum fuiſſe.

(22) *Gregor. Niſſ. orat Catech. c. 37.* Rectè nunc Dei verbo ſanctificatum panem in Dei Verbi Corpus credo tranſmutari . . . . Nam & illic verbi gratiâ ſanctum fecit corpus, cui ex pane erat ſubſtantia ; & hic ſimiliter panis ſanctificatur per verbum Dei & orationem, non quidem eò quòd cibo mediante in Verbi Corpus evadat, ſed quòd ſtatim per verbum in Corpus tranſmutetur, ſicut dictum eſt à Verbo : HOC EST CORPUS MEUM.

(23) Oportet conſiderare quomodò fieri potuerit, ut unum illud Corpus, quod tam multis Fidelium millibus univerſo orbe terrarum ſemper diſtribuitur, totum per partem ſit unoquoque, & ipſum in ſe totum maneat.

(24) *S. Chryſ. hom. 83. in Math.* Unicuique Fidelium ſemetipſum per myſteria commiſcet ; per hoc tibi perſuadens quòd carnem tuam aſſumpſit.

(25) *Hom. 45. in Joh.* Ut non modò ſecundùm charitatem, ſed etiam ipſâ re, unum Corpus cum Chriſto efficiamur, in illam miſceamur carnem.

(26) Quotquot participes Corporis efficimur, quotquot ſanguinem deguſtamus, cogitemus quòd illum ſurſùm ſedentem qui ab Angelis adoratur, hunc deguſtamus.

(27) Hoc Corpus etiam jacens in præsepi reveriti sunt Magi . . . . Tu vides in terra ; neque solùm vides , sed etiam tangis , sed etiam comedis, & eo accepto domum reverteris.

(28) *Homil. 31. de B. Philog. ad Pop. Antioch.* Hæc Mensa vicem explet præsepis, nam & hìc ponitur Corpus Dominicum. Magi nihil aliud adorârunt : tibi verò, si cum purâ accesseris conscientiâ, permittemus ut sumas.

(29) *Homil. 24. in prim. ad Corinth.* Valdè fideliter dixit, & terribiliter : Hoc est enim quod dicit : Id quod est in calice, illud est quod fluxit à latere : & illius sumus participes.

(30) Quid dico communicationem ? Sumus ipsum illud Corpus. Quid enim est panis ? Corpus Christi. Quid autem fiunt qui sumunt ? Corpus Christi : non corpora multa, sed unum Corpus . . . Non enim ex alio quidem corpore tu ; ex alio autem ille nutritur, sed ex eodem omnes. Et ideò subjunxit : Omnes ex eodem pane participamus.

(31) *P. 855. in c. 10. Epist. ad Heb.* Una est hæc Hostia , illæ autem multæ : ideò nec validæ , quia sunt multæ.

Quid enim opus erat multis , cùm una sufficiat ?

Erat quod fiebat peccatorum accusatio , non solutio : accusatio infirmitatis , non ostensio virtutis. Nam quoniam prima non valuit, alia offerebatur ; & quoniam ipsa nihil efficiebat, rursùs alia . . . Quod offerebatur arguit peccata ; quod autem semper arguit imbecilli-

tatem. In Christo autem contra semel est oblatus.

(32) Quid verò, nos non quotidiè offerimus? Offerimus quidem; sed ejus mortem revocamus in memoriam: & ipsa (Hostia) una est, non multæ. Quomodò una est, non multæ? Eumdem enim semper offerimus, non nunc alium, sed semper eumdem. Quamobrem unum est Sacrificium. Quoniam multis in locis offertur, multine sunt Christi? Nequaquam, sed unus ubique Christus: qui & hìc est plenus, & illìc plenus, unum Corpus. Quomodò ergo multis in locis oblatus unum est Corpus, & non multa corpora; ita etiam unum est Sacrificium

Pontifex noster ille est qui illam obtulit Hostiam quæ nos mundat: illam nunc quoque offerimus, quæ tunc fuit oblata, quæ non potest consumi. Non aliam hostiam sicut tunc Pontifex, sed eumdem semper facimus, vel potiùs Hostiæ sui Sacrificii facimus recordationem.

(33) *Serm. 30. de prodit. Judæ.* Ex nunc ille prestò est Christus: qui illam ornavit mensam, ipse istam quoque consecrat. Non enim homo est qui facit ut proposita fiant Corpus & Sanguis Christi; sed ille qui crucifixus est pro nobis, Christus. Sacerdotis ore verba proferuntur, Dei autem virtute consecrantur & gratiâ. HOC EST, ait, CORPUS MEUM. Hoc ipso verbo proposita consecrantur. Vox illa semel quidem dicta est, sed per singulas Ecclesiæ mensas usque ad hodiernum diem, & usque ad ejus adventum præstat Sacrificio firmitatem.

(34) *Hom. 2. ad Pop. Antioch.* Elias autem

meloten Diſcipulo reliquit; Filius autem Dei aſcendens ſuam nobis Carnem reliquit. Sed Elias quidem exutus; Chriſtus autem & nobis reliquit, & ipſam habens aſcendit.

(35) *Lib. 13°. de Sacerdotio.* O miraculum! Qui cum Patre ſurſùm ſedet, in illo ipſo temporis articulo omnium manibus pertractatur.

(36) *Gaudentius, Tract. 2°. de ratione Sacramentorum.* In umbrâ legalis Paſchæ non unus Agnus occidebatur, ſed plures; ſinguli enim occidebantur per domos : nam ſufficere unus non poterat univerſis, quoniam figura erat, non proprietas Dominicæ Paſſionis. Figura etenim non eſt veritas, ſed imitatio veritatis . . . Ergo in hac veritate quâ ſumus, unus pro omnibus mortuus eſt; & idem per ſingulas Eccleſiarum domos in myſterio panis & vini reficit immolatus, vivificat creditus, Conſecrantes conſecrat conſecratus.

(37) *Iſid. Peluſ. Epiſt. 109. lib. 1.* In myſtica menſa communem panem proprium ipſius Incarnationis Corpus reddidit.

(38) *Aug. in Pſ. 98* Suſcepit de terra terram, quia caro de terra eſt, & de carne hic ambulavit, & ipſam carnem nobis manducandam ad ſalutem dedit. Nemo autem illam carnem manducat, niſi priùs adoraverit. Inventum eſt quemadmodùm adoretur tale ſcabellum Domini, ut non ſolùm non peccemus adorando, ſed peccemus non adorando.

(39) Hoc verò quomodò poſſit fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus ſuis? Quomodò intelligatur in ipſo David ſecundùm litteram non invenimus, in

Christo autem invenimus. Ferebatur enim Christus in manibus suis, quando commendans ipsum Corpus suum, ait : Hoc est Corpus meum. Ferebat enim illud in manibus suis.

(40) Quomodò ferebatur in manibus suis qui . . . accepit in manus suas quod norunt Fideles. Et ipse se portabat quodam modo, cùm diceret : Hoc est Corpus meum.

(41) Nos de cruce Domini pascimur, quia Corpus ipsius manducamus. *Enarr. in Ps.* 100.

(42) *Enarr. in Ps.* 125. In toto orbe terrarum pretium nostrum accipitur : Amen respondetur.

(43) *Cyrill. Alex. lib.* 4°. *contra Nestorium.* Manducamus nos, non quòd ipsam Divinitatem consumamus : apage ab istâ impietate. Sed illam propriam Verbi carnem, jam vivificam effectam . . . Quemadmodum vivificum est illud ipsius Verbi Corpus, quod sibi proprium fecit per veram unionem quæ & intelligentiam & sermonem superat ; sic nos quoque, qui illius sanctæ Carnis & Sanguinis ejus participatione fruimur omninò vivificamur.

(44) Ipsi omnium Salvatori Christo & inter nos unimur... Concorporales etiam hoc modo sumus ; quoniam unus Panis, unum Corpus, multi sumus ; omnes enim de uno pane participamus. Colligat namque nos ad unitatem Corporis Christi quod est in nobis, neque est ullo modo divisum.

(45) *Leo Magn. Epist.* 60. *ad. Anat. Episc. Const.* In Ecclesiâ Dei, nec recta sunt Sacerdotia, nec vera Sacrificia, nisi in nostræ proprietate

naturæ verus nos Pontifex reconciliet, verus immaculati Agni Sanguis emundet. Qui licèt in Patris sit dexterâ constitutus, in eâdem tamen carne, quam sumpsit ex Virgine, Sacramentum propitiationis exequitur.

(46) *Serm.* 89. Sic sacræ Mensæ communicare debitis, ut nihil prorsùs de veritate Corporis Christi & Sanguinis ambigatis. Hoc enim ore sumitur, quod fide creditur; & frustrà ab illis Amen respondetur, à quibus contra id quod accipitur, disputatur.

(47) *Elig. homil.* 15. *in Bibliot. PP. edit. Par.* 1689. Scitote veraciter & credite firmiter, quòd sicut caro Christi, quam assumpsit in utero Virginis, verum Corpus ejus est, & pro nostrâ salute occisum; ita panis, quem tradidit Discipulis suis, & quem quotidiè consecrant Sacerdotes in Ecclesiâ verum Corpus est Christi, nec sunt duo corpora, caro quam assumpsit, & ille panis, sed tantùm unum corpus: in tantum, quòd dùm ille frangitur & comeditur, Christus immolatur & editur, & tamen unus & integer permanet.

(48) *Joann. Damas. lib.* 4°. *orthod. Fid. c.* 14. Corpus est verè unitum Divinitati, quod ex sanctâ Virgine Corpus est; non quòd ipsum corpus assumptum è cœlo descendit, sed quòd ipse panis & vinum transmutentur in Corpus Dei. Si verò modum requiris, quo res peragitur, sufficit tibi audire quòd per Spiritum sanctum, quemadmodùm & ex sanctâ Deiparâ per Spiritum sanctum sibi ipsi, & in se ipso carnem condidit. Nec ampliùs aliquid novimus, nisi quòd sermo Dei verus est & efficax, & omnipotens, modus autem inscrutabilis.

(49) Nec erit abs re & illud dicere, quòd quemadmodùm naturaliter panis per comestionem, & vinum & aqua per potum, in corpus & sanguinem edentis ac bibentis transmutantur, nec sunt alterum corpus, præter id quod erat priùs corpus ipsius : sic propositionis panis, ac vinum & aqua per invocationem & adventum Spiritus sancti supernaturaliter transmutantur in Corpus & Sanguinem Christi; nec sunt duo, sed unum & idem.

(50) *Tom.* 10. *Conc. Labb p.* 378. Ego Berengarius corde credo & ore confiteor, panem & vinum quæ ponuntur in Altari, per mysterium sacræ Orationis & verba nostri Redemptoris, substantialiter verti in veram & propriam ac vivificam Carnem & Sanguinem Domini nostri J. C. & post consecrationem esse verum Christi Corpus, quod natum est de Maria Virgine, & verum Sanguinem, qui de latere ejus effusus est; non tantùm per signum & virtutem Sacramenti, sed in proprietate naturæ, & veritate substantiæ.

(51) *Lanfranc. Archiep. Cantuar. T.* 6. *Bib. PP. p.* 383. Omnes qui Christianos se & esse & dici lætantur, veram Christi Carnem, verumque ejus Sanguinem, utraque sumpta de Virgine, in hoc Sacramento se percipere gloriantur. Interroga universos qui latinæ linguæ, nostrarumve litterarum notitiam perceperunt; interroga Græcos, Armenos, seu cujuslibet nationis quoscumque Christianos : omnes uno ore hanc fidem se testabuntur habere. Porrò si universalis Ecclesiæ fides falsa extitit, aut nunquam fuit Ecclesia Catholica, aut periit.

(52) *Marc. Episc. Eph. sæc.* xv°. Re ipsâ

transmutari jam dona in ipsum prototypum illud Corpus & Sanguinem Dominicum.

---

## TROISIÉME LETTRE.

*On résout une question naturelle, & qui est un préliminaire essentiel. On y défend par occasion le systême des Préexistans contre les Moléculistes.*

L'Homme est la même personne dans tous les âges, non-seulement par le sens de l'identité persévérante de son ame, mais encore par le sens d'identité de son corps. J'ai cru, Monsieur, établir le premier point dans le témoignage du sens intime, & le second dans l'analyse des sensations. Ce dernier ouvrage est en état de paroître. J'y fais consister l'identité du corps dans le germe développé, ayant la vie & la tenant également du pere & de la mere, lorsqu'il est parvenu à ce point de perfection que nous ignorons, & qui sert d'occasion au Créateur pour la création de l'ame. Ce corps primitif ou propre, ce fond identique, je le distingue de la matiere accidentelle, transsubstanciée

par l'usage des alimens ; & je l'appelle le corps prototype, d'après l'expression d'un Evêque schismatique d'Ephèse, que j'ai cité à la fin de ma derniere Lettre.

Vous y avez vu, Monsieur, parmi les citations dont cette Lettre est formée, que les Peres distinguent dans l'Eucharistie le corps personnel à l'homme Dieu, toujours le même dans tous les lieux où l'on consacre ou conserve les Saints Mysteres ; qu'ils le distinguent, dis-je, de la matiere des dons qui y est transsubstanciée, & qui est numériquement différente d'un lieu à un autre ; le pain que l'on consacre en telle Eglise, n'étant pas substanciellement le même qu'on offre dans une autre. Vous avez vu que les Peres reconnoissoient la transsubstanciation naturelle des alimens que J. C. a pris dans le cours de sa vie mortelle. Vous avez vu qu'ils croyoient que le Corps du Sauveur est le même qui naquit de la Vierge Marie ; & vous ne refuserez pas de croire que le Corps prototype du Sauveur doit être pris du tems de la naissance du Sauveur. Vous conclurez encore avec moi de ces points de la créance des Saints Docteurs, qu'ils pensoient que le Dieu homme est

présent identique en plusieurs lieux par son Corps prototype. Or c'est sous ces conditions que je dois résoudre notre problême, & expliquer comment le même homme peut être rendu présent corporellement en plusieurs lieux à la fois. Il faut donc bien fixer d'abord l'idée du corps prototype dans tous les hommes.

J'ai la consolation, Monsieur, de m'être rencontré avec un des plus grands Physiciens que la Hollande ait produit, & qui ne peut être comparé qu'avec votre Boërhaave, lorsque je cherchois les fondemens du sens de notre identité corporelle. Je n'avois point lu l'excellent Livre intitulé, *l'Existence de Dieu prouvée par les merveilles de la nature*. Je ne cherchois pas non-plus d'éclaircissemens sur la résurrection des corps, & encore moins sur l'Eucharistie. Mais ayant reconnu que le fondement du sens de l'identité corporelle étoit notre corps prototype, pris au tems de l'union personnelle, j'entrevis avec étonnement les lumieres que cette idée répandoit sur ces deux grands Mystères. J'y réfléchis assez long-tems, & je composai, avec assez peu de soin pour le style, le mémoire

dont j'ai parlé dans ma douzieme Lettre à un Américain, & qui a excité votre curiosité. Je le communiquai à un Sçavant mon ami : c'étoit D. Rivot, célebre Bénédictin, fils d'un de vos plus grands Ministres en France. Il m'apprit que j'avois été prévenu par Nieuwentit pour le fond de mon systême. Je regardai alors comme un avantage la conformité de mes idées avec celles d'un si grand Physicien ; & j'en suis encore plus flatté à présent que je pense que les fondemens de mon systême ne vous sont pas inconnus, & qu'ils ne peuvent vous être odieux.

Ainsi je me flatte, Monsieur, que vous partagerez avec moi la complaisance avec laquelle je vas vous exposer le précis du systême de votre illustre compatriote. Je ferai succéder à cette exposition les différences de ma façon de penser d'avec la sienne, & je présume que son systême vous paroîtra exiger des correctifs. Enfin je tirerai des conséquences ultérieures, auxquelles cet Auteur n'a pas fait d'attention, parce qu'il n'étoit occupé que des objections qu'il avoit à résoudre sur le dogme de la résurrection des morts.

Nieuwentit, avant de répondre aux motifs de doute que quelques Physiciens avoient sur le dogme de la résurrection des morts, prend, par respect pour la révélation, les mêmes précautions dont j'ai usé avec vous, Monsieur, dans ma premiere Lettre. Il craint qu'on ne fasse dépendre la vérité du dogme qu'il défend, de la maniere dont il l'explique. Il sçait que la croyance d'un Mystère est fondée sur la vérité essentielle du Maître qui l'annonce, & ne dépend point des succès de notre intelligence dans nos recherches. Je lui sçai un gré infini de cette attention également sage & religieuse.

„ Il faut, dit-il, remarquer que notre „ intention n'est point de décrire ici la „ maniere dont les mêmes corps ressusci- „ teront; c'est un grand mystere que „ nous devons laisser à la seule sagesse „ & à la puissance de Dieu: nous n'a- „ vons non-plus entrepris autre chose „ que de faire voir qu'il n'y a rien d'im- „ possible dans la résurrection... Pour „ désarmer les incrédules, & leur ôter „ tous les faux-fuyans, il est nécessaire „ d'ajouter que quoique nous ne puissions „ pas démontrer absolument la vérité de „ ce que nous allons rapporter, après

„ des obſervations naturelles, une ſim-
„ ple hypothèſe ſuffiroit pour lui donner
„ le même poids & la même force dans
„ cette matiere; puiſque pour prouver
„ la poſſibilité de quelque choſe, on ne
„ demanderoit à celui qui l'aſſure, ſi
„ ce n'eſt qu'il trouve une hypothèſe qui
„ contienne la maniere dont cela ſe fait;
„ & qui ne renferme point de contra-
„ diction. Je ne crois pas qu'il y ait aucun
„ incrédule qui nie ceci, puiſque les
„ principaux de leur ſecte en convien-
„ nent. Ce diſcours apprécie, comme vous le ſentez certainement, la valeur de mon engagement avec vous, Monſieur : je vous prie de ne pas le perdre de vue. Il entre enſuite en matiere.

„ I. Il n'y a point d'homme qui, outre
„ une ame, n'ait un corps, que nous
„ appellerons corps viſible, autant que
„ tout le monde le peut voir.

„ II. On peut nommer ce corps, par
„ rapport à ceux des autres hommes,
„ un corps particulier ou propre; puiſ-
„ que c'eſt par-là qu'un homme ſe diſ-
„ tingue des autres, & qu'il ne ſert qu'à
„ la compoſition de cette perſonne.

„ III. Ce corps viſible & particulier
„ ſouffre de fort grands changemens;

&

„ & ſelon la différence de l'âge, & ſelon
„ la conſtitution bonne ou mauvaiſe d'un
„ homme ou autrement, il diminue ou
„ il augmente en grandeur, il engraiſſe
„ ou il maigrit, il devient ou plus léger
„ ou plus peſant. Il eſt même poſſible
„ qu'une ſeule & même matiere puiſſe
„ appartenir au corps *viſible* d'un homme,
„ & enſuite à celui d'un autre. Par exemple,
„ ple, ſi le ſang qu'on perd par une
„ bleſſure, ou autrement, tombe ſur la
„ terre, il pourroit ſervir de nourriture
„ à quelque plante ou fruit: il vient après
„ cela un homme qui mange ce fruit, qui
„ contribue à l'accroiſſement de ſon
„ corps. Cependant malgré tous ces changemens,
„ gemens, le corps viſible de chaque
„ homme reſte toujours le même, c'eſt-
„ à-dire le corps de la même perſonne.
„ Il y a donc apparence qu'il faut que
„ dans notre corps *viſible*, qui ſouffre
„ tous ces changemens, il y ait quelque
„ choſe qui fait qu'on a raiſon de le
„ nommer le corps propre d'une même
„ perſonne: terme dont nous nous ſervirons
„ virons dans le diſcours ſuivant, afin
„ de faire une diſtinction entre le corps
„ propre & le corps viſible de chaque
„ homme. «

J'interromps un moment votre Auteur, Monsieur, pour vous rendre raison de la difficulté que je fais de me servir de l'expression qu'il choisit; & la liberté que je prends d'exprimer par corps prototype ce qu'il appelle corps propre. La matiere accidentelle & passagere, extraite de la nourriture pour accroître ou réparer nos corps, leur est appropriée, dès qu'elle est distribuée sur le plan de l'organisation. Ainsi le corps visible est toujours propre à telle ame en particulier; mais le corps visible est bien distingué du prototype, en ce que celui-ci est le corps original auquel notre ame a été unie substantiellement dans tous les tems; & le premier est ce même prototype, augmenté par une matiere accidentelle.

„ IV. Ainsi il est évident par ce que „ nous venons de dire, qu'il y a une „ différence essentielle entre le corps „ propre & le corps visible d'une per„ sonne; puisque dans ce dernier il y „ a beaucoup de parties qui peuvent s'y „ joindre & s'en séparer, & appartenir à „ d'autres corps visibles. Mais pour le „ corps *propre*, il reste constamment le

„ même, & il n'appartient qu'à la mê-
„ me perſonne.

„ V. Pour faire voir que ce n'eſt pas
„ nous qui avons inventé cette diſtinc-
„ tion entre le corps viſible & le corps
„ propre, & qu'elle n'eſt fondée que ſur
„ la vérité, il faut ſçavoir, & tout le
„ monde en convient, que, lorſqu'on
„ dit qu'un homme peſe 200 livres, on
„ ne doit entendre autre choſe par-là,
„ ſi ce n'eſt que ſon corps viſible eſt de
„ ce poids-là. Mais ſi on dit qu'un hom-
„ me eſt âgé de 80 ans, on ne ſçauroit
„ entendre cela que du corps *propre* de
„ cet homme: car on ne ſçauroit dire
„ que toute la nourriture qu'il a priſe
„ pendant les 10, 20 ou 30 dernieres
„ années de ſa vie, ait reſté dans ſon
„ corps viſible l'eſpace de 80 ans. "

J'ajouterai encore quelques mots; vous voulez bien me le permettre, Monſieur. Un vieillard dit en voyant un homme de 40 ans: Je vous ai vu bien enfant, vous n'étiez pas plus haut que cela. Mais l'homme de 40 ans dit auſſi: J'ai la même ame, j'ai le même corps dont ma perſonne étoit compoſée lorſque je n'avois que ſix ans, tems où je me ſouviens d'avoir été connu du bon vieillard pour

la premiere fois : & il dit cela d'après un sentiment qui lui est naturel, comme il l'est à tout autre homme. De plus, le rapport de la filiation est constamment le même dans tout le cours de la vie, & ce rapport n'est fondé que sur le corps que nous avons reçu du pere & de la mere : ce rapport étant constant, le fondement l'est aussi. C'est du sens de l'identité de mon corps qui ne m'abandonne à aucun âge, & au rapport de filiation par lequel ma personne complette est caractérisée un tel individu, que j'ai pris l'idée du corps prototype.

Pour ne pas vous fatiguer, Monsieur, par la longueur de la citation, j'abrégerai les autres articles dont Nieuwentit compose son système. Dans le deuxiéme il observe que le corps propre est contenu dans le corps visible. Dans le septiéme il observe que le corps visible est composé 1° de matiéres fluides, dont il fait l'énumération exacte : 2° de matiéres solides, que les Modernes, dit-il, réduisent toutes à des nerfs & à des os. „ 3° Ajoute-t-il, chaque corps visible, „ pendant tout le tems qu'il est animé, „ a ses loix particuliéres : ainsi il y a des „ loix dans le corps humain, qui réglent

„ la digestion des alimens dans l'esto-
„ mac, la séparation du chile d'avec
„ les matiéres grossieres ou les excré-
„ mens, le changement du chile en
„ sang, la séparation des humeurs, le
„ mouvement du sang & la nutrition.
„ C'est par ces mêmes loix que le sang
„ forme ici des os, là des nerfs & des
„ tendons, dans un autre endroit des
„ membranes, &c. Ce sont ces loix qui
„ réglent la génération & la production
„ des corps. Selon ces loix nous voyons
„ que lorsqu'un homme, un chien, une
„ poule ou une carpe mangent un mor-
„ ceau de pain, il se change dans les
„ trois premiers en trois espèces de
„ chairs différentes l'une de l'autre, &
„ dans le dernier animal il devient un
„ poisson: le même aliment forme une
„ peau blanche dans un Européen, &
„ noire dans un Négre, il fait un hom-
„ me gras & un homme maigre. «

Dans l'article huit, il exclut les flui-
des de la constitution du corps prototype.
„ En effet nous voyons que le sang di-
„ minue tous les jours par la sépara-
„ tion des humeurs & par la transpira-
„ tion, & qu'il augmente tous les jours
„ en recevant de nouveau chile. Que

„ dira-t-on de ces grandes pertes de ſang „ que les hommes & les femmes font? „ J'en connois une qui dans très-peu „ d'années en perdit une quantité ſi „ conſidérable, que le poids du ſang „ qu'elle perdit, ſurpaſſoit de beaucoup „ celui de ſon corps: or de quelle ma- „ tiére que ce ſang fût composé, il eſt „ certain que ſon corps propre demeura „ abſolument le même.« Il conclut à plus forte raiſon, que ni les humeurs, ni la graiſſe n'apartiennent pas au corps prototype, & „ qu'il n'y a preſque point de „ fluides qui ſoient néceſſaires à la com- „ poſition de ce que nous appellons le „ corps propre. «

Dans le IX^me^ article, il ſoutient que les loix ne regardent point eſſentiellement le corps propre. Voici le X^me^ en entier.

„ X. Enfin on voit évidemment par- „ tout ce que nous venons de dire, „ qu'un corps peut encore continuer „ d'être le corps propre d'une perſonne; „ quoiqu'il ſoit rempli d'humeurs & „ de ſucs tout-à-fait différens de ceux „ qu'il avoit autrefois; que ces fluides „ peuvent ſe mouvoir ſelon des loix „ entiérement différentes; & que mê-

„ me ces loix cessent entiérement, lors-
„ que le corps est mort. Nous ne devons
„ donc chercher le corps *propre*, que
„ dans les seules parties solides qui le
„ composent.

Dans l'onziéme article l'Auteur fixe le corps prototype ou propre, comme il l'appelle; & il laisse la liberté de considerer ce germe comme un principe qui n'est pas encore développé, ou bien comme un principe développé & augmenté par l'addition des particules étrangeres.

L'Auteur résout les objections des Incrédules dans les quatre articles suivans, sur la supposition que le corps *propre* ou prototype est le germe préexistant de chaque homme, lequel n'est ni développé, ni garni d'aucune matiére étrangére. „ Il ne faudroit autre chose pour
„ faire ressusciter cette personne avec
„ son *propre* corps, si ce n'est que le
„ germe séparément des particules qui
„ le revêtent & le remplissent, se
„ conservât, & que sa substance ne souf-
„ frît aucune perte : il suffiroit après
„ cela que l'auteur de notre résurrection
„ ne fit, après la mort, que le dévelop-
„ per, le revêtir, pour en former un

„ corps visible avec la même matiére
„ qui lui avoit appartenu auparavant
„ durant sa vie, lorsqu'il étoit visible,
„ ou du moins avec une autre matiére,
„ telle qu'il lui plairoit. " Il semble que l'Auteur suppose ici qu'à la mort le germe se degageant de toute la matiére dont il étoit revêtu, se resserre & se remet au même état où il étoit au moment de la conception, qu'il n'étoit pas encore développé. Ce que je viens de transcrire est tiré de l'article XII. Les XIII. & XIV. ne contiennent que des développemens du Xme.

Le XIV. présente le calcul de ce qu'un homme de 80 ans, pesant 160 livres, auroit tiré de la nourriture pendant sa vie, en supposant qu'il n'en eût pris qu'une once par jour, pour réparer les pertes que causoit la transpiration. Il en eût employé successivement 1825 livres; & comme il ne lui en resteroit que 160, il en auroit donc dissipé successivement 1665 livres.„ Le total de cette matiére
„ (observe-t-il) lui étoit absolument
„ étrangere, & elle auroit aussi bien
„ pu servir à la composition du corps
„ visible de quelqu'autre homme que
„ ce soit, qu'à celle du sien.

Le XV^me^ article est employé à étendre sa réponse aux impies, toujours dans l'hypothèse où ce corps prototype est réduit au germe non développé: & le XVI^me^, à réfuter l'objection de ceux qui supposent qu'un cannibale ne s'est nourri que de chair humaine. „ Est-il impossi-
„ ble alors que le germe particulier de
„ chaque personne (dévorée par l'an-
„ thropophage) . . . se sépare de ces
„ matiéres, & se remplisse de nouveau
„ d'une maniére convenable? . . . Par
„ cette même raison, le germe du can-
„ nibale pourra se conserver tout seul,
„ & se remplir d'autres matiéres dans
„ le tems de la résurrection; & il pour-
„ ra ressusciter aussi de cette maniére-là
„ avec son propre corps. Car qui pour-
„ ra nier qu'un homme, par exemple,
„ qui aura vécu de chair humaine du-
„ rant vingt années, & ensuite cinquan-
„ te années avec du pain, ne conserve
„ dans ces deux cas-là son propre corps?
„ De là vient que le corps de chaque
„ personne reste toujours le même corps,
„ quoiqu'il soit rempli d'autres flui-
„ des. "

L'Auteur reprend au XVII^me^ article la seconde supposition: „ Que le corps

„ propre d'un homme ne consiste pas „ uniquement dans le germe tout seul, „ mais qu'il comprend outre cela une „ certaine portion de matiéres qui rem-„ plissent les tuyaux du germe, & qui „ s'y attachent. " Il donne encore deux exemples d'hommes qui ayant perdu leur embonpoint, & comme privés de chair, se sont rétablis parfaitement; & il observe que sous ces trois états c'étoit toujours dans chacun le même corps humain.

On voit dans le XVIII^me^ article, que sa seconde supposition ne différe en rien d'essentiel de la premiere : car ce germe qu'il suppose ici garni de quelque matiére étrangére, n'est composé selon lui que de parties solides, „ que d'os & „ de nerfs qui composent les membra-„ nes ; & les membranes composent les „ vaisseaux dont toutes les parties de „ notre corps sont composées : & les „ vaisseaux, sur-tout les fibres charnues, „ lorsqu'elles sont privées de sang & „ d'autres humeurs, font une si petite „ partie du corps visible, qu'on a de la „ peine à les voir & à les toucher exté-„ rieurement dans une maigreur extrê-„ me, de sorte que cela fait voir que

„ le véritable corps propre n'eſt prin-
„ cipalement composé que d'os. “

On doit donc s'attendre qu'il réſoudra les objections des Incrédules, en ſe ſervant de cette ſeconde ſuppoſition, comme il les a détruites en employant la premiere. Mais il faut bien obſerver qu'il donne au corps propre, au prototype, tout ce que nos corps contiennent de parties ſolides, & qu'il ſoutient que le corps n'eſt rendu viſible que parce qu'il ſe garnit de fluides qui lui ſont étrangers. Suivant cette idée, il ſoutient que rien du corps prototype d'un homme dévoré par un anthropophage n'eſt employé dans la conſtruction du barbare par lequel il a été mangé. Ecoutons l'Auteur. „ Or puiſque le corps propre
„ doit être diſtingué des humeurs ou
„ des fluides, & qu'il faut le conſidé-
„ rer à part, & puiſque tout ce qui ſert
„ de nourriture & d'aliment à un an-
„ thropophage, ne provient uniquement
„ que de la matiére qui ſert à la com-
„ poſition du corps viſible de la per-
„ ſonne dévorée ; il eſt clair qu'on peut
„ conclure de là, que, quoiqu'un can-
„ nibale eût dévoré pluſieurs centaines
„ de corps viſibles d'autres hommes,

„ il arriveroit, selon le cours ordinaire
„ de la nature, que les particules soli-
„ des étant depouillées de tous leurs
„ sucs, les corps *propres* des personnes
„ dévorées sortiroient du corps de l'an-
„ thropophage auquel elles ne pourroient
„ jamais s'unir : d'où il est aisé de con-
„ clure qu'elles paroîtroient toutes sé-
„ parées & entieres au jour de la ré-
„ surrection. "

Tel est, Monsieur, le systême de votre ingenieux & sçavant Auteur. Il ne renferme effectivément rien de contradictoire, & ne présente rien aux impies qu'ils puissent regarder comme impossible à la volonté toute-puissante. J'admire qu'un si grand homme soit demeuré fidele à la réforme, avec des principes qui doivent rendre odieux un des prétextes principaux dont se sont autorisés les premiers Réformateurs, pour faire schisme avec tous les Peres de l'Eglise, & avec les Eglises de tous les siecles, dont ils ont voulu faire une société superstitieuse. Ils les appelloient reliquaires, *reliquiaris*. Comment Nieuwentit eût-il pu traiter de profanes les os de tant de Saints que vos devanciers ont brûlés dans tant de Villes de ce Royau-

me & ailleurs? Il y eût honoré une partie du corps prototype destinée à orner le ciel; cette partie, enveloppée à la vérité, dans une matiére étrangere, eût été à ses yeux un diamant brut qui devoit un jour briller dans le temple éternel du Très-Haut : & il eût traité ceux qui brûloient les dépouilles des Saints comme des insensés qui tournoient en ridicule les espérances de la résurrection, & traitoient ce que Dieu même doit rendre éternellement honorable, comme les Juges traitent les corps des scélerats échappés par la mort naturelle à la vindicte publique. Ces restes précieux qu'on traite avec tant de mépris parmi tous les Réformés, sont chers aux Catholiques, parce qu'ils sont chers aux saintes Ames qui jouissent de la vie de Dieu, qui aspirent après le jour où elles doivent les revendiquer, & qui en nous les laissant sur la terre, nous laissent quelque chose qui manque encore à la plénitude de leur gloire. Voilà ce que la foi nous découvre sous l'apparence de ces débris de l'humanité: elle est le principe de l'honneur que nous leur rendons.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir,

Monsieur, que mes idées sur le corps prototype différoient en quelques points de celles deNieuwentit;& la cause de ces différences est la maniere dont l'un & l'autre nous avons considéré le même objet. Nieuwentit a remonté de la foi de la résurrection au principe qui fait que nos corps continuellement perissans, & continuellement renouvellés, nous paroissent identiques dans tous les âges à nous-mêmes & aux autres, malgré les diverses variations auxquelles ils sont soumis dans le cours de la vie. Et il a conclu que les traits solides de l'organisation appartiennent à chaque humain spécialement & irrévocablement, & concourent à constituer la même personne de deux substances disparates, de l'être spirituel qui se sent toujours identique, & de la portion de matiére à laquelle il est uni, laquelle persévere, mais ne se sent point identique.

J'ai pris une route toute opposée. Je suis parti de l'idée que je m'étois faite de l'union de l'ame & du corps, que je fais consister dans le sentiment qu'a notre ame de la coëxistence & de la propriété de son corps individuel. J'ai dû fixer mes méditations au moment où ce

corps entre dans la proprieté d'une personne. Ce moment eſt inconnu ; c'eſt l'inſtant précis de l'union. Mais on convient généralement que l'embryon n'eſt animé que lorſqu'il eſt développé, qu'il a une certaine conſiſtence, & qu'il contient ce principe de ſon organique en quoi conſiſte la vie des plantes, peut-être celle des brutes. J'obſervai qu'alors une ſubſtance ſenſible, impériſſable de ſa nature, étoit créée pour être unie à ce petit corps déja vivant, & de maniere que les facultés actives ou paſſives & l'uſage de ces facultés dans l'ame devoient dépendre de la diſpoſition & du ſuc des organes du corps. Cette conſidération me mena loin. Le ſeul raiſonnement me conduiſit à penſer que la ſageſſe éternelle n'avoit créé une ſubſtance impériſſable qu'en faveur d'un corps impériſſable lui-même, & doué du même privilége commun aux parties élémentaires de l'or, de l'air, de l'eau, &c. pour égaler en un mot la durée du compagnon que Dieu lui avoit donné.

Je conſidérai de plus que le fond de ce corps, le germe de chaque homme que l'on conçoit ordinairement avoir réſidé dans notre premier pere, avoit déja

bravé les efforts du tems durant plusieurs milliers d'années. Cette grande idée n'étoit néanmoins qu'une présomption, mais une présomption très-légitime. Mais elle seroit tirée de la sphere des simples probabilités pour une personne qui ne sçauroit pas ce que c'est que la mort, qui ignoreroit que tout homme y est assujetti; car tous les Philosophes, jusques à ceux mêmes qui affectent le plus de doutes sur la perpétuité de l'ame, conviennent que l'expérience seule donne à l'homme l'idée de la mort. La raison abandonnée à ses seules ressources nous fait donc au moins présumer très-fortement que la sagesse éternelle n'a créé un ame immortelle que pour un corps organisé de maniere à être immortel.

Mais pour vous, Monsieur, & pour moi, qui sommes fidéles aux enseignemens de la révélation, nous ne sommes pas réduits à une simple présomption. Nous sommes convaincus que dans l'institution primitive le corps auquel l'ame a été unie fut destiné à être le compagnon impérissable de l'esprit aussi impérissable. A la vérité cette premiere institution est changée par l'introduction

du péché dans le monde. La mort eſt un terme fatal auquel la vie conduit rapidement. *Mais du moins ce corps auquel mon ame a été jointe, & qui dans la premiere économie de la création devoit durer autant que mon être ſpirituel, ce corps ne doit être diſſous & privé de la vie, qu'au moment où la ſentence portée contre tout homme ſera exécutée ſur moi. Il perſévére identique; & c'eſt le fondement de cette identité perſonnelle, que je ſuis en moi, par rapport à mon corps.*

Même dans la certitude où nous ſommes de mourir un jour, la préſomption ſimple dont j'ai parlé, détachée de la révélation, ſuffit pour nous faire inſinuer par la raiſon, pour nous faire preſſentir que la ſéparation de notre ame d'avec ce corps pour lequel elle avoit été créée immortelle, n'eſt que paſſagere, n'eſt que pour un tems. Sur-tout ſi les idées morales de la juſtice divine ſe réuniſſent aux obſervations qu'on vient de voir ſur l'union de l'ame & du corps.

La révélation rend le fait certain. Elle nous apprend que l'ordre primitif n'eſt interrompu que pour un tems, que la ſéparation de notre ame d'avec notre corps aura ſon terme commun à toute

l'espece humaine. Je conclus de cette vérité, qu'*à la résurrection, le désespoir des méchans & l'espoir flatteur des bons, l'ame sera réunie avec le même corps pour lequel elle avoit été créée, auquel elle eût été continuellement unie sans le péché, & dans lequel elle a mérité ou démérité.* Me voilà donc parvenu par la méthode synthétique au même point où Nieuwentit avoit été conduit par l'analyse. Il n'y a rien en cela qui nous divise de sentiment. En l'un & l'autre nous nous sommes servis réciproquement; rien ne prouvant mieux la vérité d'un résultat, que lorsqu'il est le même, soit que l'analyse ou la synthèse y ayent fait parvenir.

Mais voici le point de division. Qu'étoit le corps prototype au moment de l'union? Nieuwentit hésite sur deux partis différens. Est-ce le germe pur non développé? est-ce ce même germe développé & fortifié par quelque matiere étrangere? Mais soit que l'on opte pour l'un de ces deux cas, il veut que le germe soit considéré indépendamment de tout fluide. Il ne lui accorde donc le titre de corps propre ou de prototype, qu'autant qu'on imagineroit qu'il est mort, qu'il n'a aucun principe vital; ce

qui contredit toutes les idées communes. Car on pense universellement que l'union de l'ame & du corps n'est formée que lorsque le germe est développé, qu'il vit, que le cœur y est au moins en mouvement & en fonction, & que le cerveau intérieur a déja pris quelque forme. Quoiqu'on ne sçache pas les conditions précises qui occasionnent la création de l'ame, nous n'entrevoyons pas le moindre prétexte de contredire en ce point une opinion universelle.

Le premier parti que Nieuwentit propose, a un inconvénient particulier : il contredit un des caractères de la personne, la filiation. Le germe ne peut appartenir qu'à l'un des deux Auteurs de notre être. Un homme pourroit-il être appellé le fils d'un individu dont il ne tiendroit aucune portion de son existence ?

J'ai pris l'homme au moment où par la création de l'ame l'animal vivant déja est devenu une personne complette. Que le fond du corps soit un germe préexistant, créé dans le premier homme ou dans la premiere femme, ou que ce corps soit formé de nouveau dans le sein de la mere, ni l'un ni l'autre cas ne dérange rien à mes vues. Le corps auquel

l'ame est unie, est également formé du fond contribué par le pere & par la mere : il appartient également à l'un & à l'autre de nos Auteurs. Lorsqu'il est parvenu à un dégré de perfection connu du seul Créateur, il est l'occasion de la création & de l'union d'une ame ; & le tout qui résulte de cette grande opération, est dès-lors une personne complette, & pour toujours le fils de tel & telle. Ce corps est le prototype qui sert de fondement à l'identité corporelle, que nous ne pouvons pas dire que nous ne sentons pas. C'est ce corps qui devoit croître jusqu'à un certain point, en se garnissant successivement d'une matiére étrangere ; qui, parvenu à ce point, dissipe continuellement du fonds acquis, & acquiert toujours de nouveau. Et ce sujet dans la premiere institution devoit être impérissable.

Quoique l'identité persévérante des corps prototypes ne suppose point le systême des germes admis presque par tous les grands Observateurs de la nature, & en particulier par Nieuwentit, j'avourai ingénuement que je ne peux m'en déprendre ; parce que c'est le seul intelligible & le seul qui puisse être

appuyé par les phénomenes qu'on observe dans les végétaux & dans les oiseaux, dont les œufs nous permettent de suivre le travail de la nature après l'opération secrette de la fécondation. L'Auteur, ou plutôt le restaurateur du systême des molécules organiques, ne rejette celui des germes que sur une supposition qu'aucun Philosophe n'a admise & n'a pu admettre, c'est-à-dire sur la suite infinie de générations dans le genre animal; comme si, par exemple, il y avoit eu dans Adam une suite réellement infinie de germes, lesquels de génération en génération devoient renouveller successivement les habitans raisonnables de la terre durant toute l'éternité. Il n'a pu prêter cette idée extravagante aux défenseurs du systême des germes, qu'autant qu'ils les auroit soupçonnés d'être peu fidéles à la révélation. Il ne croit pas lui-même que le jeu qu'il imagine dans les molécules organiques, pour peupler successivement la terre, doive former une suite éternelle de générations de l'homme; & il ne le croit pas, puisque la révélation lui apprend que le monde est fait pour finir à un jour limité. C'est pour-

tant le seul moyen dont il puisse se prévaloir pour soutenir l'impossibilité des germes préexistans ; & il s'en est effectivement prévalu. Mais bien-loin de supposer que le système des germes annonce une suite infinie de générations ; au contraire ceux qui soutiennent cette hypothèse, en inferent que la nature nous fait pressentir que le monde doit avoir une fin, puisqu'on ne peut supposer que le nombre des générations, renfermées dans le premier homme, ait été positivement illimité. Voilà la seule induction que la foi & la raison, de concert, invitoient notre Pline moderne à tirer du système des germes.

J'ai été obligé de vous prévenir, Monsieur, par cet éclaircissement ; parce que vous auriez pu soupçonner que la liberté que je laisse de donner ou de ne pas donner pour premiers traits du corps prototype un germe préexistant, insinue que je me rends aux raisonnemens d'un nouvel Apologiste du Pline moderne, ou du moins qu'elles m'ont ébranlé. Or il n'en est rien, je vous assure. Tout ce qui m'a frappé dans cet écrit, est 1°. l'Épître dédicatoire à un Mathématicien du premier ordre, & qui, je pense, est assez désin-

téreſſé ſur le ſuccès du ſyſtême des molécules organiques : 2°. l'imputation que l'Apologiſte me fait d'avoir compoſé mes lettres à un Américain, par envie. Et de quoi ? Ai-je jamais aſpiré aux poſtes de mon adverſaire ? Par jalouſie. Et de quoi ? Fourniſſions-nous la même carriere? Eh ! pourquoi ne pas penſer que je n'ai pris le parti d'écrire que par amour pour la vérité, pour laquelle on ſçait bien que j'ai une ſorte de paſſion ? On ſçait auſſi que je déteſte les perſonnalités. 3°. Je ſurprends un Auteur dans une infinité de mépriſes importantes pour la Phyſique & pour la Métaphyſique. On le défend ſur ſa foi & ſur ſa maniere ſupérieure d'écrire. Et, vous le ſçavez, Monſieur, j'ai écrit en homme convaincu & de la foi & de la bonne foi, en homme plein d'admiration pour la nobleſſe & la ſublimité du ſtyle de ce célebre Ecrivain, qui n'avoit pas beſoin d'une plume étrangere pour ſe défendre.

Je ne fais ni un crime ni un mérite, à l'Apologiſte, de l'amitié & de l'admiration qu'il témoigne pour M. de B*** ; parce que ce dernier mérite des applaudiſſemens, & que je ſçai qu'il a

toutes les qualités sociales qui fondent l'amitié entre des personnes d'un vrai mérite. Mais il attaque le systême de Nieuwentit que j'entreprends d'examiner avec vous, Monsieur, & que j'ai adopté il y a long-tems. Probablement des engagemens que j'ai pris avec le Public, trop forts pour mon âge, ne me permettront pas de répondre en forme à l'Apologiste. Il me semble que je peux ici le réfuter sommairement, sans sortir de mon sujet; parce qu'en défendant la doctrine des germes préexistans, je défends le fond du corps prototype de tous les hommes, celui du nouvel Adam seul excepté: & je le puis d'autant mieux que cette espece de digression me ramenera tout naturellement à l'objet que je semble écarter pour un moment. Qui d'ailleurs peut juger plus sainement que vous, Monsieur, entre ce nouvel adversaire & moi?

Premiérement vous conviendrez d'un avantage du systême des germes sur celui des molécules organiques. On ne peut objecter l'impossibilité contre le premier, je l'ai prouvé: & on peut s'en prévaloir contre le second. Ce ne seroit pas assez qu'on eût taillé toutes les pierres qui doivent

doivent entrer dans la construction du Temple magnifique de Sainte Geneviéve, sur le projet de M. Soufflot, ce digne rival de Raphaël, si une puissance extérieure ne transportoit pas les matériaux, & ne les arrangeoit conformément au plan. Cette puissance doit donc être une intelligence, ou du moins doit être dirigée par une intelligence. Les molécules organiques, moulées aussi parfaitement qu'on voudra dans les moules intérieurs, dont ni le Maître ni le Disciple n'ont pu donner la moindre idée; ces molécules, assemblées dans un endroit, ont donc besoin qu'une intelligence les place chacune suivant sa destination. Une force aveugle, qu'on appellera, si l'on veut, attraction, assimilation, & qu'on fera résider chez elle, ne sera pas plus intelligible que ne l'étoient les formes plastiques de nos vieux Scholastiques. Cette force attractive ou assimilante ne fait pas connoître à une molécule le muscle, ou le nerf, ou le vaisseau auquel elle doit appartenir; cette force ne lui donne pas le souvenir de l'organe où elle a été moulée; cette force ne lui fait pas connoître le lieu du réservoir où sont les molécules qui

avoient été moulées près d'elle, & qui doivent lui être réunies ; cette force n'appelle point ces molécules mêlées parmi un million d'autres dans le réservoir où toutes ont été rejettées. Or, conçoit-on que de telles forces aveugles puissent concourir à former un corps humain, tandis qu'on ne peut imaginer que cent mille hommes se rangent dans un ordre régulier de bataille, quoique ce soient des êtres intelligens, qui se connoissent les uns les autres, dont chacun peut appeller ou aller chercher son camarade ? On ne peut, dis-je, concevoir que cent mille hommes se rangent d'eux-mêmes dans un ordre régulier de bataille, s'ils ne sont pas commandés par un Général expérimenté & par des Officiers habiles. Et quelle différence énorme entre le plan d'une bataille & celui du corps humain ! Quelle énorme différence entre le plan de l'Eglise de Sainte Geneviéve & le dessein du corps humain !

Jettez, je vous suplie, un moment les yeux sur les premieres planches de l'existence de Dieu, prouvée par les merveilles de la nature ; vous n'y verrez, Monsieur, que l'ébauche grossiere

du deſſein ſur lequel le corps humain a été formé : cependant cette ébauche a ſervi à Nieuwentit, pour prouver invinciblement l'exiſtence de Dieu, par la ſageſſe ſuprême que ſuppoſent évidemment & cet immenſe deſſein & l'exécution de ce deſſein. Votre Phyſicien développe avec ſagacité les ſyſtêmes des artéres, des veines, des muſcles, des nerfs, des glandes, des os, &c. autant que tout cela peut être connu par l'uſage de nos yeux, il en montre l'enſemble.

En voyant ces merveilles on ſe récrie avec les cieux, avec toute la nature, avec tous les obſervateurs : Que le Seigneur eſt grand ! que ſa ſageſſe eſt infinie ! En cela on a grand tort vis-à-vis des partiſans des molécules organiques. Vous penſez en petit, diroient-ils ; vous devriez vous récrier : O puiſſance admirable de ces molécules incapables de connoiſſances, inſenſibles à leur propre exiſtence, ne pouvant connoître un plan, & qui s'arrangent aveuglément, pour exécuter fidélement le plus grand, le plus incompréhenſible des deſſeins de la Sageſſe infinie : ô forces aveugles ! auſſi ſages dans la pratique que le Créateur dans la théorie, vous avez l'art de vous

arranger ensemble sans vous connoître les unes les autres, sans vous voir, sans vous entendre, sans avoir la moindre connoissance du plan que vous remplissez, comme Dieu même vous eût arrangées, s'il eût été de sa dignité d'en prendre la peine...., N'argumentons point contre ces Messieurs; allons à eux en leur présentant des planches anatomiques, ou ces piéces imitées en cire, & représentant les divers systêmes des parties organiques. Demandons-leur si ces imitations grossiéres ne supposent pas une grande intelligence de la part des hommes qui les ont faites : ils rougiront du parallele auquel nous les inviterons tacitement; & au lieu d'admirer dans l'homme l'ouvrage des tenebres, ils y adoreront la suprême Sagesse, & concevront enfin que leur systême est impossible.

Secondement, une chose peut nous paroître impossible & exister réellement; j'en tombe d'accord : Nieuwentit, & tout ce qu'il y a de Physiciens, & moi le plus mince de tous, nous sommes vaincus, si ces Messieurs ont vu des molécules organiques s'arranger elles-mêmes de maniére à former un ani-

mal propre à reproduire dans une longue ſuite de générations des êtres ſemblables à eux. Ils ont vu, diſent-ils, dans du jus de viandes rôties, des animalcules au microſcope. Mais ces animalcules étoient-ils chacun une molécule organique? Non: ces Meſſieurs n'oſent aller juſques-là. Chacun de ces animalcules, l'ont-ils vu ſe former de molécules? Non: mais ils prétendent qu'il faut bien qu'ils ayent été produits par le concours fortuit de ces atômes. Fortuit? Et pourquoi? Ces atômes indeſtructibles à l'action même du feu, avoient été moulés dans le veau dont ils ont fait partie. Ils ont donc dû former une longe de veau en petit, & non pas un animalcule complet. Ce ſont peut-être effectivement de petites longes de veau auxquelles ils ont vu des mouvemens ſpontanées.

J'imagine, Monſieur, que ce badinage vous paroîtra très-ſerieux: mais ne badinons plus. J'ai été fort occupé du microſcope durant dix ans dans mes heures d'amuſement. J'en avois d'excellens, j'ai été dreſſé à me défier des erreurs d'optique, par feu Monſieur de Reaumur. J'ai répété avec lui & avec

Monſieur Briſſon qui vit encore, & que l'Académie Royale a adopté parmi ſes membres, honneur qu'il a juſtement mérité; j'ai répété, dis-je, cette expérience prétendue de Monſieur Neédham. Jamais nous n'avons pu rien voir de ſemblable aux prodiges que nous annoncent ces Meſſieurs. J'avois tenté pluſieurs fois la même expérience en mon particulier, elle ne m'a jamais réuſſi. J'ai voulu la réitérer à Rome dans des jours très-chauds du mois de Juillet, j'ai encore échoué. Sur ces épreuves, j'ai nié hautement & publiquement cette expérience, & je la nie encore. J'avoue que ceux qui citent ces expériences, ſont incapables d'en impoſer; mais ils ſont très-capables de mal voir, je ſoupçonne leurs yeux, & point du tout leur bonne foi. Si un Sçavant exercé au microſcope comme Monſieur Duhamel, eût eu la bonté de vérifier leurs expériences, & ſi elles lui euſſent réuſſi, je pardonnerois à l'Apologiſte de s'en prévaloir encore. Mais après des dénégations auſſi formelles & auſſi publiques de ma part, j'avoue que je ne peux comprendre comment il oſe encore s'en prévaloir aux yeux du public.

Il revient auſſi aux animalcules de Leuwenhock. Chacun de ces animalcules eſt-il une molécule organique? Je le prie de prendre garde à ce qu'il me va répondre. S'il le dit formellement, j'en inférerai que toutes les molécules organiques ſont toutes faites ſur des moules parfaitement ſemblables dans le corps humain, puiſque tous ces animalcules ont la même forme. Dira-t-il que chaque animalcule viſible au microſcope, eſt compoſé de molécules vivantes inviſibles? Je lui objecterai qu'il ſuppoſe ce qu'il ſe propoſoit de prouver, & je ferai revenir la même difficulté: car ces molécules organiques moulées dans le corps humain, au lieu de s'arranger ſur le plan des organes d'où ils font ſortis, ont oublié ce plan, prennent toutes une forme conſtamment ſemblable, celle de petits corps ovales. Et je lui demanderai s'il faut d'abord que toutes les molécules qui doivent concourir à former le corps d'un enfant ſoient ovales, comme il faut que les élémens du ſel marin ayent la forme de cubes, pour former un grain ſenſible de ſel?

C'eſt effectivement un des argumens favoris de ces Meſſieurs, que les formes

conſtantes qu'affectent les ſels : & pour réponſe à ce bel argument, je les prie de comparer l'œil d'un homme ou d'une mouche, à un grain de ſel marin.

Je ſerois en droit de traiter tout auſſi cavaliérement les inductions qu'on tire de la doctrine des anciens Scholaſtiques ſur les inſectes produits par la corruption. On ne voit point, diſent les Moléculiſtes, que ces inſectes écloſent d'œufs, ou ſortent vivipares d'une mere. C'étoit l'argument des Anciens, pour prouver que les vers qu'on trouve dans les fruits, ces vers qui ſe transforment en nymphes, enſuite en mouches, dont pluſieurs ſont d'une beauté admirable, & acquiérent ſous cette forme la fécondité ; les Anciens prétendoient auſſi prouver de la même maniére, que les vers qui corrompent plutôt la viande, qu'ils ne ſont le fruit de la corruption, & qui fourniſſent les mêmes merveilles, ſont encore le travail de la corruption. Et l'on oſe produire ces *radotages*, qu'on me paſſe le terme, dans un ſiécle qu'on ſoutient plus éclairé que celui de Louis XIV. Dans ce beau ſiécle, je parle du dernier, cet argument négatif qui avoit impoſé à toute l'antiquité, a

été convaincu de faux. Que vaut-il donc aujourd'hui? Ces Philosophes qui n'ont point vu ni les œufs, ni les meres des insectes que nous observons dans les eaux corrompues, nient qu'ils ayent été engendrés: & nous, parce que ni les Moléculistes, ni nous n'avons jamais vu des molécules organiques vivantes; parce que ni eux, ni nous, n'avons jamais vu groupper des molécules organiques vivantes, nous nions qu'aucun animal ait été formé de tels élémens. Nous sommes donc au pair. Mais nous qui avons vu les mouches qui déposent leurs œufs dans les fruits, sur le dos des vaches, dans le cerveau d'un cerf, dans le fondement des chevaux, dans la viande, & qui sçavons que l'ignorance de ces faits a précipité tous les anciens dans des erreurs grossiéres, nous ne concluons point que les insectes provenans des infusions n'ont ni pere ni mere, de ce que nous ne les voyons sortir ni d'un œuf, ni d'une mere. Si les Moléculistes avoient observé de ces divers animaux autant que je l'ai fait, ils en parleroient avec la plus grande admiration. Le seul ver protée, qui est tantôt un globe régulier, tantôt irrégulier, tantôt en forme d'œolipile, quel-

que fois comme une navette, d'autres fois ayant deux cornes en forme d'Y, & deux cornes terminées par une roue qui paroît tourner avec une rapidité inconcevable, dans l'intérieur duquel on voit un viscere avec les mouvemens de systole & diastole; ce seul ver, dis-je, les désabuseroit: & ils concevroient aussi aisément le miracle fabuleux d'Amphion, que la formation d'un tel animal par le concours fortuit & aveugle de ces atômes qu'ils appellent molécules organiques vivantes.

Je l'ai dit dans mes Lettres * à un Américain: les insectes sont le désespoir des Moléculistes. Je leur présente ce petit bateau formé d'œufs que la femelle du cousin a lancé dans l'eau. Ces œufs contiennent, dans le systême de cesMessieurs des molécules organiques vivantes, moulées dans le corps du cousin. Pourquoi en éclôt-il donc un ver aquatique, au lieu d'un cousin qui ne peut vivre que dans l'air. De ce ver qui pompoit l'air par des tubes placés au derriere, sort un autre ver qui respire par deux petites cornes en forme de cornet sur la tête, & qui a autant de difficultés à descendre dans l'eau, que l'autre en a à y monter.

* Voyez la huitiéme Partie de ces Lettres.

Les molécules organiques, vivantes moulées, dans le premier ver travaillent sur un nouveau modéle, & ont encore oublié celui où elles ont été moulées. Enfin de cette seconde forme qui n'a de vie que dans l'eau, sort un cousin pour qui l'eau est mortelle. Voilà encore nos molécules moulées en défaut. Elles oublient tout ce qu'elles ont été sous la seconde forme. Mais elles y gagnent, elles sont devenues bien habiles; témoin ce dard qui sert en même temps & de lancette & de pompe & de trompette; témoins les aîles & les muscles qui les font jouer, & les six pattes, & les yeux que les ténébres même n'empêchent point de chercher & de trouver l'endroit favorable pour pomper le sang; nos corps étant pour eux des phosphores qui jettent assez de lumiere pour les éclairer & les guider dans les petites cruautés qu'ils exercent contre nous.

Les vers qu'on reproduit en les coupant, donnent encore un grand embarras aux Moléculistes. Comment imaginent-ils que les molécules organiques moulées dans la queue d'un ver dont on a retranché la partie antérieure, abondent vers la cicatrice, réforment la partie

antérieure dont ils n'avoient pu prendre de modéle dans la queüe ?

C'est leur triomphe, me direz-vous, Monsieur, que ces animaux qu'on reproduit, quand on les veut détruire en les coupant. Non pas les vers dont je parle : il y a long-tems que j'ai défié ces Messieurs d'expliquer ces phénomenes par leur systême; & ils seroient tout aussi embarrassés s'ils avoient à expliquer comment les dents renaissent en nous à la place de celles qui sont tombées. Mais les Polypes à bras, ces animaux équivoques, & qui, je puis l'affirmer avec la plus grande confiance, leur sont totalement inconnus, ce sont ces Polypes, dis-je, qui leur paroissent décider en leur faveur. Chaque Polype, disent-ils, est composé d'animaux semblables à lui. C'est un fait que je prends là liberté de leur nier. Mais supposons-le. Que s'en suivroit-il ? Que le corps humain est composé de petits corps humains? Ce seroit bien la voie la plus simple, disent nos Moléculistes. Assurément, répondrai-je, un bâtiment dont les pierres seroient de petits bâtimens semblables en petit au premier, seroit la maniere de construire la plus simple qu'on pourroit imaginer. Et un cheval

formé de petits chevaux invisibles, seroit l'animal le plus simplement construit. On est convenu, répliqueront-ils, que le corps humain n'est point composé de petits corps humains. On a bien fait, répondrai-je. Mais puisque cela n'est pas, dites-moi, je vous prie, quelle Analogie vous trouvez entre la formation d'un polype & celle de l'homme?

Qu'ils ne parlent point de faits. Toute la nature dépose pour le systême des germes préexistans. La nature ne fait que déballer & développer les feuilles, les fleurs, les fruits, les pepins, les noyaux, les graines. L'Apologiste n'a qu'à lire, pour s'en assurer, le peu de phénoménes que Nieuwentit a rassemblés sur la reproduction des végétaux dans le Chapitre viij de son second Livre. A la vérité ce grand homme n'adopte point le sentiment de ceux qui pensent que les plantes séminales contiennent toutes celles qui en naissent. Mais il décide qu'on n'en peut démontrer l'impossibilité. Ce n'est qu'un systême, je l'avoue avec lui. Et ce n'est que cela, parce qu'on peut imaginer que dans le systême de chaque plante le Créateur a menagé des occasions, sur lesquelles il travaille à neuf le

bouton, les feuilles, les fruits de la plante, & les semences. Voilà le seul systême raisonnable qu'on puisse opposer à celui qui suppose que toutes les plantes & tous les animaux ont été créés le même jour, & que depuis celui où il dit lui-même qu'il s'est reposé, il ne se fait plus que des développemens. Tous deux ne renferment aucune contradiction Mais quelle simplicité ! Quelle analogie avec l'histoire de la création dans le second ! Ce dernier n'a contre lui qu'une sorte d'effroi de l'imagination, en considérant la petitesse de tous ces germes renfermés les uns dans les autres, & tous contenus dans Adam. Mais il suffit d'avoir lu le second Chapitre du troisième livre de l'Existence de Dieu, pour en imposer à l'imagination.

Il vous est facile d'en faire l'épreuve, si vous voulez vérifier un petit calcul, qui n'est point trop fort pour vous, Monsieur, ni pour ceux que je combats ici, & que je tire de Nieuwentit. Ce Physicien admettoit touchant la lumiere le systême opposé à celui de Descartes. C'est-à-dire qu'il supposoit avec Newton l'émission de la lumiere du corps lumineux. Supposition la plus favorable aux

phénoménes, & dont, au moins, il n'eſt pas poſſible de démontrer l'impoſſibilité. D'après cette hypothèſe Nieuwentit prouve que dans une ſeconde *il ſort* d'une *chandelle allumée mille fois mille millions plus de particules de lumiere, que la terre ne contient de grains de ſable : il en ſort même beaucoup plus.* Mais tenons-nous-en là. Ainſi pour avoir la quantité de ces parties de lumiere durant une ſeconde, il faut multiplier par 1, 000, 000, 000, 000, le nombre des grains de ſable. Et ce nombre de grains il l'exprime par l'unité ſuivie de trente-un zéros, ou par trente-deux figures. Par 1.... 031.

Suppoſons, 1°, que la quantité de matiere employée dans tous les germes contenus en Adam égaloit la quantité qu'une chandelle dépenſe en lumiere durant l'eſpace d'une ſeconde, dans l'intervalle de deux battemens d'artère.

2°. Otons ſept figures des 1, 000, 000, 000, 000; c'eſt-à-dire, diviſons ce nombre par dix millions. Le quotient ſera 100, 000; que ce quotient exprime les années que doit durer le monde.

3°. Des trente-deux figures exprimant le nombre des grains de ſable, retranchons-en dix-neuf; il en reſtera treize;

ou mille fois mille millions. Ainsi le magasin des germes contenus dans Adam, malgré son énorme petitesse, fourniroit pour chaque année des cents mille que nous donnons de durée au monde, mille fois mille millions de germes. Et chaque germe contiendroit autant de parties égales à un globule de lumiere, qu'il y a d'unités dans un nombre exprimé par 1... 025, par 1 suivi de vingt-cinq zéros. * Quantité plus que suffisante pour fournir à l'organisation la plus compliquée.

Il faut remarquer que Nieuwentit fonde ses calculs sur le diametre des plus petits insectes vus au microscope, sur des divisions non possibles, mais faites dans la nature. Ainsi la vue même aidée du microscope nous éclaire bien au-delà de la sphere de notre imagination qu'elle réduit au silence.

D'ailleurs je rappelle les Moléculistes aux observations de l'incubation des œufs, en finissant avec eux. N'est-ce pas

* Des deux produisans qui formoient la somme des globules de lumiére qu'une chandelle répand en une seconde, Nous avons retranché à l'un 7 figures, à l'autre 19. Et le produit de ces figures retranchées donne 1, 025.

une bonne preuve que la formation d'un poulet eſt un développement, qu'il ne faille qu'un certain dégré de chaleur pour mettre le petit animal dans toute ſa perfection. Ils verront d'abord un petit point rouge, ayant les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole, & ils le prendront pour le cœur : ils verront ſucceſſivement des appareils d'artères & de veines paroître inſectes, & ils conclueront que cette opération eſt due à l'action du cœur; & ils ne penſeront pas, comme le prétend l'Apologiſte de M. de B***, que les molécules organiques ont commencé leur ouvrage, en lui donnant d'abord pour baſe les organes qui diſtinguent la poule du coq. Il y a certainement plus d'analogie entre la formation du poulet & celle de l'homme, qu'entre la maniere dont les polypes ſont produits, & la maniere dont le corps de l'homme eſt conſtruit.

Tout Phyſicien ſaiſira, du premier coup d'œil, l'analogie de l'état de l'Embryon humain avec celui de l'oiſeau dans l'œuf. Et cette analogie m'a guidé, quand je méditois ſur le corps prototype de l'homme. Je rentre dans mon ſujet, comme vous voyez, Monſieur, j'ai con-

çu que ceux qui veulent que Dieu crée une ame pour diriger les mouvemens spontanées & nécessités qu'ils supposent dans un poulet, ne prétendroient pas qu'il opère cette merveille dès que le point rouge, qui est le cœur, est en action, qu'ils voudroient que le corps du poulet fût entiérement formé, & fournît des nerfs en état de se prêter aux volontés de cette ame. De même j'ai cru devoir supposer que le travail de l'Embryon se faisant successivement comme celui du poulet, le petit corps devoit être entierement développé & fourni de sang, pour donner au souverain Auteur de toutes choses l'occasion de créer l'ame humaine. Je regarde donc le sang, qu'on sçait être essentiel à la vie de l'homme, comme également essentiel au corps prototype. Et voilà en quoi je me trouve le plus opposé à Nieuwentit.

Je suis persuadé que Nieuwentit pensoit comme moi, que l'ame n'est unie au corps que lorsque le sang y circule : mais il aura jugé que le fluide qui donne la vie, quoiqu'un préalable essentiel à l'union, étoit néanmoins, par rapport à nos corps, ce qu'est le vent à l'égard de l'orgue. L'air sous la forme

de vent eſt néceſſaire, afin que l'inſtrument joue: mais il n'eſt pas néceſſaire, il n'eſt pas même poſſible que ce ſoit numériquement le même air. Je pourrois ſubſtituer les poumons à cet exemple. J'ai toujours eu bien de la peine à comprendre que le ſang ne fût qu'un fluide étranger, quoique néceſſaire au corps prototype. On juge communément que c'eſt une préparation chymique, quoique naturelle, du chile extrait des alimens. Quelle chymie! En une ſeconde, par l'action d'une chaleur qui n'eſt pas exceſſive par rapport à celle que le chile même y apporte, ſe fait la transformation du chile en ſang, de quelques alimens que ce chile ſoit extrait: opération à laquelle les procédés les plus étudiés n'ont pu conduire nos plus habiles Chymiſtes. Le cœur ne met-il donc dans ce grand ouvrage que la chaleur & la compreſſion?

On verra dans l'analyſe des ſenſations, que j'ai diſtingué un fluide véhicule du ſang propre, & le ſang propre, ces globules qu'on obſerve lorſqu'on veut vérifier le fait de la circulation du ſang dans un têtard au microſcope, J'ai regardé ces globules ſur le pied de machi-

nes destinées aux fonctions des matrices & des fibres en même tems, comme des machines propres à pomper le chile, en le séparant d'abord de la lymphe & des autres humeurs qui y étoient mêlées. Sur cette idée, la transformation du chile en globules de sang dans une seconde, ne présente aucune difficulté : le chile depouillé des humeurs est travaillé dans ces machines tandis qu'il circule. J'ai connu que par ce travail les esprits & la matiére nutritive étoient préparés, & cela peut-être dans un grand nombre de révolutions de la circulation. Leur travail étant fini, ils filtrent la matiére nutritive, ils la distribuent en fils de différentes espéces, lesquels s'entrelassant dans les tissus des différens organes, en fortifioient les fils originaux, peut-être de la même maniére qu'on fortifieroit un bas, si n'étant qu'à deux fils on trouvoit néanmoins le secret de garnir chaque maille, en entortillant chacun des deux fils dont elle étoit composée, d'un fil nouveau ou plus simplement encore, en enduisant en dedans & en dehors le filet que je suppose être un tissu. Et comme les os & peut-être d'autres tissus exigent des formes parti-

culiéres dans la matiére nutritive destinée à les réparer, la partie de cette matiére propre à cela trouve des issues ou des filieres dans ces matrices, propres à lui donner la figure convenable. Ce n'est pas le lieu de développer mes pensées sur la maniére dont nos corps croissent ou sont nourris : cela nous écarteroit trop de notre objet.

Le sang propre est donc composé de machines très-organiques, à mon avis, & ce n'est pas le globe fusible qu'on voit au microscope ; celui-là est lui-même composé d'autres globules. C'est chaque élément de ces globes ; & cet élément échappe probablement à la force que le microscope supplée à la limitation de nos yeux. Vous concevez, Monsieur, que ces matrices étant vuidées sont repompées par les veines, pour être rechargées dans le cœur. Leur opération, pour se délivrer, se fait selon les apparences au passage des artéres dans les veines : il me semble que c'est le seul endroit propre à l'opération de la nutrition, & on sent bien que c'est dans les anastomoses des veines capillaires.

Dès qu'on regarde chaque élement du sang propre comme un organe très-sça-

vamment conſtruit, on eſt porté à ſuppoſer que le germe préexiſtant en eſt garni; ou que des deux coopérateurs à la production d'un individu, celui qui ne fournit pas le fond du corps prototype, celui qui ne fournit pas le germe, lui ajoute le germe du ſang, la petite maſſe où eſt contenu tout le fond des globules qui doivent être employés dans le cours de la vie humaine, pour fabriquer la matiére nutritive: & c'eſt probablement le cœur où ce fond précieux eſt dépoſé. Quand il eſt néceſſaire, il s'en détache comme de petites grappes propres lorſqu'elles feront dévelopées & garnies, à former une globule ſenſible. Ainſi ſont réparées les grandes pertes que nous faiſons de ce fluide précieux, ſoit par des ſaignées & des accidens équivalens, ſoit lorſque les globules étant trop ſubdiviſés, leurs parties ſe trouvent propres à enfiler des routes deſtinées à la ſecrétion des différens fluides.

Le peu que j'ai l'honneur de vous communiquer, Monſieur, ſuffit pour vous faire ſaiſir ces vues ſyſtématiques au-delàdu point où je les ai portées, quoique je les aie pouſſées aſſez loin, j'avoüe qu'elles doivent être réduites au rang des hypotèſes; mais il me ſuffit qu'elles ne renferment

aucune incompatibilité. La quantité de globules qu'il faut y ſuppoſer ne vous embarraſſe pas plus que le nombre de germes des feuilles qu'on ſuppoſe dans un petit chêne d'un an, pour fournir à des ſiécles. Or le fond du ſang vous paroîtra tout auſſi eſſentiel au corps prototype, que les feuilles le ſont aux plantes.

Voilà, Monſieur, ce que jai cru devoir ajouter au ſyſtême de Nieuwentit, pour fournir à la réſurrection non-ſeulement le ſolide admirablement conſtruit du corps prototype, mais encore le fond de ce fluide eſſentiel à la vie, & qui dans la premiere deſtination de l'homme ne devoit ſouffrir ni de perte ni d'altérations dans la révolution éternelle des ſiécles futurs. Chacun reprendra donc alors non-ſeulement ſon corps propre, mais auſſi le fond du ſang, proprement dit, néceſſaire pour le jeu éternel du corps renouvellé. Et je préſume que cette petite correction, au ſyſtême de votre compatriote, ne vous déplaira pas.

Il y a encore trois autres différences entre le ſyſtême de Nieuwentit & le mien. Premiere : Votre Phyſicien ne veut pas que les loix qui décident de la

nutrition & des autres mouvemens en quoi consiste la vie, appartiennent au corps prototype. J'ai pensé & je pense encore autrement. Seconde : Il paroît supposer que les corps prototypes demeurent dans leur intégrité, & se resserrent comme ils l'étoient avant leur développement ; ensorte qu'ils ne sont ni corrompus ni dissous dans la terre, ni réduits en cendre dans le feu où les Romains faisoient consumer les corps de leurs parens. C'étoit l'idée que les Anciens avoient de l'étui de matiere étérée qu'ils donnoient à l'esprit. Cette supposition est contredite par le retranchement des bras & des jambes, auquel l'homme est assujetti. En perdant une jambe, on perd une partie du corps prototype. L'indestructibilité du corps prototype n'est point du tout nécessaire au dessein de Nieuwentit. Il craint que le Cannibale, qu'il suppose s'être nourri toute sa vie de chair humaine, ne rende pas aux ames de ceux qu'il a dévorés, le corps qui leur avoit été uni, & qui constitue leur personne. Mais les corps prototypes de ces infortunés n'ont passé dans le corps du Cannibale, que comme matiere accidentelle : il peut donc

donc en être privé, ce barbare, sans rien perdre de la matiere qui étoit propre à sa personne. Ainsi à la résurrection les ames de ces infortunés trouveront réunis dans leur corps prototype ces mêmes parties dont le barbare s'étoit engraissé. Quand on connoît la Toute-Puissance comme Nieuwentit la connoissoit, on n'est point embarrassé sur la maniere dont elle réunira la poussiere d'une jambe laissée à Constantinople, avec la poussiere du tronc & des autres membres, éparpillée en France. Troisieme : Nieuwentit ne s'explique pas nettement sur la résurrection de la chair, expressément professée dans le Symbole : il semble l'exclure en ne faisant consister le corps prototype que dans les os. La chair, ce plexus de vaisseaux qui deviennent sensibles lorsqu'ils sont pleins, est selon moi essentielle au corps prototype.

Je puis maintenant réunir tous les caracteres du corps prototype. C'est un tel corps organisé pour les fonctions d'une intelligence, tenant & la matiere numérique dont il est composé, & la vie, de tel pere & de telle mere; muni du germe du sang, proprement

dit, dont une partie développée & imprégnée de suc nourricier circule où les esprits animaux agissent déja; construit sur des principes par lesquels il devoit être immortel, s'il ne fût pas survenu des désordres dans la nature. Il a été uni à une ame immortelle, créée pour lui, qui en a acquis la propriété à perpétuité par les loix primitives de son union, au moment de cette union même; & la propriété passagere des matieres employées à en étendre les dimensions, & à le garnir par l'usage des alimens qu'il doit prendre successivement dans cette vie.

Puisque le corps prototype, tel que nous venons de le définir, est le seul sur lequel l'ame ait acquis des droits éternels au moment de l'union, lui seul est donc le fondement de l'identité corporelle que nous sentons.

Mais cette identité exige-t-elle que la quantité de matiere employée dans le corps prototype soit toujours la même? C'est une question très-délicate, qui nous reste à approfondir; elle exige quelques observations, & de profondes réflexions sur ces mêmes observations. Je les distribuerai, si vous voulez bien

me le permettre, Monsieur, en diverses classes; & je les traiterai très-succinctement.

Premiere observation. Dans le regne végétal, un Marronnier d'Inde que j'ai vu planter il y a cinquante ans, est aujourd'hui pour moi le même arbre que j'ai vu planter. Cependant quelle dissipation s'est faite de la matiere numérique dont il étoit composé dans le tems de la plantation! Tant de feuilles, tant de fleurs, tant de fruits qu'il a poussés depuis ce tems-là: il ne lui en reste que les filets qui servoient de tige intérieure à tout cela, & qu'il faut distinguer des pédicules extérieurs destinés à être détachés avec les feuilles, les fleurs & les fruits, qu'il portoit: & ces filets intérieurs ont formé les fibres ligneuses. Cependant tout cela faisoit partie de la matiere numérique dont le germe préexistant du Marronnier étoit réellement composé. La premiere année qu'il a commencé à pousser, il contenoit toutes ces feuilles, toutes ces fleurs, tous ces fruits, comme les gans sont pliés dans les noix à Blois.

Seconde observation. Il en est à peu près de même de notre corps. Combien avons nous perdu, à un certain âge, de

globules du sang préexistant de ces filieres - matrices destinées à préparer & à distribuer le suc nourricier ? Ces filieres-matrices faisoient pourtant une partie de la matiere numérique employée dans le corps prototype au moment de l'union.

Troisieme observation. Un homme à qui l'on a coupé les deux bras & les deux jambes, a certainement perdu quatre membres du corps prototype, & en eux quatre portions considérables de la matiere numérique dont il étoit composé : il ne cesse pas d'être identique, ni pour lui-même, ni pour nous, & quant à l'ame & quant au corps.

Quatrieme observation. Une écrevisse à laquelle ses ennemis ont dévoré une patte de devant, en pousse une pareille par le développement d'un appareil contenu dans son germe préexistant. Dans la patte qui lui a été retranchée, elle a perdu une partie de la matiere dont son corps prototype étoit composé ; cependant l'animal est devenu complet, & c'est le même animal.

Cinquieme observation. Dans la supposition admise par tous les Philosophes, que Dieu eût réduit en un clin d'œil

toute la matiere dont l'Univers est formé, à la millionieme partie de ce qu'il est, en conservant le même nombre de corps qui étoit auparavant, & toujours dans la même proportion entr'eux, & à l'égard de la masse réduite; il est évident que mon corps seroit réduit à la millionieme partie de ce qu'il étoit, & mon corps prototype aussi. Les corps prototypes des enfans dont l'ame viendroit d'être créée le moment d'avant ce changement miraculeux, seroient aussi réduits à la millionieme partie de la matiere numérique dont ils étoient composés. Cependant ces enfans ne deviendroient pas de nouvelles personnes complettes; ils continueroient d'appartenir au même pere & à la même mere, puisque le fond numérique de matiere qui leur resteroit, viendroit de l'un & de l'autre, & que leur vie ne seroit que la continuation de celle qu'ils avoient reçue de leurs auteurs. Moi-même je me trouverois constamment la même personne; j'aurois le sens d'identité de mon corps, tel que je l'avois auparavant: car je n'aurois aucun moyen de m'appercevoir du changement prodigieux qui seroit arrivé dans le monde, parce que

je ne connois pas les corps par leur grandeur absolue, mais par leur grandeur relative. Cela n'a pas besoin d'explication plus ample pour un homme comme vous, Monsieur.

Sans doute l'énorme petitesse d'un élément de la lumiere dans ce monde réduit, ne vous imposera pas, Monsieur, de maniere à vous faire naître des doutes sur la légitimité de cette supposition. Vous possédez le génie philosophique à un trop haut dégré. Vous sçavez qu'au moins la matiere est divisible à un point d'indéfini qui nous permet d'étendre nos hypotèses en ce genre autant qu'il nous plaira, sans être obligés d'entrer dans la question de la divisibilité de la matiere à l'infini, qui est le désespoir de l'esprit humain.

Ne me permettrez-vous pas, Monsieur, de conclure de ces cinq observations, qu'il n'est point essentiel à l'idée de l'identité du corps, que toute la matiere employée au corps prototype subsiste identique? Il suffit qu'une portion de cette matiere numérique, appartenante également au pere & à la mere, conserve la même organisation que la masse totale avoit reçue, & continue les mouvemens

essentiels à la vie, qui lui avoient été communiqués. Ce résultat est un préalable absolument nécessaire au système que je dois vous exposer.

Agréez les sentimens avec lesquels je suis très-parfaitement, Monsieur, &c.

---

## QUATRIÉME LETTRE.

*Est-il possible qu'un homme soit présent corporellement en plusieurs lieux distans l'un de l'autre?*

L'Ame, vous en êtes convaincu, Monsieur, n'a point de présence locale, elle n'est placée nulle part; n'ayant point de superficie, elle n'a point d'aspect, elle ne peut être ni environnée ni contenue. Elle a cependant une espéce d'immensité: elle est présente non-seulement à la totalité du corps qui lui est propre, mais encore à chacune des parties qu'on appelle sensibles. Le sens de la vue la rend présente à de grandes distances du lieu où réside son corps, soit sur la terre, soit dans les cieux.

Cependant le corps auquel elle est

unie, fixe pour elle un local dans ce monde, & des diſtances à l'égard des corps près ou éloignés du ſien. Ainſi la queſtion que je me propoſe, exige pour préalable la ſolution de ce problême métaphyſique : *La même ame pourroit-elle être unie à deux corps différens & diſtans l'un de l'autre ?*

Ce problême paroîtra très-facile à réſoudre, ſi l'on fait attention que l'ame étant préſente au ſommet de la tête où elle ſent qu'on arrache bruſquement un cheveux, & au pied où elle ſent du froid, quoique ces deux parties ſoient diſtantes de cinq pieds ; un homme qui a perdu une jambe, ſent de la douleur au de-là des limites de ſon corps actuel, à une diſtance de ce corps, je veux dire au gros doigt du pied qu'il n'a point. L'ame de l'eſtropié eſt donc préſente à ſon corps, & à un lieu diſtant de ce même corps, comme elle l'eſt au pied qui lui reſte. Elle a par conſéquent comme deux réſidences diſtantes l'une de l'autre de plus d'un pied.

L'ame de l'eſtropié ſent la goutte où ſeroit ſon pied, s'il étoit encore partie vivante de ſon corps : elle ne l'éprouve pas où eſt ce pied. Mais s'il eût plu au Créa-

teur d'ajouter aux loix de l'union cette autre loi, que l'ame resteroit toujours unie à la portion numérique de matiere dont son corps prototype est composé, elle se sentiroit de tout ce qui arriveroit à un membre retranché de son corps. En conséquence de cette loi, notre estropié résidant à Paris, & ayant laissé son pied droit à Constantinople, sentiroit les macérations, les préparations, les injections que feroit à ce pied un Médecin aussi habile que le Docteur Herissant dans l'art de donner un air de vie aux cadavres. S'il venoit dans l'esprit de ce Médecin de faire jouer ce pied, comme les enfans s'amusent à faire fermer ou ouvrir la patte d'un coq d'inde coupée par le cuisinier, l'estropié résidant à Paris auroit conscience de tous les mouvemens qu'on imprimeroit à son pied, & son ame auroit cette conscience à Constantinople. On ne voit aucune incompatibilité dans la supposition de cette loi, ni de la part de l'ame, ni de la part du corps, ni du côté des notions que nous avons de l'union de ces deux substances.

Il ne répugne donc point à la raison, que Dieu unisse deux corps différens & éloignés l'un de l'autre à la même ame.

L'unité peut être rompue entre le corps & l'un de ses membres, ensorte qu'ils ne fassent pas le même continu, & qu'ils soient séparés par de très-grands intervalles, sans que l'union de l'ame avec l'un & l'autre soit dissoute. L'ame de notre estropié diroit dans son corps à Paris, du pied demeuré à Constantinople: Mon corps est à telle distance de mon pied droit; comme la nôtre dit: Le haut de ma tête est à telle distance de la plante de mes pieds. Elle diroit, (l'ame de l'estropié): mon pied droit n'est éloigné que de deux cens pas du Château des sept tours, & mon corps en est distant de plusieurs centaines de lieues: comme mon ame penseroit que le sommet de ma tête est à six pieds du plafond de mon cabinet, & que la plante de mes pieds en est éloignée de onze. Essayez, Monsieur, tout ce que la métaphysique fournit de plus subtil contre ces hypothèses, & vous serez convaincu qu'elles ne renferment pas la moindre contradiction.

Mais la solution du problême métaphysique n'est pas celle du problême physique qui fait l'objet de ce chapitre. Il ne suffit pas, pour résoudre celui-ci,

d'être parfaitement convaincu qu'il n'implique point que notre ame ait une préſence locale, pareille à ſa préſence dans ſon corps, à deux endroits de la terre très-éloignés l'un de l'autre; il faut examiner s'il eſt poſſible que le même homme fût préſent corporellement en pluſieurs lieux différens & éloignés.

La choſe ſeroit très-facile, ſi je pouvois avec quelque ſorte de bonne foi me prévaloir des principes du Métaphyſicien Anglois qui n'a que trop de vogue parmi nous & dans toute l'Europe. Comment n'avez-vous pas preſſenti que cette philoſophie me donnoit toute l'aiſance poſſible pour me tirer de l'embarras où vous me croyez réduit par votre défi? Je le diſois dans l'endroit même qui a piqué ſi vivement votre curioſité. Cette Philoſophie renferme » des principes à la faveur deſ» quels on pourroit hazarder tout ce » qu'il y a de plus incompréhenſible. « Je diſois plus haut: » Il eſt arrivé par » un trait bien ſingulier de la Providen» ce, que les mêmes hommes qui trou» vent de l'impoſſibilité dans la tranſ» ſubſtantiation, décident qu'il ne répu» gne pas que la matiére puiſſe penſer, » croyent qu'on peut dépouiller la ma-

» tiére de l'étendue, & tirent de la » Toute-puiſſance les preuves préten- » dues de tous ces dogmes inconceva- » bles, pour ne rien dire de plus. « Effectivement pour ceux qui conviennent que la matiere nous eſt inconnue, qu'elle n'eſt pas même une ſubſtance, qu'elle n'eſt peut-être que notre façon d'appercevoir; que peut préſenter d'incompatible le Dogme Catholique ſur l'Euchariſtie? Locke a penſé que ſi Socrate & le Mogol avoient la même ſuite de ſenſations, Socrate & le Mogol ſeroient la même perſonne. Sur cette belle idée, ne nous ſeroit-il pas facile de dire, en avouant même que les corps ſont des ſubſtances, que ſi le corps du Mogol & le mien ont les mêmes dimenſions, les mêmes traits, la même ſtructure intérieure & extérieure, le corps du Mogol & le mien ſont le même corps en deux endroits de la terre diſtans de pluſieurs milliers de lieues, comme ſon ame ſeroit la même que la mienne, ſi la ſienne avoit eu la même ſuite de penſées & de ſenſations que j'ai eues dans tout le cours de ma vie jusqu'à préſent? Mais je néglige ces avantages, perſuadé, comme je le diſois dans ma douziéme Lettre

à un Américain, » qu'on ne doit ni ré-
» former la nature ſur les Myſtères, ni
» les Myſtères ſur la nature. « Certainement, Monſieur, vous convenez de cette maxime.

Je ne négligerai pas de même des phénomenes auxquels nos Philoſophes affectent de joindre la plus grande importance, quoiqu'ils roulent (ces faits) ſur les plus petits animaux que l'homme mépriſe le plus, il eſt néceſſaire pour achever de raſſurer l'imagination révoltée par la ſeule énonciation du problême, de chercher dans la nature dont les procédés ſont ſi variés, quelques exemples propres à nous familiariſer avec l'idée de la poſſibilité du problême. Les inſectes qu'on reproduit en les coupant, me ſemblent très-propres à cet uſage : on s'en eſt ſervi faſtueuſement, tout mépriſables qu'ils ſont aux yeux de celui qui ne philoſophe pas, pour expliquer le myſtère de la nature le plus profond ; je veux dire, celui de la génération des animaux. Vous paroîtroient-ils trop vils pour figurer dans la matiére grave que nous traitons ? Examinons ces phénomenes dans le préjugé qui donne aux animaux des ames ſenſibles & réduites à

des volontés ſpontanées. Nous pouvons employer ce préjugé, quoique je le juge très-ſuſpect ; mais néanmoins nous ſçavons que la fauſſeté n'en eſt pas démontrée, & cela nous ſuffit.

On coupe en deux un de ces vers blancs ſi communs dans nos jardins, & chacune des parties devient un animal complet. Dieu avoit créé une ſeule ame pour ce ver : après l'opération il en faut deux. Car nos Moléculiſtes ne ſoutiendroient pas que l'ame a été partagée avec le corps, & diſtribuée dans les deux parties de la matiére numerique qui lui avoit été appropriée. J'ai demandé aux Moléculiſtes, ſi Dieu qui ne crée des ames que ſur les occaſions préſentées par les effets naturels de la génération, a fait une loi par laquelle il s'engage à fixer l'ame déja créée dans la partie antérieure du ver, & à en créer une nouvelle pour la partie poſtérieure toutes les fois que par hazard ou par une volonté réfléchie un jardinier couperoit en deux un de ces animaux.

Le cas ſeroit plus embarraſſant pour le mille-pied ; car on le coupe, dit-on, en trois parties, l'antérieure, la queue, & un tronçon ; & chacune des parties

reproduit ce qui lui manque. Il faudra donc, dans le ſyſtême des Moléculiſtes, que l'ame à laquelle la totalité du ver étoit appropriée, reſte à la partie antérieure, & que deux autres ames s'approprient ce qui a été enlevé à la premiere. Mais cette idée feroit bien étrange. Comment s'imaginer que Dieu crée des ames ſur d'autres procédés que ceux qu'il a établis généralement dans la nature, ou ſur les fantaiſies des hommes? Ne feroit-il pas plus ſimple de penſer, dans le ſyſtême où nous voulons bien nous renfermer, que toute la matiére numérique du ver ayant été appropriée à la premiere ame, & ſes parties diviſées ne perdant pas la vie, lui demeurent conſtamment unies? Comme dans cette hypothèſe un ver eſt une vraie perſonne, les trois nouveaux corps complets de vers ne feront qu'une même perſonne, & ſeront le fils, non de l'homme qui auroit fait l'expérience, mais du ver qui auroit engendré celui qui avoit été coupé: les trois corps conſerveroient la vie que le total avoit reçue, & reſteroient unis à la même ame.

Qu'on portât dans de la terre une moitié du ver Achée, coupé en deux, à la

Chine, la même ame présideroit au corps qui demeure à Paris, & en recevroit des sensations : elle présideroit en même tems au corps parvenu à la Chine, & en recevroit des sensations. Car cette ame étant spirituelle comme la nôtre, n'a pas proprement de local, est incapable d'être circonscrite : par son union avec un corps, elle est présente à tel endroit de la terre : par son union avec deux corps distans de plusieurs milliers de lieues, elle seroit présente à deux endroits à la fois.

Ceux qui croyent que le Polype à bras n'est qu'un seul animal, (c'est celui qu'on trouve plus communément sur la lentille aquatique,) ne peuvent lui refuser une ame telle qu'ils l'accordent aux plus gras quadrupèdes. Car cet insecte est très-industrieux dans ses procédés & donne les plus forts indices d'une volonté du moins spontanée. Il sçait quitter l'endroit obscur d'un poudrier de verre où on l'a mis en observation, se donner la forme de globule pour traverser l'eau, se fixer au pavois où la lumiere est plus abondante : il sçait saisir sa proie avec ses bras, l'entortiller ; & quoique cette proie pése cent fois plus

que lui, ( tel qu'une eſpèce de ver rouge qu'il aime beaucoup, & qui a trois fois ſa longueur; tel encore que le puceron branchu, armé de cornes très-propres à donner de l'embarras à ſon ennemi,) cependant avec ſes bras qui ne ſont que des filets fort longs & fort menus, il vient à bout de pouſſer ſa proie dans l'entonnoir que l'on prend pour ſon eſtomac; & il le rejette par ſon eſpéce de bouche, lorſqu'il en a tiré toute la ſubſtance : le touchez-vous, il ſe met ſur le champ en forme de globule; le tirez-vous de l'eau, il prend la même forme, & ſemble retirer ſes bras dans la capacité. Ces procédés exigent une ame ſpontanée dans l'eſprit de ceux qui prennent de telles manœuvres, raiſonnées en apparence, pour des indices conſtans de la réſidence d'une ame dans les animaux.

Nos Moléculiſtes croiront-ils que Dieu a fait une loi pour créer des ames aux parties qu'on retrancheroit d'un de ces animaux, & une loi qui ne devoit avoir d'exécution qu'au dix-huitième ſiécle, où MM. Trembley & Bonnet devoient mettre les inſectes à tant d'épreuves? Depuis qu'on a découvert que les tronçons même des petits bras de

ces animaux deviennent des polypes parfaits, comme je l'avois prédit à feu M. de Reaumur quelques années auparavant, on peut faire cent polypes d'un seul.

Voilà donc quatre-vingt-dix-neuf ames que Dieu s'est obligé de créer au dix-huitième siècle, au gré de deux célébres Physiciens. A qui une pareille idée peut-elle venir dans la tête ? Ne seroit-il pas plus simple d'imaginer que les cent parties de la matiere numérique employée dans le ver resteroient unies à la même ame à laquelle elles avoient été appropriées, puisqu'elles vivent de la vie dont jouissoit toute la petite masse au moment de l'union ?

Si l'on rejette ce parti moins étrange aux yeux de l'esprit, on s'engagera dans des difficultés qui me paroissent insurmontables. On coupe l'animal dans toute sa longueur en quatre parties. A laquelle de ces parties l'ame premierement créée sera-t-elle affectée ? On fait plus. On termine cette opération vers le milieu du corps de l'animal. Ainsi rien n'est retranché, mais il se forme quatre têtes. Ainsi l'on a fait un hydre véritable, n'ayant qu'une seule queue & quatre têtes. La queue restant entiere & étant vivante

n'appartient-elle pas à l'ame à laquelle elle a été appropriée d'abord? Faudra-t-il imaginer que les quatre lanieres, qui font partie de son corps, qui vivent encore de la vie qui a occasionné la création de cette ame, ne sont plus à elle, & que le souverain Etre a créé quatre ames pour ces quatre têtes? Je ne me lasse point de le répéter. Il est plus simple de penser que la même ame préside au total de l'hydre. Je conclus de toutes ces observations, qu'il n'est point absurde que la même ame préside aux cent polypes qu'on a faits en coupant un seul polype, & que cette ame soit présente corporellement à plusieurs lieux distans les uns des autres; puisqu'il n'est point absurde que le Polype ait une ame comme les autres animaux.

Je vous avouerai, Monsieur, que je ne vois pas qu'un Polype ne soit qu'un animal; encore moins que ce soit un animal composé de petits Polypes semblables à lui. Mes observations m'ont conduit à penser que c'est une ruche mobile & organisée, habitée par de très-petits insectes, d'une forme tout-à-fait différente de celle de leur habitation, un million de fois plus merveilleuse que

la ruche des Abeilles. Ce n'eſt pas le tems de vous développer cette penſée. Cependant les inductions que je tire d'une ſuppoſition que je crois fauſſe, ne me ſont point enlevées. Premiérement, parce qu'il n'eſt pas impoſſible que Dieu ait formé un animal unique, qu'on pourroit diviſer en pluſieurs parties qui deviendroient des animaux complets, comme celles de l'Achée, comme celles du Mille-pied, dont on peut porter la diviſion juſqu'au nombre de dix ou douze, & peut-être plus. Secondement, parce que mon opinion prête tant d'induſtrie à ces petits grains qu'on voit prendre la couleur des nourritures qu'on leur donne, & que je crois être les habitans de la ruche, & dont j'ai vu les petits dards; il faut, dis-je, leur ſuppoſer tant d'induſtrie, & un concert ſi parfait, ſi ſçavant, ſi compliqué, ſi ſupérieur à celui des Abeilles, que je ſuis perſuadé qu'on aimeroit mieux encore penſer que le Polype eſt un animal unique, mais formé de maniére à être reproduit par la diviſion, que d'admettre mon ſyſtême, où ces petits animaux preſqu'inviſibles ſeroient certainement les plus admirables de la nature. C'eſt ce qui m'empêche de

publier mon Mémoire ſur ces animaux.

De plus, fût-on obſtiné à m'enlever cette reſſource celles que j'ai tirées des phénomènes de l'Achée & du Millepied, me reſteroient encore, & elles me ſuffiroient. Or ces Phénomènes ſont inconteſtables. J'ai gardé, je l'ai dit ailleurs, la moitié poſtérieure d'un Achée 101 jours expoſée à l'air ſur la terre dans un vaſe à fleurs. Non-ſeulement elle vivoit, mais elle étoit très-vive; pour peu qu'on la touchât, elle s'entortilloit de mille maniéres, juſqu'à ſe mettre en lacs d'amour. Elle avoit ſouvent des criſes de ſueur étonnantes; & jamais elle ne ſe fit de tête. Je fis un petit trou dans la terre un ſoir; je couvris de terre cette queue vivante: elle ſe dégagea la nuit, & je la trouvai le matin expoſée à l'air & dans un autre endroit. Si les vers ont des ames, certainement cette queue en avoit une: la partie antérieure s'étoit ſuppléé une queue; elle vivoit dans un autre pot à fleurs. L'ame commune étoit donc préſente en deux lieux différens.

Une ame unie à un corps organiſé conſtitue certainement une perſonne. Une ame reſtant unie à la même matiére

numérique organisée, pour laquelle elle avoit été créée, est la même personne. La quantité numérique n'est pas nécessaire pour l'identité personnelle. Vous l'avez vu, Monsieur, à la fin de ma derniere Lettre. Donc deux vers faits d'un seul coupé en deux, étant chacun composé d'une portion de la matiére numérique unie à l'ame du tout, si leur organisation est une suite de la vie du premier animal, ils seroient la même personne résidante en deux lieux différens; elles auroient la même vie, dans la continuation de la premiére union; & quoique ces deux vers fussent quant au repos composés de deux parties numériquement différentes, on pourroit dire néanmoins qu'ils ont l'identité personnelle.

Vous jugerez peut-être, Monsieur, que ce n'est pas assez d'avoir trouvé des phénomènes dans la nature, où il est raisonnable de penser que le corps d'un insecte étant partagé en deux parties qui continuent de vivre, l'ame réside dans les deux parties, & se trouve par elles en des lieux différens. Vous jugerez que ce n'est pas assez que cette idée paroisse plus sage que celle qui assujettiroit le souverain Être à créer autant d'ames

qu'il plairoit à l'homme de retrancher de parties à tel insecte. Vous exigerez qu'on pût mettre l'homme à ces mêmes épreuves auxquelles on soumet ces insectes, sous prétexte que c'est le seul des animaux que nous sçachions certainement être une seule personne complette par l'union de deux substances disparates, l'esprit & la matiére. Tant que nous raisonnerons dans l'opinion de l'ame des bêtes, nous raisonnerons sur des phénomènes douteux.

S'il est vrai cependant, comme je crois l'avoir prouvé dans le témoignage du sens intime, que toutes les ames des hommes sont égales, parce que dépouillées de toutes sensations accidentelles, chacune d'elles est réduite au sens de son existence individuelle, persévérante, identique; il est constant que l'ame qu'on donnera à la bête, destituée également de toute sensation accidentelle & passagére, sera aussi réduite à se sentir exister identique: & par conséquent il sera démontré qu'on ne peut supposer dans les bêtes des ames d'une autre nature que la nôtre. Il s'ensuivra en même-tems que tout ce que j'ai cru devoir dire de l'insecte dont on peut faire plu-

ſieurs corps, dans la ſuppoſition qu'il eût une ame ; je ſerois en droit de le dire de l'homme même, ſuppoſé que Dieu traitât ſon corps comme nous agiſſons à l'égard de ces eſpéces d'animaux. C'eſt-à-dire que, dans la ſuppoſition qu'un corps humain fût partagé en deux corps vivans, l'ame en vertu de la loi de l'union, ne perdroit point la propriété de toute la matiére numérique pour laquelle elle avoit été créée ; elle animeroit ces déux portions ſéparées & diſtantes l'une de l'autre, comme elle les animoit avant la ſéparation, quoiqu'elles fuſſent alors ſéparées, comme le pied l'eſt de la tête par une portion conſidérable du corps, lorſqu'il conſervoit toute ſon intégrité. Le problême dont nous nous occupons eſt donc réſolu pour l'homme même par les réſultats des phénomènes que nous ont préſenté les inſectes, dans la ſuppoſition qu'ils euſſent une ame.

Vous ne ſerez pas encore raſſuré, Monſieur, par cette obſervation. Vous conviendrez que ſi la tête & une jambe étoient ſéparés du tronc d'un homme, & continuoient de vivre, vous ne trouveriez nulle difficulté à penſer que l'ame
reſteroit

resteroit unie à la tête & au pied; qu'à la juger présente à ces deux parties, lorsqu'elles étoient séparées par le tronc du corps, avant qu'elles en fussent retranchées. Mais vous objecterez que ces mêmes Phénoménes qu'on vérifie dans les animaux, ne le sont point dans l'homme; que si la tête d'une guêpe & son corps séparés vivent durant vingt-quatre heures en des lieux éloignés l'un de l'autre, il n'en arrive pas de même à un homme à qui on auroit tranché la tête.

On ne peut en disconvenir. J'avouerai même de plus que l'idée que je me suis faite du problême, objet unique de cette Lettre, ne seroit pas rempli, quand bien même il arriveroit que la tête tranchée à un homme, & le tronc vivroient séparés durant un certain tems; quoiqu'il fût vrai, dans ce cas, que l'ame seroit présente corporellement en deux lieux séparés par un grand intervalle. Car il me semble qu'on ne pourroit pas dire dans cette hypothèse, que la personne humaine complette seroit présente à plusieurs lieux à la fois; au lieu que les deux parties d'un ver étant devenues des corps de vers complets, la personne complette de l'animal seroit

réellement présens en divers lieux.

Il faut donc supposer que les divisions qui seroient faites du corps prototype humain, produiroient deux corps complets, formés tous deux de la matiere numérique à laquelle l'ame avoit été unie, & qui appartenoit originairement au pere & à la mere, (vivans ces deux corps) de la vie due aux mouvemens imprimés dans le sein de la mere, ayant les mêmes organes. Je ne voudrois pas même imaginer que cette division fût faite sur le modéle de l'expérience du ver. C'est-à-dire que je ne voudrois pas supposer que le corps humain fût coupé par le milieu; & que le Créateur suppléât à chaque partie ce qui lui manque; parce que chacune des parties, devenue un corps complet humain auroit une moitié de sa matiére numérique qui n'auroit point été unie à l'ame; qui n'appartiendroit pas au pere & à la mere, qui n'auroit pas été organisée dans le sein de la mere, qui n'y auroit pas reçû la vie. Ainsi aucune ne seroit le corps personnel de l'homme qui auroit été ainsi divisé. Car les nouvelles reproductions ne pourroient pas être regardées comme des développemens de parties préparées naturellement pour cet

effet dans le corps humain, comme on voit clairement que la tête que reprend la partie postérieure d'un ver, est le développement d'un appareil organique, préparé naturellement dans le premier ver pour cette opération merveilleuse.

Quel procédé imaginerons-nous donc pour remplir mon idée ? Il est tout indiqué dans la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Vous y avez vû, Monsieur, que si Dieu réduisoit le corps humain à la millioniéme partie de ce qu'il est, en conservant le jeu organique qu'il a reçû du pere & de la mere ; cet homme, tout l'Univers étant réduit dans la même proportion, se sentiroit la même personne quant à l'ame & quant au corps. Hypothése qui nous a fait juger que le volume numérique de la matiére employé dans notre corps prototype n'est point essentiel à l'identité de la personne complete.

Simplifions l'hypothése. Imaginons que la réduction n'est faite qu'à la moitié du corps prototype, le reste de l'Univers étant aussi réduit à moitié. Dieu déprendra donc de la personne la moitié de la matiére numérique unie à l'ame au commencement. Et l'autre partie doit être

composée des substances fournies par le pere & par la mere. Mais la division ne doit pas être faite en deux masses, comme celle du ver. Ce doit être un dédoublement complet, de chaque organe, & de chaque partie d'organe, & même des matrices filiéres du sang. C'est-à-dire, par exemple, que chaque fibre du cœur est partagée en deux fibres égales; que l'effet de cette division est, que toutes les fibres de cette merveilleuse machine sont des deux parts distribuées de la même maniére qu'elles l'étoient auparavant; aussi-bien que les petits vaisseaux, les nerfs, &c. aussi dédoublés; ensorte que des deux parts le cœur a la même figure, la même construction intérieure, le même jeu, que le total avoit, & ces deux cœurs auroient leur systole & diastole par la suite du mouvement & de la vie, imprimée au total dans le sein de la mere. Il en seroit de même de toute partie organique du corps prototype, tant petite qu'elle soit, fut-ce un point musculaire de la rétine.

Vous embrassez certainement, Monsieur, & l'ensemble & les détails de cette hypothése; vous voyez qu'entre les deux corps il n'y a nulle différence, & qu'il

n'y en a point non plus d'un de ces corps avec le premier, à l'exception de la quantité numérique, qui n'eſt point eſſentielle au corps perſonnel : vous concevez même que lorſque j'imaginois le corps réduit à ſa millioniéme partie, je ſuppoſois que la réduction avoit été faite ſur le plan que je viens de tracer; car ſi cela n'eut pas été ſuppoſé, je n'aurois pu dire, comme j'ai fait, que la vie reçue dans le ſein de la mere eût été conſervée dans le corps réduit, ni que l'ame qui y reſtoit unie, pût avoir la conſcience de l'identité de ſon corps, elle en auroit un nouveau & nouvellement organiſé.

Mon problême eſt donc réſolu. Voilà le même homme complet, le fils des mêmes peres & meres, préſent en deux lieux différents l'un de l'autre. C'eſt le même homme complet.

1°. Parce que chacun de ces corps eſt perſonnel à l'ame, elle a été unie à la matiere numérique dont il eſt compoſé, elle a été créée à l'occaſion de l'organiſation & des mouvemens en quoi conſiſte la vie; cette organiſation & ces mouvemens ſubſiſtent les mêmes ainſi que l'union, il n'y a aucune raiſon ſuffiſante qui

décidât le Créateur à continuer l'union de l'ame à l'un de ces corps plûtôt qu'à l'autre; & il y en a de la continuer avec tous deux, parce que tous deux sont composés de la matiere numérique qui lui étoit appropriée ( à cette ame ) pour l'éternité; supposé que le désordre du peché n'eût pas troublé l'ordre primitif, l'ame, supposé que l'un des deux corps fût détruit, conserveroit dans celui qui resteroit organisé la conscience de l'identité de sa personne, quant à l'ame & quant au corps. Elle la conserveroit donc dans tous les deux.

Secondement, la composition organique seroit la même dans les deux corps, qu'elle étoit avant la division; & dans chacun d'eux elle aura eu son principe dans le sein de la mere.

Troisiémement, les mouvemens en quoi consiste la vie, seront de part & d'autre la continuation de ceux qui ont été imprimés au corps prototype dans le sein de la mere.

Quatriémement, le germe préexistant faisant le fond du corps primitif, & ayant été dédoublé de la même maniere que j'ai dit, & distribué dans chacun des deux corps, fortifiera encore l'idée de

l'identité personnelle de ces deux corps ; c'est-à-dire, que le germe quoique dédoublé constituera encore la même personne.

Cinquiémement, le caractère de la filiation essentiel à la personne, sera identique dans l'un & l'autre corps.

Sixiémement, si cette opération miraculeuse a été faite dans un homme de trente ans, il conservera les cicatrices des playes qu'il avoit reçues ; Car malgré la succession de la matiere accidentelle, les cicatrices restent toujours. J'ai à la main droite la marque d'un fer chaud, que ma gouvernante m'appliqua mal-adroitement, il y a au moins cinquante-huit ans. Cet homme dira dans chacun de ces corps, j'ai eu tant de saignées dans mes trente premieres années, en voilà encore les marques. Ces yeux ont vu telle chose ; ces oreilles ont entendu tels discours. Il y a dans mon cerveau les signes qui servent à me rappeller ce que j'ai vu, ce que j'ai appris à l'âge de vingt ans. Enfin je suis le même quant à l'ame & quant au corps, qui ai appris à lire dans mon enfance, qui me suis instruit en telle langue, & en telle

science. Je suis le fils, & tel fils, d'un tel pere & d'une telle mere.

Septiémement, quoique ces deux corps fussent nourris d'alimens différens, l'identité personnelle entr'eux n'en souffriroit rien, non plus qu'elle ne souffre dans un homme qui ayant vécu vingt ans en France très-voluptueusement, en passeroit vingt aux Indes à ne se nourrir que de ris. Car la matiere accidentelle ne fait rien à l'identité personnelle.

Huitiémement, le même homme par une suite de l'opération que nous supposons, pourroit résider en même-tems à Rome & à Paris, il diroit ici je vois actuellement telle chose à Rome. Il diroit à Rome je vois actuellement telle chose à Paris, tandis que je vois à Rome toute autre chose. Ainsi un homme dont l'œil est appliqué à une lunette, voit de cet œil la lune très-grande & très-près de lui, & de l'autre voit ce même astre très-éloigné & beaucoup plus petit; ces deux manieres de voir le même objet n'ôtent rien à l'unité de l'ame, pas plus que la vision de mille objets tout à la fois.

Neuviémement enfin, il sera vrai que les deux fonds de matiere employés à ces deux corps ne seront pas identiques, qu'il

feront numériquement différents ; mais l'identité perfonnelle ne ceffera pas pour cela, parce que tous deux ayant été appropriés à l'ame au moment de l'union, contribueront à faire le même *moi*, continueront la vie du même *moi;* & que fi l'on fuppofoit laquelle on voudroit de ces portions détachées de l'ame, l'ame avec l'autre feroit la même perfonne identique, même quart au corps perfonnel.

Telle eft, Monfieur, la folution que je donne au problême que j'avois à réfoudre. Souffrez que je vous fomme à mon tour de déclarer publiquement, fi vous y trouvez rien qui repugne à la Toute-Puiffance, ou à la faine phyfique. L'union de l'ame & du corps appartient certainement à cette fcience. Toutes les inductions qu'on peut tirer de cette union font donc phyfiques, quand même elles feroient tirées d'une hypothêfe miraculeufe, un mouvement miraculeufement confervé, n'eft pas moins une chofe phyfique.

Ajoutons par maniere de corollaire la réflexion fuivante, que je vous prie, Monfieur, de ne pas perdre de vue.

*Dès qu'il ne répugne point que le même homme foit rendu préfent* corporellement, en plufieurs lieux, par le dédoublement

complet de son corps, l'esprit humain ne voit point de terme au delà duquel cette présence corporelle ne pût être multipliée, puisqu'il ne voit point de terme au delà duquel la progression du dédoublement soit impraticable au Tout-Puissant. Je n'ai pas besoin de vous faire observer, Monsieur, que j'entends par dédoublement complet celui que je viens d'expliquer: le même homme étant présent en deux lieux différens, chacun des deux corps peut être encore divisé en deux, & ainsi à l'indéfini. Remarquez bien que je ne dis pas à l'infini, de peur de blesser ceux qui ne peuvent se familiariser avec la divisibilité de la matiere à l'infini. Or le genre d'indéfini dont je parle, par les connoissances grossieres & superficielles que nous avons de la division actuelle de la matiere, est néanmoins presqu'immense. Pour vous convaincre de cette sorte d'immensité, & je me persuade que vous n'avez pas besoin de l'être ; je vous rappellerois volontiers une seconde fois aux calculs du second chapitre, troisiéme livre de Nieuwentit. Mais le commun des Lecteurs a besoin qu'on lui épargne des calculs compliqués. Prenons un exemple commun, & qui soulage l'imagination

en l'exerçant, & en lui épargnant des opérations arithmétiques. On ſçait la quantité d'or qu'il faut employer pour ſurdorer un fil d'argent, qui iroit de Paris juſqu'à Lyon : que le cercle de ce petit cylindre, ait ſimplement une demie ligne de contour, imaginons que toute ſa ſurface eſt compoſée de petits anneaux d'or, d'un dixiéme de lignes de largeur. Combien de ces anneaux faudroit-il pour remplir par leur largeur le chemin de Paris à Lyon. Mais chacun de ces anneaux eſt compoſé de cinq petits quarrés d'un dixiéme de ligne chacun, faites à diſtinguer à la vue. Qu'on l'examine (chaque petit quarré) à un microſcope très-fort, qui multiplie dix mille fois une ſuperficie ; nous verrons alors dix mille quarrés égaux au premier ; & dans le côté eſt un dixiéme de ligne. Chaque anneau ſera donc compoſé de cinquante mille petits quarrés ; qu'il faudra multiplier par autant de dixiéme de lignes que 100 lieuës en contiennent, pour avoir la ſomme des parties d'or ſenſibles au microſcope. Or chacun de ces petits quarrés pourroit contenir un inſecte ayant des membres, un fluide répondant au ſang, & des eſprits animaux. Ici

l'imagination commence à se confondre. Mais l'esprit voit encore au-delà.
J'ai l'honneur d'être.

---

# CINQUIÉME LETTRE.

*Usage du Problême précédent, pour remplir le défi du Journaliste Hollandois.*

VOus le pressentez à merveille, Monsieur ; la solution du problême précédent leve tout ce qui a le plus d'apparence d'absurdité dans la Doctrine des Catholiques sur l'Eucharistie. La transsubstantiation n'a rien de révoltant, quand on est persuadé du dogme de la Présence réelle ; & c'est je pense le cas où se trouve le P. Courrayer. Comment a-t-il donc pu appeller stupide le dogme de la transsubstantiation ? Dès qu'il est convaincu que J. C. est présent dans le S. Sacrement : parce que le Corps du Sauveur y est réellement contenu, quelle difficulté trouve-t-il à imaginer que le pain est transsubstancié au Corps de l'Homme-Dieu par une opération miraculeuse, toute différente de celle qui incorpore en nous la nourriture que nous

prenons ; mais dont l'effet est le même que celui de la nutrition. Les corps prototypes des hommes se revêtiront ainsi de matiére accidentelle, dans le systême de Niewentit. Peut-être seront-ils les maître de transformer à leur gré, l'air, l'ether même, ou toute autre matiére grossiére, sans avoir besoin de la faire passer par les procédés qu'exigent l'usage des alimens, leur diverses préparations dans nos viscéres, & leur transsubstantiation à nos corps.

Ne portons point dans le mystére le systême auquel notre problême nous a conduit. Portons au contraire dans le systême tout ce que les Peres nous enseignent touchant l'Eucharistie. C'est la loi que je me suis faite, lorsque j'ai annoncé mon dénouement au Public. Et cette loi, j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, Monsieur, détermine les limites du champ où je dois remplir le défi que vous m'avez présenté.

Supposons que le Créateur a accordé à un Prophéte reconnu pour tel dans le monde, le privilége de se rendre présent à plusieurs lieux à la fois, selon que cet homme inspiré le voudra. A l'occasion de la volonté de cet heureux mortel,

ſon corps ſera dédoublé. Une partie de la matiére numérique qui lui eſt appropriée, partira avec une rapidité égale, ou même ſupérieure à celle que nos Philoſophes modernes ſuppoſent dans les globules de lumiere dardés par le Soleil. En un clin d'œil reſtant à Paris ; il eſt préſent à Rome. Et s'il lui plait d'être en même-tems à Madrid, à Conſtantinople, à Stokolm, à Pekin, en Amérique, de nouveaux dédoublemens le ſerviront à ſouhait. Étendons cette idée aux divers uſages qu'il voudra faire de ſon admirable privilége.

I. Cet homme miraculeux a des amis dans les diverſes parties de l'Europe. Leur ſalut éternel lui eſt confié, & dépend de ſa médiation, & de leur confiance en lui. Ils en ſont convaincus ; il ne doit plus les revoir de long-tems ; & pour adoucir l'amertume que doit leur cauſer une longue abſence, il imagine un moyen d'être préſent à leurs repas quand ils le voudront. Il en fait confidence à l'un d'eux, en le chargeant de communiquer ſon ſecret à tous les autres. « Mon amitié pour vous, lui » dira-t-il, plus vive que ne peut être » celle de tout autre homme, eſt en

» même - tems plus ingénieuse &
» plus puissante. Je veux réaliser en vo-
» tre faveur, le désir singulier des amis
» de Job. Vous sçavez que j'ai le pri-
» vilége de me reproduire en plusieurs
» lieux. Dieu même s'est obligé de ser-
» vir tous mes désirs à cet égard. Or,
» je désire non seulement d'être avec
» vous, quand vous le souhaiterez,
» mais de m'unir à vous de la maniére
» en même-tems la plus pure & la plus
» intime, en éprouvant néanmoins votre
» confiance en moi. Prenez du pain,
» dites que c'est mon Corps, & mon
» Corps s'y trouvera aussi-tôt, mais sous
» les voiles du plus grand Mystére. Je
» serai réellement & corporellement
» dans vos mains. En mangeant ce qui
» vous paroîtra du Pain, vous mangerez
» mon Corps, & vous vous en nourri-
» rez. Car ce Pain sera transsubstantié
» en ma chair; comme la nourriture
» commune est transsubstantiée en votre
» Corps, mais par un procédé miracu-
» leux. Et cette matiére accidentelle-
» ment transsubstantiée en ma chair,
» demeurera telle pendant tout le tems
» que j'aurai destiné à résider corporel-
» lement en vous. Ce tems écoulé, je

» me retirerai & je me désapro-
» prierai de cette matiére accidentelle-
» ment transsubstantiée en moi, pour
» en nourrir votre chair propre; ce qui
» a été ma chair accidentellement, sera
» donc transsubstantié en vous devien-
» dra votre chair propre. Vous voyez
» que je serai réellement en vous; &
» vous serez réellement en moi, dans
» cette sorte d'immensité corporelle que
» mon privilége me donne quand je
» veux. Vous romprez ce qui vous pa-
» roîtra du Pain, & vous ne romprez
» pas mon Corps. Soit que j'aye autant
» de présences corporelles dans ce Pain,
» qu'il y a de points sensibles; soit que
» me prêtant à la volonté que vous
» aurez de rompre ce Pain, je me re-
» produise dans les parties divisées. Je
» ne m'explique point là-dessus.
» Mais je serai tout entier sous chaque
» partie divisée; cette unité de mon
» Corps personnel, communiquée à tous
» mes amis, doit leur rappeller qu'ils
» doivent être un entr'eux & avec moi;
» puisque par le secret que je vous
» donne, ils sont tous en moi, & moi
» en eux.

» Vous pouvez conserver ce pain pour

» en uſer dans le beſoin ; & ſur tout dans » le cas d'une mort prochaine, il me ſera » bien doux, & il le ſera pour vous de » m'unir intimément à vous dans ces der- » niers momens, où je puis vous être » plus utile devant le Créateur. Pour » moi je me fais un grand plaiſir d'être » votre pain, & de vous témoigner par » cette grande merveille combien je » vous aime.

II. Le Prophête prévoit une peſte dont le genre humain ſera infecté, il ſçait qu'il n'en préſervera ſes amis, que ſous la condition de ſe dévouer pour eux à la mort & à de cruels tourmens : & il eſt réſolu de ſacrifier ſon ſang pour les dérober à ce terrible fléau : il en prévient l'ami qu'il inſtruit, en lui donnant un nouveau gage de ſon amour. » Une peſte » horrible » lui dit-il » va dévaſter toute » la terre, je ne puis vous faire excep- » ter de cette calamité générale qu'en » donnant mon ſang pour vous : j'en fais » le ſacrifice au Tout-Puiſſant, & pour » gage de ma parole, vous prendrez le » vin, en diſant que c'eſt mon ſang qui » ſera répandu pour vous ; mon corps ſe » trouvera à la place du pain, & le vin » ſera tranſſubſtantié en mon ſang ;

» comme le chile pompé par des ma-
» trices dont le corps humain est fourni,
» est transsubstantié dans le sang propre
» & en sépare le véhicule ; & ce qui a été
» transsubstantié passagerement en mon
» sang, le sera dans le vôtre, lorsque je
» cesserai d'être présent en vous. Tout
» cela sera en même-tems l'exercice de
» votre foi, & un gage de l'immortalité
» de votre corps, après la résurrection.
» Sous le pain mon corps sera vivant &
» aura du sang, mais le pain sera spé-
» cialement transsubstantié en ma chair;
» sous le vin mon corps vivant se trou-
» vera aussi, mais le vin sera spéciale-
» ment converti en mon sang.

» Votre foi seule m'y reconnoîtra sous
» les apparences du pain & du vin : je
» ferai sur les organes extérieurs de vos
» sens, les mêmes impressions que le
» pain & le vin y eussent fait, s'ils eussent
» restés en nature. Ce ne sera pas en
» opérant dans votre cerveau, comme il
» arive dans les songes, où le sens inté-
» rieur des esprits vous présente des
» phantômes, vous les fait paroître sous
» telle couleur, vous y fait trouver telle
» odeur, tel goût, vous les fait palper,
» vous les fait peser ; l'Auteur de la lu-

» miere la fera rejaillir, comme le pain
» & le vin l'euſſent refléchi. L'odeur &
» le goût feront produits en vous, parce
» que de la matiére tranſſubſtantiée en
» mon corps, ſe détachera ſucceſſive-
» ment, en m'en deſappropriant des
» petites parties propres à agir ſur les
» muſcles du nez, ou ſur les houppes
» nerveuſes de la langue & du palais,
» comme euſſent fait le pain & le vin,
» s'ils euſſent reſtés dans leur nature. «

III. Le Prophête pourra donner l'uſage de ce bienfait au delà de ſa mort, ſuppoſé que Dieu le réſſuſcite; & il lui eſt révelé qu'il reſſuſcitera quelques jours après ſa mort, & qu'il doit être tranſporté dans le Ciel. Il pourſuivra les enſeignemens qu'il donne à ſon Diſciple.
„ Ne vous allarmez point de ma mort.
„ je dois reſſuſciter; & quoique réſident
„ dans le Ciel, je ne vous laiſſerai point
„ orphelins; je réſiderai corporellement
„ avec vous par le Myſtère de mon
„ corps & de mon ſang. Je continuerai
„ quand vous le voudrez, cette union in-
„ time dont je vous ai enſeigné le moyen.
„ Immolé pour vous par un ſacrifice
„ unique, je le perpétuerai ce même
„ ſacrifice, en continuant de vous nour-
» rir de la Victime immolée, & vous le

„ perpetuerez vous-même d'une manie-
„ re qui sera agréée du Très-Haut, tou-
„ tes les fois que ferez du pain & du vin
„ ce que je vous ai enseigné. Extérieu-
„ rement les apparences du pain & du
„ vin ne seront que la figure de mon sa-
» crifice, intérieurement ce sera la victi-
„ me sacrifiée.

„ Quel tendre souvenir de ce que
„ j'aurai fait pour vous, ne sera pas ré-
„ veillé par l'usage de ce pain & de ce
„ vin mystérieux. Vous direz en vous-
„ même; il a donné sa chair & son sang
„ pour m'en nourrir. Ce corps immor-
„ tel, est le gage, le germe, & le mo-
» déle de la résurrection du mien. Dieu
» l'avoit fait naître pour moi, je reçois
» dans son corps, tout ce qu'il a fait
» pour moi, c'est le même qui nâquit
» en tel tems, le même qui a fait tant
» de choses pour moi dans le cours de
» sa vie, les cicatrices de ces playes y
» sont quoiqu'il soit dans la gloire. Je
» me nourris de toute sa vie passagere
» en ce monde, de sa mort, & de sa
» vie glorieuse & immortelle.

» Ne vous allarmez pas de la petites-
» se du lieu où je me concentre pour
» vous, ce n'est pas le volume de ma-

» tiere qui fait le corps de l'homme, » c'eſt l'organiſation & le jeu de la ma- » chine. Sous la main de Dieu, un corps » humain fait de la millioniéme partie » de la matiere dont eſt compoſé l'inſe- » cte qui ne paroît qu'un point, où rien » n'eſt diſcernable au microſcope le plus » fort, pourroit être auſſi parfait, auſſi » bien fourni des organes qui ſervent » notre intelligence, que le corps de ſix » pieds le mieux conſtitué. Ne vous ſcan- » daliſez pas non plus des inſultes aux- » quelles je m'expoſe, & ne craignez » point la corruption pour moi : mon » corps eſt incorruptible ; quelque mal- » propre que ſoit un lieu, j'y vois, j'y » adore Dieu, & j'en jouis dans ce lieu » même, où Dieu eſt ; ma gloire qui » n'eſt qu'un foible rejailliſſement de la » ſienne, ne peut ſouffrir le moindre » dépériſſement non plus que la ſienne.

Toute cette ſuite de ſuppoſitions, vous vous en appercevez, Monſieur, eſt purement ſocinienne, je l'ai choiſi exprès, pour prouver que ceux même qui nient la Divinité du Sauveur, ne ſont pas autoriſés à rejetter la Doctrine Catholique de l'Euchariſtie, ſous prétexte de l'abſurdité qu'ils croyent y apperçe-

voir. C'est ainsi que j'aurois confondu le socinien à qui j'avois communiqué le mémoire qui a donné occasion à votre défi. Il avouoit que J. C. s'il étoit Dieu, eût pû instituer l'Eucharistie sur le plan de dédoublement complet que je propose; il n'y voyoit rien, qui repugnât, ni à la Toute-Puissance Divine, ni aux connoissances humaines; & cet aveu ne pouvoit être que forcé de là part d'un François naturalisé Anglois, très-spirituel, & très-sçavant. « Mais ajoûtoit-il, je ne » reconnois pas la Divinité de J. C. » & je crois que ce plan ne peut être » rempli par un homme, quelque pûr, » quelque saint qu'on puisse le supposer.» Le Socininien, comme je l'ai rapporté dans la préface du *témoignage du Sens intime*, ne me donna pas le tems de développer la réponse courte que je lui fis. Et c'est ce dévelopement que viens de vous exposer.

Je vous l'avoue, Monsieur, je ne trouve nulle incompatibilité, ni physique, ni Métaphysique dans cette hypothèse. *Convenez-en de bonne foi, &

* Le miracle est dans le doublement du corps personnel de cet homme, mais il n'est pas en ce que sous chaque dédoublement, c'est le

devant le Public ; puisque vous m'avez traduit à ce Tribunal impartial. Cette hypothése renferme tous les caractéres que les Peres ont donnés à l'Eucharistie, tous ceux que l'Eglise Catholique reconnoît dans cet auguste Mystére. Je ne puis pressentir sur ce point, ni un désaveu de la part des Docteurs Catholiques, ni une dénégation de la part des Protestans même. Je suis donc autorisé à conclure que j'ai rempli votre défi; que le P. Courrayer n'a pas dû flétrir par le nom odieux de stupide, le dogme de la Transsubstantiation, & que tous ceux qui le rejettent sous prétexte des contradictions qu'ils entrevoyent entre ce Mystére & les notions du corps humain, sont convaincus d'avoir précipité leur jugement, & d'avoir fait schisme avec les Eglises de tous les tems, faute d'avoir approfondi la question autant que la raison le

même homme complet, fils des mêmes auteurs ; puisque ce dernier point est une suite de l'union primitive de telle ame, avec telle portion numérique de matiére organisée par le concours du pere & de la mere, puisque le Créateur ne fait pas une nouvelle union de l'ame a chaque partie dédoublée ; puisque ce dédoublement n'empêche pas que sous chaque corps la personne humaine ne soit compléte.

imparfaite, & que les ressources infinies de la Sagesse Divine renferment d'autres plans, propres à remplir son objet. Mais le Mystére adapté à un pur homme & dans les idées Socinienes, perdra à vos yeux tout ce qu'il a de majestueux, d'attrayant, & de consolant pour les hommes.

Vous observerez que notre vie sur la terre étant destinée à mériter un sort éternellement heureux, le tems d'épreuve fût-il de plusieurs milliers de siécles, seroit toujours disproportionné, étant comparé à une si grande récompense; & qu'ainsi, quelque dégré de justice qu'acquerre un homme, il n'en peut trop acquérir pour lui-même; il ne peut s'en procurer une surabondance, pour la répandre sur d'autres hommes, la leur rendre propre, leur tenir lieu de mérite personnel. Si la foi nous apprend que la fidélité d'Adam auroit fixé pour l'éternité le sort de tous ses descendans, on entrevoit du moins dans ce décret impénétrable, qu'Adam, par sa qualité de pere, devoit communiquer ses droits acquis à ses enfans, & les partager avec lui. Cette idée est analogue aux notions naturelles des relations réciproques des peres & des enfans. Mais qu'un pur

homme mérite un sort éternel pour ses amis, que son dévouement pour eux, à la mort, les purifie de leurs crimes, les revête de la justice; que la participation réelle à sa chair & à son sang les rende agréables à Dieu, & soit pour eux un gage de l'immortalité, c'est ce que vous n'admettriez pas plus volontiers, Monsieur, que n'auroit fait votre Grotius, ce grand Homme, si digne de l'admiration de toute l'Europe, qui a si bien mérité de sa patrie, & à qui il manque chez vous une statue auprès ou plûtôt au-dessus d'Erasme.

Elevez votre ame. Elle est assez grande, Monsieur, pour atteindre aux idées les plus sublimes. Ce que je n'ose faire, vous pouvez, vous devez le tenter. Je n'ai pas la hardiesse d'appliquer mon systême à la divine Eucharistie, de peur de confondre sacrilégement mes petites vûes avec celles de Dieu. Je suis élevé à croire aveuglément à la parole par laquelle toutes choses ont été faites. Vous, Monsieur, quoique dans la même disposition, vous croyez devoir réduire les paroles de l'Homme-Dieu à un sens mystique & spirituel, parce que vous pensez qu'il n'a pû exécuter ce que porte

le ſens naturel de ces paroles, non par impuiſſance de ſa part, mais par l'impoſſibilité de la choſe même. Cette impoſſibilité eſt levée, vous venez d'en convenir, j'en ſuis certain. Donc vous pouvez prendre à la lettre les paroles de la Conſécration. De plus ce que Dieu dit être, eſt tel qu'il le dit; ſi ce qu'il annonce, pris à la lettre, ne renferme pas en même-tems l'exiſtence & la non-exiſtence de la choſe annoncée, vous devez donc croire, ſi vous penſez que le ſyſtême que je propoſe eſt le ſeul qui rempliſſe le ſens littéral de la parole toute-puiſſante, que Dieu l'a rempli.

Sur ces principes, comparez, Monſieur, la foule des vûes ſublimes que préſente l'Euchariſtie, inſtituée par l'Homme-Dieu, aux idées qui naiſſent de l'inſtitution de ce même Myſtére, ſuppoſé inſtitué par un pur homme. Dans cette derniere hypotèſe, quelle pauvreté! quelles petites vûes! quelle humiliation dans l'homme qui ne participe à la ſainteté, à la ſtabilité éternelle dans la juſtice & dans la félicité, à la réſurrection glorieuſe des corps, que par les mérites d'un autre homme comme lui! L'homme ſeroit donc avili, dégradé par

l'union de sa chair avec celle d'une pure créature. L'amour même du Prophéte seroit humiliant, par la supériorité qu'il affecteroit sur ses semblables. Aimer cet homme, comme source de la justice & de la félicité, ne seroit-ce pas idolâtrer? Les Sociniens eux-mêmes en conviendroient.

Mais supposez qu'il ait plû à Dieu de réaliser mon systême, que d'idées sublimes s'élevent dans votre ame. L'Homme-Dieu s'incorpore à l'homme, & l'homme lui est incorporé. L'Homme-Dieu unit l'homme à son ame, à sa Divinité, aux trois Personnes Divines. Son amour remplit la figure du Sacrifice pacifique de la Loi ancienne, puisque la victime est la nourriture de ceux qui l'offrent. La justice découle dans l'homme de sa vraie source; l'immortalité de son principe... Oh! grandeur ineffable de l'homme rétabli, supérieure à celle de l'homme innocent! Oh! prodige de l'amour Divin! Oh! gage précieux de l'union éternelle avec Dieu!

Comparez, Monsieur, ce systême que aurez divinisé, aux caractères que les Peres donnent au Saint-Sacrement, vous

n'y trouverez que de l'énergie, & pas la moindre exagération.

Dans ce systême, le corps personnel à J. C., celui qui a été formé dans le sein de la Sainte Vierge, & uni dans l'instant de la conception à l'ame & à la Divinité, non comme nous, dont l'union n'est contractée qu'après des progrès de développement, qui dès le premier instant, quoique très-petit, étoit l'homme complet, jouissant de la plénitude de la raison & de toutes les facultés de l'ame (*vir*), qui n'a dû perdre rien de ce qu'il a apporté au monde à sa naissance miraculeuse, & s'est transsubstantié les alimens qu'il a pris depuis dans le cours de sa vie, en demeurant identique dans tous les âges, à la mort, après la résurrection; qui a souffert, qui est mort, qui a été enseveli, qui est ressuscité, qui est monté aux Cieux, qui y réside jusqu'au dernier avénement, ce même corps personnel au Sauveur est celui que nous recevons dans l'Eucharistie.

Dans ce systême vous réfuteriez les Gnostiques par la vérité de la Chair & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie, comme ils ont été confondus par les hommes Apostoliques, par Saint Ignace,

par Saint Irenée, par Tertullien. Avec ce dernier Pere vous diriez à ces hérétiques que, comme la nourriture, en se transsubstantiant à nos corps, n'en prendroit pas la figure, si elle n'étoit pas répartie & distribuée selon le plan d'une organisation très-réelle ; de même si J. C. n'avoit pas un vrai corps humain dans l'Eucharistie, le pain ne pourroit pas prendre sa figure, étant transsubstantié le vin ne pourroit pas prendre la forme du Sang.

Dans ce systême vous compareriez l'efficace Divine qui opere l'Eucharistie, à la Toute-Puissance déployée dans la création du monde, au moment de l'union hypostatique du Verbe, & vous suivriez la Doctrine de Saint Justin, de Saint Ambroise, des deux Cyrilles, de Saint Jean de Damas.

Dans ce systême vous soutiendriez aux Ariens, qui prétendoient que le Verbe n'étoit qu'une union morale avec son Pere ; qui se prévaloient de l'union spirituelle de nos ames avec l'ame du Rédempteur, dans le Sacrement ; vous leur soutiendriez ce que ces hérétiques n'ont jamais osé contester ; qu'outre l'union spirituelle par la foi & la charité avec

l'Evêque de nos ames, l'union Eucharistique est réelle & corporelle; & qu'ainsi J. C. comparant l'union entre son Pere & lui, à celle qu'il contracte avec les Fideles dans le Sacrement, compare deux especes d'unions réelles & naturelles. Vous n'employeriez pas d'autres termes que ceux que j'ai cités, d'après Saint Hilaire & Saint Cyrille de Jérusalem; & vous diriez avec Saint Chrysostôme, que nous ne nous unissons pas à J. C. dans les Saints Mystéres, par le seul lien spirituel de la charité, mais dans la réalité, *ipsâ re*.

Dans ce systême vous soutiendriez avec ce dernier Pere l'unité du Sacrifice de la Croix, persévérante par toute la terre, en opposition avec la multitude des victimes chez les Juifs.

Dans ce systême vous reconnoîtriez avec ce Pere que l'Eucharistie conserve l'unité au Corps du Sauveur; que par l'union Sacramentelle nous devenons le Corps de J. C., non plusieurs corps. Car, quoique selon l'hypotèse que vous feriez valoir, la matiere numérique que J. C. se transsubstantie en tel lieu, ne soit pas la même qu'on reçoit dans un autre, c'est pourtant le même corps

humain. Car, diriez-vous, ſuppoſé que le petit corps avec lequel je ſuis né, fût mon corps prototype, & que par des dédoublemens tels que ceux de notre hypotèſe, la matiere de mon corps prototype fût diviſée en un million de portions différentes, & qu'il plût au Créateur de les détacher toutes de la propriété de mon ame, en détruiſant l'organiſation humaine, excepté une ſeule, laquelle de ces parties il voulût choiſir pour y conſerver la même organiſation, & la même ſuite de mouvemens & de vie, & l'union avec mon ame feroit de moi la même perſonne complete que j'étois auparavant. Tel eſt l'eſprit du ſyſtême. Donc concluriez-vous, en vous renfermant toujours dans la même hypotèſe, partout où eſt l'Euchariſtie c'eſt le même corps humain du Sauveur; le même, parce que la matiere numérique dont ſon corps prototype eſt compoſé, eſt celle qui a été unie à l'ame & à la Divinité du Seigneur. Le même, parce qu'il a la même organiſation qu'il a reçue dans le ſein de ſa mere, & en naiſſant. Le même, parce qu'il vit de la continuation de la même vie qu'il a reçue dans le tems de la conception & de la

naiſſance du Sauveur. Le même, parce que c'eſt le corps perſonnel du Sauveur, & qu'on ne peut dire que l'humanité ſainte de J. C. ſoit une autre individuellement ſur la terre qu'elle eſt dans le Ciel; ni que la Perſonne du Verbe ſoit multipliée, non plus que l'homme entier. Sur ce plan J. C. n'eſt point diviſé, il eſt tout entier dans le Ciel, il eſt tout entier ſur la terre; puiſque dans la ſuppoſition fauſſe qu'un ſeul des corps Euchariſtiques reſtât uni à l'ame du Sauveur, & à la Divinité, ce ſeroit le même homme complet & parfait, la perfection du corps humain conſiſtant dans l'organiſation & non dans la maſſe. La diverſité numérique du pain & du vin, tranſſubſtanciés au Corps & au Sang du Sauveur, ne fait pas divers corps perſonnels à J. C., non plus que la diverſité entre la matiere accidentelle dont mon corps étoit garni il y a cinquante ans, & celle dont il eſt fourni préſentement; ne fait pas de mon corps perſonnel un corps différent de celui que j'avois il y a cinquante ans. Vous obſerverez encore que la fraction & la diviſion des ſymboles ne diviſe pas non plus le Corps du Sauveur.

Dans ce ſyſtême vous reconnoîtrez en

J. C. cette immenſité corporelle que ſa préſence en pluſieurs endroits lui donne, dans laquelle nous ſommes réellement contenus, quand nous recevons l'Euchariſtie, & dans laquelle nous ſommes un ſeul corps avec le Sauveur, & entre nous; comme les Peres ont pris également les paroles du Sauveur dans un ſens réel & littéral, quand il nous annonce que par la participation de l'Euchariſtie, il demeure en nous, & que nous demeurons en lui.

Dans ce ſyſtême, vous reconnoîtrez avec les PP. que le pain & le vin ſont changés, l'un au Corps, l'autre au Sang du Prêtre-Victime, de maniére néanmoinsque cette diverſité de tranſſubſtantiation n'empêche pas que J. C. ne ſoit préſent tout entier ſous chacun des ſymboles. Et nous nous en nourriſſons réellement ſuivant l'expreſſion de J. C. & des PP. puiſque, ce qui a été tranſſubſtantié en ſon Corps & en ſon Sang, eſt auſſi, quand il retire ſa préſence, tranſſubſtantié en notre chair & en notre ſang.

Enfin, dans ce ſyſtême, vous diſtinguerez une union ſpirituelle, qui vient de la vertu du Sacrement; qui fait le diſcernement entre ceux qui en font un

faint usage pour la vie, & ceux qui en font un usage sacrilége, pour la mort. L'union spirituelle est représentée par notre union corporelle avec le Médiateur. Ce Sacrement étant en même-tems & le gage & la figure de notre union éternelle avec Dieu & avec J. C. dans l'autre vie, étant la figure réelle du lien spirituel qui unit les ames des fideles entr'elles dans Notre Seigneur.

A cette occasion je vous prierai d'observer, Monsieur, qu'il en est des objections que vous prétendez tirer du sens figuré & spirituel dans lequel il faut prendre plusieurs expressions de l'Écriture Sainte, comme des passages que les Ariens & les Sociniens employent pour prouver que le Pere est plus grand que J. C. Dans le vrai, ce ne sont point des objections, puisque de part & d'autre ce sont des vérités qui font partie du dogme que nous soutenons, & qui sont relatives à ce dogme. Il y a certainement une participation spirituelle à la mort du Sauveur, à son Corps & à son Sang; & c'est précisément même un effet du Sacrement; & en même-tems une chose figurée par la réalité du Sacrement. De même le Dieu-Homme par son hu-

manité est soumis à son Pere, est dépendant de lui ; & le regarde comme plus grand. *Pater major me est*. Or peut-on appeller des objections contre un dogme, des vérités renfermées dans ce dogme même ?

Tr. Dogm. de l'Eucharist., p. 265. Je ne crois pas que l'Abbé du Guet eût rangé ce systême parmi ceux, qui selon vous, Monsieur, *ont échoué misérablement* ; & qui selon lui sont convaincus de fausseté. Il étoit très-bien fondé à dire de tous ceux qu'on à hazardés jusqu'ici : » Ils ont tous un défaut essentiel, » qu'aucun artifice ne sçauroit couvrir, parce qu'aucun d'eux ne conserve ce qui est essentiel dans l'Eucharistie, considérée, comme Sacrifice, ou » comme Sacrement, en ne conservant » pas la vérité du Corps unique de J. C. » crucifié & immolé pour nous. »

C'est effectivement le défaut de l'hypotèse qu'il accabloit du poids de l'autorité de l'Écriture & de la Tradition. Dans ce systême on supposoit que le pain étoit organisé sur le modéle de celui de J. C. Etoit-ce remplir l'idée de la Transsubstantiation ? On vouloit que ce corps organisé fût uni hypostatiquement à l'ame & à la Divinité de J. C. c'étoit

une nouvelle Incarnation : c'étoit ſuppoſer autant de nouvelles Incarnations qu'il y a d'Hoſties conſacrées ſur la terre : c'étoit multiplier la victime, & ce n'étoit pas nous faire recevoir le Corps immolé ſur la Croix.

Je peux donc mettre ſous vos yeux les divers points de cenſure de l'Abbé du Guet, ſans craindre qu'il en rejailliſſe quelque choſe ſur le ſyſtême que je propoſe. Le texte que je vais citer eſt un peu long, mais malgré ſa longueur, il n'eſt point prolixe, & je ne peux rien en retrancher, parce qu'il eſt précis. Ce ſçavant Homme venoit de réunir ſous un point de vue les caractères que Saint Paul donne au Sacrifice de J. C. dans le dixiéme Chapitre de l'Épitre aux Hébreux. Ibid. p. 233.

» Comment oſe-t-on après cela diviſer l'unité du Sacrifice de J. C. en diviſant l'unité de l'Hoſtie, & en ſubſtituant à l'unité de ſa Chair immolée pour nous une fois, un nombre infini d'autres corps, dont aucun n'a été cloué pour nous à la croix, & dont aucun n'a répandu le ſang qui a expié nos pechés? Si ces hoſties qu'on ſubſtitue à celle qui a tout reconcilié, ſont

» réellement d'autres hosties, elles sont
» superflues, bien-loin d'être nécessaires.
» Elles font injure à la premiere, dont
» elles rendent l'efficace incertaine, &
» dont elles partagent au moins le mé-
» rite. Elles prouvent contre elles-mê-
» mes leur inutilité ou leur imperfection,
» puisqu'on suppose qu'elles sont le su-
» plément de la premiere, qui par con-
» séquent est imparfaite, & dont néan-
» moins elles ne sçauroient être qu'une
» dépendance & une suite. Elles nous re-
» jettent dans la même réitération que
» S. Paul regarde comme un défaut dans
» les Sacrifices de la Loi. Elles anéan-
» tissent le caractère incommunicable
» de l'unique Hostie & de l'unique obla-
» tion qui a rendu parfaits pour toujours
» ceux que J. C. a sanctifiés. Et elles
» ajoutent un nouveau défaut à la réite-
» ration des mêmes victimes de l'an-
» cienne Loi, parce que ces victimes
» étoient parfaitement semblables en
» tout, puisqu'elles étoient immolées de
» la même maniere que celles qui les
» avoit précédées, au lieu que la Chair
» propre de J. C. a été seule attachée à la
» Croix, & qu'entre toutes les autres
» qu'on ose lui substituer, il n'y en a

» aucune qui ait été ſacrifiée pour notre
» ſalut.

» Aucun de ces corps n'a été conçu
» par le Saint Eſprit dans le ſein de la
» Sainte Vierge. Aucun n'a été circoncis
» pour nous. Aucun n'a été préſenté au
» Temple pour nous. Aucun n'eſt cette
» ſemence précieuſe, promiſe à la fem-
» me, qui devoit écraſer la tête du ſer-
» pent, en conſentant à mourir pour
» nous. Aucun ne tire ſon origine d'A-
» dam, & ne peut être propre par con-
» ſéquent à le ſauver, ni ſa poſtérité.
» Aucun ne ſert à unir le nouvel Adam
» au premier. Aucun n'eſt propre à rem-
» plir le deſſein que Dieu a eu, en
» voulant que ſon Fils, non-ſeulement
» prit une chair ſemblable à la nôtre,
» parce que nous ſommes compoſés de
» chair & de ſang; mais que ſa chair
» eût la même origine que la nôtre;
» & qu'elle deſcendît de celle d'Adam,
» & de celle d'Abraham, comme les
» Prophetes l'avoient prédit.

Tels ſont, Monſieur, les motifs de la cenſure que l'Abbé du Guet porta contre le ſyſtême ſur lequel on lui avoit demandé ſon avis. Ils ſont légitimes, & j'y ſouſcris de tout mon cœur. Mais ils

ne tombent point sur mon hypothèse. Elle n'est pas non plus dans le cas de l'argument de prescription que ce Théologien oppose à tous les systêmes sur l'Eucharistie qui lui étoient connus. Voici cet argument.

» Quelque hardis que soient les au-
» teurs des nouveaux systêmes sur l'Eu-
» charistie, (& je sçai qu'il y en a de
» plusieurs sortes) il y a une barriere
» qui est invincible & insurmontable
» pour tous : il y a une prescription con-
» tre eux qui est générale, & qui est
» en même-tems décisive. Et cette bar-
» riere, ou cette prescription, est que
» la chair de J. C. dans l'Eucharistie, &
» selon l'écriture & la tradition de l'E-
» glise universelle, est la chair même
» qui est née de la Sainte Vierge, qui a
» été immolée pour nous sur la croix,
» qui est ressucitée, & qui est mainte-
» nant assise à la droite du Pere. Aucun
» nouveau systême n'a ce caractere de
» vérité. Aucun par conséquent ne mé-
» rite d'être examiné, & il n'y en a
» aucun à qui sur ce principe légitime,
» on ne soit en droit de dire Anathê-
» me. »

Cet extrait contient les conditions

que doit avoir un ſyſtême ſur l'Euchariſtie, ſans leſquelles il mérite l'anathême ; le mien les remplit exactement ; vous en conviendrez, je penſe, & vous ne craindrez point pour moi l'anathême dont on menace les téméraires contre leſquels le ſçavant Abbé s'éléve.

Ce docte Abbé étendoit l'anathême ſur le ſçavant Moine qui avoit imaginé le ſyſtême cenſuré. Il vouloit que les Supérieurs refuſaſſent les Sacremens à leur Religieux, juſqu'à ce qu'il eût condamné, & retracté publiquement ſon opinion. C'étoit ce me ſemble, de la part d'un Théologien, qui tout lumineux qu'il étoit, convenoit n'avoir ni degré ni autorité, c'étoit, dis-je, aller un peu loin, & un peu vîte. Le Religieux ne regardoit certainement ſon opinion, que comme un ſyſtême qui pouvoit être faux; il ne croyoit pas le dogme de la tranſubſtantiation ſur la vérité de ſon ſyſtême ; mais ayant reçu le dogme de l'autorité de l'Egliſe, il l'embraſſoit de cœur & d'eſprit ſur cette autorité. Ce n'eſt pas un crime d'avoir cherché à l'expliquer, ni même de s'être trompé en l'expliquant, pourvu qu'il fût dans la diſpoſition ſincere de retenir la foi de Egliſe, quel que fût le ſort de ſon ſyſ-

tême. D'ailleurs il ne croyoit avancer rien de contraire aux déciſions du Concile de Trente ; il ignoroit que ce Concile n'avoit défini que les points conteſtés par Luther, Calvin & autres, & n'avoit point eu le deſſein d'expoſer tout ce que la tradition nous enſeigne touchant ce Myſtére. Le Concile uſa d'un ſage tempéramment, & faute d'y faire attention, tous les Catholiques qui ont fait des ſyſtêmes en cette matiére, ſont toujours reſtés en deçà de la profeſſion de foi qu'exigea l'Égliſe de Beranger. D'autres au-contraire en attaquant ces opinions téméraires, ont outré la Doctrine des PP. où plûtôt l'ont dépaſſée. Je n'en chercherois pas un exemple bien loin. Quoi qu'il en ſoit, parmi nous l'erreur même ſur les objets de la foi, n'eſt qu'une foibleſſe humaine, tant qu'on s'attache à l'unité, & que l'on ſubordonne ſon jugement particulier à l'autorité. Par cette ſoumiſſion ſincere on tient même à la vérité qu'on attaque. Parmi les Proteſtans, toute erreur en matiére de dogme religieux eſt ſacrilége, parce qu'elle eſt miſe ſur le compte du Saint Eſprit par celui qui la défend. Le vrai ſens de la parole de Dieu que

l'Esprit-Saint me manifeste, dit le Calviniste, exclud la présence réelle du Corps du Seigneur dans l'Eucharistie. Le Luthérien en dit autant en soutenant le dogme contraire. L'un des deux se trompe, & attribue son erreur à l'Esprit de vérité.

Je crois, Monsieur, avoir fourni la carrière que vous m'avez ouverte. Je ne vous donne point mon système, pour en faire l'objet de votre foi. Dieu m'en préserve, mais pour vous amener à penser, que si un génie aussi borné que le mien, imagine un moyen de lever tout ce qui vous paroît absurde dans les espéces de Phénoménes que la foi Catholique reconnoît dans l'Eucharistie; si j'ai prouvé à la raison la possibilité de ces mêmes Phénoménes, vous n'avez plus aucun prétexte de réduire tout ce que l'Évangile nous enseigne du Sacrement de nos Autels, au seul sens figuré; aux idées d'une union morale, & spirituelle avec le Corps de J. C. telle que la Foi réchauffée par la Charité peut le faire contracter. Voila tout ce que je me crois en droit d'exiger de votre bonne foi. Croyez-donc le Mystére: non parce que je vous l'ai expliqué; ce seroit un

misérable motif de crédibilité ! Mais croyéz à la parole du Tout-Puissant ; croyez à ceux que J. C. a rendu dépositaires non seulement de la Lettre des Écritures, comme la Synagogue ; mais de leur sens véritable. Reconnoissez en eux l'influence du Saint Esprit, toujours dominant sur l'unité, (vous l'accordez à chaque particulier de votre Communion,) & vous reconnoîtrez l'autorité de l'Église ; & vous croirez ce que tous les Saints Peres ont crû ; tout ce qu'ils ont enseigné, avec un concert parfait.

Quel préjugé contre votre Communion en particulier, Monsieur ! Elle est convaincue d'avoir fait schisme avec l'Eglise de tous les tems par les mêmes motifs qui fit déserter par tant de Disciples la Société du Sauveur. *Comment celui-ci nous donnera-t-il sa Chair à manger*, disoient ces Disciples incrédules. J. C. ne leur présenta pas une exemple qu'ils pussent prendre dans un sens figuré, pour les mettre sur la voie d'interpréter bénignement ce qu'il leur avoit enseigné de l'Eucharistie ; il ne leur demanda pas comment ils avoient entendu le témoignage de St. Jean-Baptiste, lorf-

que ce Saint précurſeur montroit le Meſſie, en diſant Voilà l'Agneau de Dieu ; ce qui eût fixé les Diſciples infidéles au ſens figuré ; mais il les renvoya au fait très-réel de ſon Aſcenſion. Ecoutez encore, je vous prie, l'Abbé du Guet dévéloppant admirablement la réponſe du Sauveur. Le texte eſt long, mais il eſt beau.

» C'étoit cette difficulté que J. C. avoit prévue, lorſqu'il diſoit aux Capharnaïtes ſcandaliſés de ce qu'il aſſuroit que ſa Chair étoit vraiement viande, & ſon Sang vraiment breuvage. » Cela vous ſcandaliſe-t-il? Que ſera-ce » donc, ſi vous voyez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant. Il » vouloit parler de ſon Aſcenſion dans » le Ciel, & de la diſtance qu'elle mettroit entre lui, & la terre. Vous trouvez mes paroles dures, lorſque je » dis, que ſi l'on ne mange ma Chair, » & ſi l'on ne boit mon Sang, on n'aura » point la vie, & vous vous étonnez qu'on puiſſe les écouter. Mais vous » ne voyez qu'une partie de la difficulté, & celle même qui eſt la moins » oppoſée à la vrai-ſemblance. La plus » étonnante difficulté, & celle qui eſt

Tr. D p. 229.

» plus capable d'étonner la raison, est
» que ma Chair soit mangée par mes
» Disciples, lorsque je serai monté dans
» le Ciel & c'est cela même que je vous
» prédis & qui arrivera. Disputez au
» lieu de croire : trouvez mes paroles
» dures, au lieu de les regarder comme
» les paroles de vie ; je n'abbaisserai
» pas mes mystéres, jusqu'à les mettre
» de niveau avec votre raison. Au lieu
» de vous satisfaire sur les difficultés
» qui vous arrêtent, je vous en propose
» de nouvelles que vous ne sçauriez pré-
» voir. J'ajoute au miracle de la
» manducation de ma Chair celui de
» rendre ma chair aussi réelle entre les
» mains des hommes, qu'elle le sera
» à la droite de mon Pere. Jugez après
» cela si vous êtes prudens de préférer
» vos raisonnemens à ma puissance &
» à ma bonté ».

Ces Disciples n'étoient par certainement persuadés de la Divinité de J. C. sa Toute-Puissance auroit dissipée leurs doutes & calmé leur anxiété. Ils avoient commencé à se scandaliser de ce que le Sauveur avoit déclaré qu'il étoit le Pain descendu du Ciel. » N'est-ce pas là Je-
» sus fils de Joseph dont nous connois-

» sons le pere & la mere? Comment » donc prétend-il être descendu du Ciel? J. C. leur reproche formellement leur incrédulité. Mais puisqu'ils le regardoient comme un pur homme, il n'est pas étonnant qu'ils ayent été indignés, lorsqu'ils lui entendoient prononcer que leur sort pour la vie éternelle dépendoit de leur confiance en lui, & qu'il devoit les ressusciter au dernier jour. Il est encore moins étonnant qu'ils ayent été outrés, lorsqu'il ajoutoit, que le Pain descendu du Ciel étoit sa Chair même qu'il devoit donner pour la vie du monde, qu'elle est véritablement une nourriture (*Cibus*). Que son Sang est véritablement un breuvage (*Potus*). Mais que des hommes convaincus de la Divinité de J. C. doutent que sa parole toute-puissante ait pu exécuter ce qu'il dit formellement; qu'ils refusent de souscrire simplement à la confession précise de S. Pierre, établie non sur la connoissance de la possibilité du Mystere que son divin Maître proposoit, mais sur le caractere de Fils de Dieu, qui donnoit la Toute-Puissance à son Maître. En vérité, Monsieur, cela passe l'étonnement: & je m'en rapporterois sur ce point à un

Turc, à un Bonze, & qui plus est à un Lettré de la Chine. Je le répéte, quel préjugé contre la prétendue réforme de Calvin. N'est-ce qu'un préjugé, s'il est prouvé que les paroles de N. S. prises à la lettre, n'expriment rien d'impossible, & qui ne puisse être justifié par une hypothèse, où rien ne se contredit, où tout est assorti aux caractéres que nous reconnoissons dans le corps de l'homme entant qu'il est personnel à l'homme.

Raprochez, Monsieur, de ce préjugé celui dont j'ai eu l'honneur de vous faire part dans ma premiere Lettre; celui qui naît de l'éducation chrétienne, rendue impraticable dans votre Réforme pour les enfans & pour les simples. J. C. ordonne à ses Disciples de laisser venir les petits enfans à lui. Votre Réforme les écarte de la source de la vie. » Vous ne » pouvez encore croire au Médiateur, » leur dit-elle, » votre raison n'est pas en- » core formée, votre ignorance est trop » profonde; attendez que vous ayez ac- » quis assez de lumieres pour vous prou- » ver l'authenticité & la Divinité des » Livres des Juifs, & de ceux qu'on ap- » pelle les Apôtres; alors vous y verrez » clairement que J. C. est le Messie promis

» mis aux Juifs, qu'il eſt Dieu & Hom
» me, qu'il vous a rachetés de ſon Sang ;
» que par le Baptême, il vous a fait En-
» fans de Dieu, & ſes Cohéritiers. Juſ-
» ques-là contentez-vous d'apprendre par
» cœur ce que nous ſçavons de l'Evêque
» de nos ames. » Tel eſt le précis du plan d'éducation que l'éloquent Saurin donnoit publiquement parmi vous aux Peres de famille. Votre Jean-Jacques Rouſſeau au milieu des Catholiques même, va encore plus loin. Il ne veut pas qu'on parle aux enfans de l'Etre ſuprême, pas plus que des revenans, & des loups-garoux. Cruels! Que faites-vous? Vous précipitez dans la mort, vos enfans que J. C. a revivifiés. Vous ne leur permettez pas de ſuſpendre leur jugement ſur l'autorité paternelle qui vous eſt acquiſe par la nature, ſur les fruits de vos mariages, & vous voulez qu'ils héſitent à reconnoître l'autorité Divine de l'Auteur de leur nouvelle naiſſance pour le Ciel; qu'ils méconnoiſſent Dieu leur Pere, J. C. leur Frere, leur Rédempteur, leur Médiateur ſans lequel il eſt *impoſſible de plaire à Dieu:* A quelle miſère deſeſpérante livrez-vous la plupart des hommes? Partagés entre les beſoins de la vie naturel-

le, & les soins de la vie civile, incapables de saisir les loix d'une saine critique, & de les appliquer aux monumens & aux faits propres à constater l'authenticité & la divinité des Livres Saints, & qui demandent autant d'étude qu'il en faut pour former un sçavant Ministre; ces hommes simples, auxquels l'Evangile est spécialement annoncé, couleront leur vie, mourront sans avoir adoré, sans avoir aimé le Médiateur, & par conséquent sans avoir honoré Dieu. Vous les mettez donc irrémissiblement sous l'anathême prononcé par S. Jean contre ceux qui n'aiment pas N. S. J. C. Vous les fixez dans la mort où demeurent ceux qui ne croyent point en lui, selon un de ses Oracles exprès; vous les déclarés incapables de participer à la vie éternelle, & de jouir des droits sur le Ciel, que vous leur avez conférés en leur administrant le Saint Baptême. N'êtes-vous pas vous-même, je le dis en frémissant, & mon horreur naît de la Charité & non de la haine : N'êtes-vous pas sous la malédiction prononcée par Notre Sauveur sur ceux qui scandalisent les plus petits enfans.

Pardonnez-moi, Monsieur, cette apo-

ſtrophe aux Miniſtres de votre Communion. Elle eſt un peu véhémente, mais elle eſt fondée ſur la pure parole de Dieu écrite & ſur des textes qui ne ſont ſuſceptibles d'aucune interprétation tant ils ſont formels. J'ajoute une obſervation très-intéreſſante à mon avis, ſur la forme que devroit avoir l'inſtitution chrétienne dans les Egliſes Proteſtantes, & cette conſidération mérite d'être traitée avec quelqu'étendue. Dans les principes de la Réforme, chaque enfant doit être un jour, non-ſeulement le Juge de l'authenticité & de la Divinité des Ecritures, mais encore l'arbitre ſouverain entre votre Communion & l'Egliſe Romaine. Il eſt donc de la bonne foi de vos Miniſtres de n'inculquer aucune prévention dans l'eſprit de ce Juge, de ne lui inſpirer aucune horreur des dogmes de cette Egliſe, & de leur apprendre ſimplement que les Chrétiens ſont diviſés par rapport à certains dogmes ſur leſquels il faudra qu'il ſe décide lorſqu'il ſera capable de former une déciſion. En agir autrement ce ſeroit violer eſſentiellement la Juſtice: puiſque ſelon eux, le choix des articles de Foi, qu'ils font apprendre à l'enfant n'eſt que proviſionnel, & doit être un jour ſoumis

à sa décision particuliere. Et cette injustice seroit d'autant plus criante, qu'on abuseroit de l'âge où l'homme n'a nulle ressource pour se mettre à l'abri de la prévention, & de la séduction, où il ne peut être décidé sur rien que par l'autorité faillible ou infaillible; mais où il est infailliblement décidé par l'autorité quelle que soit celle qu'on exerce sur lui. En se renfermant dans les bornes que l'équité exige des Ministres, l'enfance seroit exempte de toute préocupation contre les différentes Communions; elle ne jouiroit d'aucun point de la révélation; mais à cet égard elle n'auroit aucune erreur. Voilà pour la premiere institution, pour celle du premier âge. Lorsque l'enfant sera parvenu à l'âge, & qu'il aura acquis les connoissances, qui le rendront propre à prendre son parti; vos Ministres peuvent encore l'aider dans ses recherches. Mais quelle espéce de secours éxige d'eux la bonne foi. Ces secours se réduisent à faire connoître au jeune homme les piéces du procès qu'il doit juger. Ils doivent donc lui faire lire l'institution de Calvin, & l'exposition de la Doctrine Catholique de M. Bossuet pour le mettre d'abord

au fait du fond du procès, en respectant & non en prévenant l'influence particuliere du St. Esprit, qui seule, selon eux, doit fixer le jugement du jeune homme. Il seroit nécessaire que ces deux livres fussent traduits dans la langue de chaque Pays Protestant, si le Juge ne sçavoit ni le latin, ni le françois. Autrement ils ne pourroit juger que d'après le précis qui lui seroit fait de ces livres, par des ministres qu'il sçauroit très-prévenus; & son Jugement dépendroit uniquement de la bonne foi de ses Ministres. Il se décideroit sur une autorité faillible, & douteuse, & qu'il reconnoîtroit pour telle. Il manqueroit par conséquent à l'esprit de la réforme. Et croiroit sur le témoignage humain, comme sur la déclaration formelle du St. Esprit; ce qui seroit certainement une impiété.

Après ces préliminaires vos Ministres devroient mettre entre les mains du jeune homme, les ouvrages de vos plus habiles Controversistes, avec les Préjugés Légitimes, les Calvinistes convaincus de schisme, l'Unité de l'Eglise, la Perpétuité de la Foi, l'Histoire des Variations, & l'excellent ouvrage du Pere Véron,

qui a précédé tous ceux-là, & auquel il ne manque que la diction. Et tout cela devroit être traduit dans une langue connue du jeune homme, par les raisons que je viens de déduire. Je propose cette immense discussion sur ce principe du sens commun; que celui qui doit juger une contestation doit examiner scrupuleusement les piéces produites de part & d'autre, & les comparer sans prévention. Voilà pour la seconde institution, pour celle qui doit décider.

Vous ne pouvez nier, Monsieur, que l'institution Chrétienne, telle que je la propose, ne soit conforme aux principes de Saurin, à ceux de Jean-Jacques Rousseau, & au défaut d'autorité infaillible que vous reconnoissez dans le corps de vos Pasteurs. Elle doit être différente, selon les âges; pour l'enfance & pour le tems destiné, moins à étudier, qu'à rendre propre à l'étude, doute absolu des objets de la Religion Chrétienne; pour le tems exercé à l'art de la critique & de la bonne dialectique, examen sérieux & impartial des disputes de religion qui ont fait naître diverses Sectes.

La premiere, celle qui concerne l'âge d'ignorance, ou les vingt premieres années de notre vie, est contraire aux droits acquis aux enfans sur le Ciel, puisqu'elle rend douteux pour eux, leur origine céleste, leur destination pour l'éternité, & les obligations dont ils sont chargés en conséquence de ces droits; puisqu'elle les met hors d'état d'offrir à Dieu les prémices de leur liberté, par celui sans lequel il est impossible de rendre un culte agréable au Pere Céleste. Elle ne convient donc point dans l'Eglise Romaine, parce que cette Eglise étant la mere des enfans par le St. Baptême, a droit de les élever dans la ferme persuasion de leur origine, & de leur destination célestes, dans la foi, dans la confiance absolue au Rédempteur; comme les meres par l'ordre naturel & civil, ont le droit d'élever les enfans dans la persuasion de leur noblesse, & dans le respect qu'ils doivent naturellement à leurs auteurs. Pour l'âge où l'on ne peut être décidé que par l'autorité, où l'on a des devoirs & un culte à rendre, où la raison commence à poindre, où la liberté se développe. Pour l'âge qui pour plusieurs est le seul temps où ils puissent

mériter la vie éternelle par J. C. il est évident que l'autorité est le seul suplément à ce qui manque aux lumiéres & au raisonnement ; & que l'Église qui tient pour maxime, que celui qui ne croit pas au Médiateur sera condamné, doit conduire à la foi par l'autorité, ceux qui sont incapables d'y parvenir par la voie de la discussion & de l'examen. Mais le culte dû à Dieu ne peut être hazardé; l'autorité propre à conduire les enfans & les simples, & qui leur apprend à adorer le Médiateur, doit donc être divine & infaillible. Et c'est ce qui manque de votre aveu à votre Église. Vos Pasteurs n'ont point reçu de J. C. le droit divin d'enseigner toutes les Nations ; ils n'ont que le droit naturel de disputer & de convaincre par la force du raisonnement. Que font donc les simples parmi vous, que deviennent les personnes non lettrées ; également ineptes à saisir, & à appliquer les loix d'une saine critique; ou qui n'ont ni le tems ni les moyens de se former à ce genre pénible d'étude. Que devient le plus grand nombre? Ou de purs Téistes, des inconvaincus, ou des adorateurs de l'Homme-Dieu, sur la confiance qu'ils ont en l'autorité purement humaine de leurs Pasteurs. C'est-

à-dire des idolâtres du vrai Dieu.

La seconde institution, celle qui ne convient qu'au petit nombre de jeunes gens qui ont fait avec succès de bonnes études, & sont en état de juger de la vérité de la Religion, & de discuter les prétentions des diverses sociétés Chrétiennes; cette seconde institution n'est pas nécessaire dans la Religion Romaine, où les plus érudits, selon le précepte du Seigneur doivent être dociles comme le sont les petits enfans. Elle n'est pas même proposable au grand nombre, pour qui de pareilles discussions sont trop fortes. Et même celui qui croit, & qui est propre à cet examen, n'y peut chercher que le plaisir qu'un jeune homme de qualité prend à examiner les titres de son ancienne Noblesse.

Ces deux sortes d'institutions ne sont donc essentielles qu'à vos Églises Réformées. Mais ont-elles jamais été pratiquées? Vos Ministres, & les Peres de familles n'ont-ils pas élevé dans tous les tems les enfans dans les préventions les plus odieuses contre la Religion Romaine. Ils ont donc violé les principes de leur réforme, & le droit naturel; & ont manqué à la premiére institution. La

L v

seconde a nécessairement été viciée par la premiére. Jamais vos Ministres n'ont conseillé à leurs éléves de se dépouiller de tous préjugés pour comparer avec impartialité les ouvrages des Controversistes des deux communions. Jugez, Monsieur, si nos Ministres François, notoirement coupables de cette prévarication, n'ont pas mérité d'être expulsés de ce Royaume ? Jugez s'ils ont bonne grace à demander d'y être rétablis?

De ce fait, je veux dire de la prévarication des Ministres en France, en un point essentiel à la réforme, resulte la pleine justification des ordres que nos Rois ont donné tant de fois aux Protestans d'envoyer leurs enfans s'instruire dans les Écoles Catholiques, pour contrebalancer les préventions dont ils étoient imbus dans la maison paternelle. De votre côté, on a crié, à l'injustice, à la vexation, à l'usurpation sur les droits naturels de l'autorité paternelle. Où est l'injustice ? On vous contraint, dis-je, à mes compatriotes Réformés, de réparer l'iniquité que vous commettez contre les principes même de votre Religion. On rétablit vos enfans dans le droit que vous leur donnez de décider avec im-

partialité de la communion dans laquelle ils doivent faire leur salut, vous les avez imbus de préjugés. Nos Rois veulent que vous les mettiez à même d'en vérifier la justice ou l'injustice; & ils le veulent en s'autorisant des principes de votre Réforme. Ils veulent que vos enfans ayent la premiere institution Chrétienne, selon l'esprit de cette même réforme. Et ils s'estimeroient trop heureux, s'ils étoient universellement secondés par des Pasteurs zèlés, & éclairés, pleins de la doctrine des Livres que je viens de vous indiquer, fidéles sur-tout aux excellens principes de l'exposition de la Doctrine Catholique du grand Bossuet. De quel droit voudriez-vous empêcher que vos enfans apprissent provisionnellement le Cathéchisme de l'Église Catholique, comme ils apprennent provisionnellement celui de votre Communion. Vous abusez cruellement de l'autorité paternelle, refuserez-vous à nos Rois le droit de vous renfermer dans l'usage légitime de cette autorité.

Vous me demanderez comment vous en abusez. J'ai prévenu cette question; quand je vous ai reproché que vous séduisiez d'avance ceux que vous destinez

à juger des points controversés entre votre Eglise & la nôtre. Voilà votre injustice contre l'Église Romaine : quand je vous ai reproché que vous éleviez vos enfans dans le doute du caractère, des droits, reçûs dans Baptême ; des obligations qui en résultent, & de la Divinité de leur Rédempteur ; dans l'obligation même de ne rien croire de tout cela ; en leur annonçant néanmoins que celui qui croit en J. C. a la vie, & que celui qui n'y croit pas sera condamné. Voilà votre injustice contre vos enfans.

Pardonnez, Monsieur, ces tristes & fâcheuses réflexions à mon zèle ; il est placé ; & je vous assûre qu'il n'est point amer. Je ne songe point à serrer les liens de nos frères séparés dans l'ordre Civil. Plût à Dieu que sur ce point je puisse être écoûté, & que je ne fusse pas arrêté par des vues supérieures que je dois croire plus sages & plus étendues que les miennes. En satisfaisant votre curiosité, n'ai-je pas dû finir par réveler l'intérêt essentiel qui en résulte. J'attends beaucoup de votre bonne foi, & plus encore de l'Esprit qui soufle où il veut. Et qu'espérai-je ? Que vous userez du droit que votre Communion vous donne

sur elle-même. Que vous jugerez qu'elle n'est point l'Église de J. C. puisqu'elle ne se reconnoît aucune autorité sur les enfans de Dieu; puisqu'elle n'ose se faire reconnoître pour leur mere; & qu'elle les renvoye à l'âge de vingt ans pour s'en choisir une; pour reconnoître les titres de leur adoption par le Pere Céleste, qui sont les Saintes Écritures; puisqu'au lieu de leur donner le pain des Anges, préparé pour les enfans du Pere Céleste, elle ne leur donne que l'aliment commun, destiné aux enfans des hommes; puisqu'ayant fait schisme avec les quinze premiers siécles de l'Église, elle ne succède ni médiatement ni immédiatement à la société formée sur la terre par J. C. Puisque l'éducation qu'elle donne ne forme tout au plus par elle-même, que des Théistes, ou des inconvaincus au lieu de fidèles, puisqu'elle écarte de J. C. les petits enfans contre son ordre exprès; puisque vous ne pouvez y professer les points de la Doctrine Chrétienne, que par la science qui enfle, & point du tout par la docilité commune aux enfans & aux simples, prescrite par J. C. Pouvez-vous lui pardonner à cette Église de vous avoir

réduit durant vingt ans à la cruelle alternative, ou de ne pas croire en J. C. ou de n'y croire, & de ne l'adorer que sur une autorité humaine, faillible, qui s'annonçoit, & que vous reconnoissiez pour telle. Agréez je vous supplie le travail que j'ai entrepris à votre considération, comme un témoignage du dévouement avec lequel je suis très-parfaitement, &c.

FIN.

# LISTE

*De quelques Livres de Théologie qui se vendent chez* ROZET, *Libraire à Paris, rue S. Séverin, à la Rose d'Or.*

LE Long, *Bibliotheca sacra*, in-8°.

Critique des Auteurs Ecclésiastiques, *par Grancolas*, 2 vol *in*-8°.

La Sainte Bible, traduite en François, 3 vol. *in fol.*

Histoire du Peuple de Dieu, *par le P. Berruyer*, 13 vol. *in*-4°.

——— La même, 18 vol. *in*-12.

Nouveau Testament, *par M. le Maitre de Sacy*, 1 vol. *in*-12.

Nouveau Testament, 2 vol. *in*-8°. *avec figures.*

*Erasmi, Paraphrasis in Evangelium secundum Joannem*, in-8°.

*Theophylacti, in quatuor Evangelista enarrationes*, in-fol.

*Arnobius in Psalmos*, in-8°.

*Epitome in quatuor lib. sentent. Petr. Lomb. in*-8.

*Basilii (Sancti) opera omnia*, grec & latin, *ex edit. Benedict.* in-fol. 3 vol. grand papier.

*Tertulliani, opera omnia*, in-fol.

*Irenai (Sancti) opera omnia*, fol. *Oxoniæ.*

*Gregorii Magni (Sancti) opera omnia*, fol.

Saint Cyprien de la mortalité.

*Lactantii Firmiani opera*, 1 vol. *in*-12.

*Augustinus (Sanctus) per se ipsum Docens Catholicos & vincens Pelagianos*, in 8°.

Letttres de Saint Augustin, traduites *par Du-bois*, 6 vol. *in* 12,

Les Soliloques, le Manuel & les méditations de Saint Augustin, 1 *vol. in* 12.

*Sancti Thomæ Aquinatis totius Summæ conclusiones*, 1 vol. in-12.

*Summula Cajetani*, 1 vol. in-12.

Histoire du Concile de Pise, *par Lenfant*, 1 *vol. in* 4°. grand papier.

Histoire du Concile de Basle, par le même, 2 *vol. in*-4°.

Histoire du Concile de Trente, *par Frapaolo Sarpi*, traduite *par le P. Courrayer*, 3 vol. *in*-4°.

Le Concile de Trente, *par Chanut*, 1 vol. *in*-12.

Notes sur le Concile de Trente, 1 *vol. in*-8°.

*Canones Conciliorum*, vol. *in*-12.

Vérité de la Religion, *par Grotius*, 1 vol. *in*-12.

Vérité de la Religion Chrétienne, *par Abbadie*, avec l'Art de se connoître, qui se vend séparément, 4 vol. *in*-12.

La Religion Chrétienne prouvée par les faits, *par l'Abbé Houteville*, 4 vol. *in*-12.

Défense de la Religion, tant naturelle que révélée contre les infidèles & les incrédules, &c. traduit de l'Anglois, *de Burnet*, 6 vol. *in*-8°.

*Theologia Pictaviensis*, 5 vol. *in*-12.

Theologie morale *de Juenin*, 6 vol. *in*-12.

*Simmonet institutiones Theologicæ*, 11 vol. *in*-8°.

*Launoii* (*Joan.*) *opera omnia*, in fol. 10 vol.

——— *ejusd. observationes in librum qui inscribitur Regia in matrimonium potestas*, in-4°.

Lettres d'un Théologien (*M. de Launoy*) sur l'usure, *in*-4°.

Opuſcules & Lettres *de M. Hamon*, 3 vol. *in*-12.

*Moſconius de majeſtate militantis Eccleſiæ*, in-4°.

Traité du devoir & de la vie des Evêques, 1 *vol. in*-12.

Caractére des Officiers de l'Evêque, 1 vol. *in*-12.

Traité des Ecoles Epiſcopales *par Cl. Joly*, 1 vol. *in*-12.

*Praxis ſacrorum Rituum ac cæremoniarum*, 1 vol. *in*-12.

*Ceremoniale Pariſienſe*, 1 vol. *in*-8°.

*Francolini de Tempore horarum Canonicarum*, in-4°.

Dictionnaire Eccléſiaſtique, &c. Ouvrage très-utile aux Eccléſiaſtiques, 1 vol. *in*-12.

Examens particuliers ſur divers ſujets propres aux Eccléſiaſtiques, vol. *in*-12.

Le parfait Eccléſiaſtique, ou inſtructions ſur toutes les fonctions Cléricales, *in*-4°.

Conduite pout les Séminaires, *par Beuvelet*, *in*-12.

Inſtruction des Prêtres, *in*-4°.

Retraite pour les Eccleſiaſtiques par le P. Neveu 1 vol. *in*-4°.

Obligations des Eccléſiaſtiques, vol. *in*-12.

*Theſaurus Sacerdotum & Clericorum*, in-24.

Conduite des Curés, tirée de Saint Jean-Chriſoſtome, *in*-8°.

Le bon Curé, ou avis aux Curés touchant leurs charges, *in*-12.

*Stimulus Paſtorum à Barth. de Martyr.* in-12.

*Binsfeld*, (*Petr.*) *Enchiridion Theologiæ Paſtoralis*, in-24.

——— *Ejuſd. de Simonia*, in-12.

*De Simonia & munerum ac retributionum gra-*

*tificatione in re beneficiaria ; Leodii*, in-12.
Le Directeur dans les voyes du salut, *in*-12.
Le Directeur pacifique des consciences, vol. *in*-8o.
Théorie & pratique des Sacremens, 3 vol. *in*-12.
Instruction sur les Sacremens, *par M. le Tourneux*, 1 vol. *in*-12.
Essais d'exhortation avant & après l'administration du Viatique, *in*-8o.
Le miroir des Prêtres & des Confesseurs, *in*-12.
*Aphorismi Confessariorum*, in-24.
*Compendium manualis ad usum Confessariorum*, in-24.
*Summa Confessionalis Dom. Antonin. Archiepiscop. Florentini*, in-12.
*Tractatus de officiis Confessarii*, in-12.
Instructions de Saint Charles Borromée, aux Confesseurs, *in*-12.
Traité de la Confession, *par Dom Denis de Ste Marthe* in-12.
*Methodus confessionis*, in-24.
Examen général de tous les états & conditions, & des péchés qu'on y peut commetre, vol. *in*-12.
La Confession coupée, vol. *in*-12.
Résolutions de plusieurs cas de conscience, *in*-12.
Pratique du Sacrement de Pénitence, *in*-12.
Censure & Lettres Pastorales de l'Evêque d'Arras ; sur le Sacrement de Pénitence, 1 vol. *in*-12.
De la fréquente Communion, *par Arnaud*, in-24.
Catéchisme des Indulgences & du Jubilé, 1 vol. *in*-12.

*Canisius*, *CathechismusGræco-Latinus*, in-24.
Sermons de Saint Grégoire, 2 vol *in*-8o.
Homélies de Saint Jean-Chrisostôme, sur les Actes des Apôtres, *in*-8o.
Sermons de Saint Jean-Chrysostôme au Peuple d'Antioche, *in*-8.
Sermons choisis de Saint Jean-Chrysostôme, 2 vol. *in*-8o.
Panégiriques des Martyrs, de Saint Jean-Chrysostôme, *in*-8o.
*Augustini* ( *Sancti* ) *Homiliæ*, in-8o.
*Thesaurus novus enarrationum Quadragesimalium.* in-8o.
*Perpiniani* ( *Joan.* ) *orationes*, in-12.
*Avancini* ( *Nicol.* ) *orationes de Deo*, & *de Deo Homine*, *de beata Virgine* & *Sanctis*, 2 vol. *in*-12.
*Guinisii* ( *Vincent.* ) *allocutiones Gymnasticæ*, *in*-24.
*Firmamentum simbolicum in quo Dei-paræ elogia*, *quibus velut firmamentum stellis est exornata simbolice depinguntur*, in-4o.
*Quadragesimale Ambrosianum*, R. P. *Mathiæ Bellintani*, 2 vol. *in*-8o.
Sermons du P. Cheminais, 5 vol. *in*-12.
Panegiriques des Saints par la Ruë, 2 vol. *in*-12
———Les mêmes 2 vol. petit caractere.
Oraisons Funèbres du P. la Ruë, *in*-12.
———Les mêmes petit caractère, *in*-12.
Prônes de M. Hebert Evêque d'Agen, 4 v. *in*-12.
Petits Prônes de Girard, 4 vol. *in*-12.
Rhéthorique de l'Eglise ou l'Eloquence des Prédicateurs, *in*-8o.
Cantique des Cantiques de Salomon, *in*-8o.
Explication en vers du Cantique des Cantiques, *in*-12.

De la dévotion à la Vierge, & du culte qui lui est dû, *in*-12.

Le chef-d'œuvre de Dieu, & les souveraines perfections de la Vierge, *in*-8o.

Explication de la Passion, *par l'Abbé Duguet*, 14 vol. *in*-12.

L'Esprit du Christianisme, *par le P. Neveu*, in-12.

Année Chrétienne de M. le Tourneux, 13 vol. *in*-12.

Exercice pour les principales actions de la journée Religieuse, *in*-12.

Le Chrétien inconnu, *par Boudon*, *in*-12.

Egaremens des hommes dans la voye du salut, *in*-12. 2 vol.

Entretiens spirituels, *par Saint François de Sales*, in-18.

*De Dei Præsentiâ*, *in* 12.

La Paix de Dieu pour être annoncée aux Chrétiens, *par du Refuge*, *in*-12.

Elévations à Dieu, *par Bossuet*, 2 *vol. in*-12.

Entretiens d'une ame avec Dieu, *par M. Hamon*, *in*-12.

Sentimens & devoirs d'une ame Pénitente, *in*-12.

Contemplations du Bienheureux Jean Samson, *in* 4°.

Traité de l'Oraison, *in*-8°.

Explication de l'Oraison Dominicale, *par un Solitaire*, *in*-12.

De la Perfection du Chrétien, *par le Cardinal de Richelieu*, *in*-12.

Pensées secrétes sur la Religion, *par Beveridge*, 2 *vol. in*-12.

Pensées évangéliques pour chaque jour de l'année, 2 *vol. in* 12.

Pensées Chrétiennes pour tous les jours du mois, *par l'Abbé de Bellegarde, in-12.*

Sentimens chrétiens propres aux malades & infirmes, *in-12.*

Motifs de consolation dans les souffrances, *in-16.*

Maniere de se préparer à la mort pendant la vie, *par le P. Neveu, in-12.*

Parallele des mœurs de ce siécle & de la morale de Jesus-Christ, *par le P. Croiset 2 vol. in-12.*

Explication des caracteres de la Charité, selon St. Paul, *par Duguet, in-12.*

Traité de la charité envers Dieu, 1 *vol. in-12.*

Traité de la charité envers le prochain, 1. *vol. in-12.*

Abregé de la morale de l'Evangile, 3 *vol. in-12.*

Méditations sur les Evangiles, *par Busée, 2 vol. in-12.*

Méditations sur l'Evangile, *par Bossuet, 4 vol in-12.*

Traité sur la Priere publique, *par Duguet, in-12.*

Explications des maximes des Saints, *par Fenelon, in-12.*

Instruction chrétienne sur les huit Béatitudes, *in-12.*

Gersen (Joan.) *De Imitat. Christi contra Thomam à Kempis in-8.*

Bourghesii (Joan.) *Institutiones Christianæ pietatis, in-8°.*

Manuel du Soldat chrétien, trad. du lat. d'Erasme, *in-12.*

Vies des Saints, avec des réflexions, *par M. Etienne, 3 vol. in-12.*

Vie de Ste. Therese, *in-8°.*

Brunner (Andr.) *Fasti Marianni, 2 vol. in-12.*

Semaine Sainte à l'usage de la Maison du Roi, & autres de toute espéce.

Prieres & Instructions chrétiennes en vers, *à Paris, de l'Imprimerie de Vitré, in-12.*

Régle du Tiers Ordre de S. François, *in-12.*

Sentimens qu'il faut inspirer à ceux qui s'engagent dans la vie religieuse, *in-12.*

Instructions religieuses, *par le P. Yves, in-4°.*

Conduite du Religieux, *par le P. Yves, in-4°.*

La Religieuse, dans la solitude, 1 *vol. in-12.*

*Catalogus Hæreticorum, seu de moribus & erroribus omnium Hæreticorum, in-4°.*

*Becani (Mart.) compendium Controversiarum, in-24.*

*Enchiridion Controversiarum Ant. Francisco Costero, vol. in-8°.*

Controverse de M. Bourseis, *in-4°.*

Artifices des Hérétiques.

Avertissement de Vincent de Lerins sur l'antiquité, l'universalité, & les Mysteres de l'Eglise, 1 *vol. in-12.*

Avoisinement des Protestans vers l'Eglise Romaine, *in 8°.*

*De Cæna Domini Calvinistica, in-8°.*

Réfutation des Erreurs de Paul Ferry, *par Bossuet,* 1 *vol. in-12.*

De l'unité de l'Eglise, ou réfutation du nouveau systême de M. Jurieu, 1 *vol. in-12.*

Méthode facile pour convaincre les Hérétiques, *in-4°.*

Conformité de la conduite de l'Eglise pour ramener les Protestans, 1 *vol. in-12.*

Sentimens d'Erasme, conformes à ceux de l'Eglise Catholique, *in-12.*

Preuves & préjugés pour la Religion Catholique contre les fausses Religions, *in 4°.*

La vraie & la fausse Religion par forme d'entretiens, 1 *vol. in*-12.

Mémoires sur les Mariages protestans, 2 *vol. in*-8.

Examen de deux questions sur le Mariage, *in*-4.

Lettres Provinciales, avec les notes de Wendrock, 4 *vol. in*-12.

Conformité des Cérémonies Chinoises, avec l'idolatrie Grecque & Romaine, *in*-12.

Défense des Constitutions des Papes & des Décrets du Clergé, contre Jansenius, *par le P. Amelotte*, *in*-4°.

Instructions Pastorales, Mandemens & autres Ouvrages de M. de Fenelon, Archev. de Cambrai, 5 *vol. in*-12.

Délibérations de Sorbonne au sujet du Décret du 5 Mars 1714, *in*-12.

Lettres instructives sur les erreurs du temps, 2 *vol. in*-12.

La raison soumise à l'autorité en matiere de foi, 1 *vol*,

De l'obéissance dûe au Pape en matiere de Foi, 1 *vol. in*-12.

Apologie de la Mission de S. Maur, en France, *in*-8°,

Dissertation sur l'Hemine de Vin & la livre de Pain de S. Benoît, 1 *vol. in*-12.

*Phileleutheri Helveti* (*id est Zimmermanni*) *de miraculis*, *editio nova*, *Edimburgi* 1755, 2 *vol. in*-8.

*De Reliquiarum sacrarum cultu*, *Aut. Stengelio*, *in*-12.

*Historia Flagellantium*, Aut. Boileau, 1 *vol. in*-12.

Histoire des Flagellans, trad. du latin de l'Abbé Boileau, 1 *vol. in*-12.

Traité de la puissance Ecclésiastique, *par Elies Dupin*, *in* 8°.

Traité historique & dogmatique des Priviléges & Exemptions Ecclésiastiques, *in*-4°.

Traité des œconomats & des réparations des Eglises, *par M. Piales*, 4 *vol. in*-12.

Gibert ( J. P. D. ) *doctrina Canonum Corpore Juris inclusorum*, *in*-12.

*Cabassutius ( Joan. ) Theoria & praxis juris Canonici*, *in*-4°.

Histoire du Droit Public Ecclésiastique François, *par Burigny*, 2 *vol. in*-4°.

——— Le même, 2 *vol. in*-12.

Histoire du Droit Canonique & du gouvernement de l'Eglise, *in*-12.

Exposition de la Doctrine de l'Eglise Gallicane par rapport à la Cour de Rome, *par Dumarsais*, 1 *vol. in*-12.

*Molinæi ( Carol. ) Notæ ad Jus Canonicum*, *in*-8°.

——— *Ejusdem Commentarii in regulas Cancellariæ Romanæ*, *in*-8°.

Pratique du Droit Canonique, *in*-8°.

Examen des Immunités Ecclésiastiques, *vol. in*-12.

Traité de l'Indult, 2 *vol.*

De l'autorité du Roi sur l'âge nécessaire aux Religieux, *vol in*-12.

*Concordata inter Leonem X. & Franciscum I. cum Pragmatica Sanctione*, *vol. in*-12.

Lettres *ne repugnate*, 1750, 1 *vol. in*-12.

---

*On trouvera chez le même Libraire plusieurs autres Livres de dévotion & de piété, ainsi que toutes autres espèces de Livres sur toutes sortes de Sciences & d'Histoire, tant de France que des Pays Etrangers.*

ERRATA.

| *Pages.* | *Lignes.* | *Fautes.* | *Lisez :* |
|---|---|---|---|
| 36. | 18. | Je terminerai, | Je ternirai. |
| 68. | 7. | *vacuares,* | *vacua res.* |
| *ibid.* | 8. | *Phantasmæ,* | *Phantasma.* |
| 110. | 31. | *Ecclesia,* | *Eccl siæ.* |
| 113. | 7. | *Debitis,* | *Debetis.* |
| 179. | 10. | préloir, | pré aloir. |
| 184. | 19. | gras, | gros. |
| 212. | 3. | que ferez, | que vous ferez. |
| 220. | 26. | que aurez, | que vous aurez. |
| 225. | 3. | quel humanité, | que l'humanité. |
| 227. | 26. | un eff etdu, | un effet du. |
| 252. | 6. | dans Baptême, | dans le Baptême. |

Dans l'Avertissement, *page* x. *ligne* 3. & *page* xiv. *ligne* 17. on trouve Pasqual, *lisez* Pascal.

